

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE GAZIFÈRE INC. RELATIVE
À LA FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES
POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER 2014
AU 31 DÉCEMBRE 2014, À LA FIXATION DU TAUX DE
RENDEMENT SUR L'AVOIR DE L'ACTIONNAIRE
POUR LES ANNÉES TÉMOINS 2016 ET 2017,
À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET À
LA MODIFICATION DES TARIFS À COMPTER
DU 1er JANVIER 2016

DOSSIER : R-3924-2015 PHASE 3

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
M. GILLES BOULIANNE
M. LAURENT PILOTTO

AUDIENCE DU 3 NOVEMBRE 2015

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE RONDEAU
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me LOUISE TREMBLAY
Procureur de Gazifère;

INTERVENANTES :

Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (Sé-AQLPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE GAZIFÈRE (Plan d'approvisionnement, coût de service, allocation des coûts, tarifs et SPEDE)	
LISE MELOCHE	
ANTON KACICNIK	
MATTHEW KIRK	
SYLVAIN GROULX	
JEAN-BENOÎT TRAHAN	
INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS	55
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	112
INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU	119

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (GI) Fournir le niveau des coûts associés au poste « uniformes, outils et autres équipements » en valeur absolue, réel 2014 (demandé par FCEI)	66
E-2 (GI) : Réconcilier le montant de 94 311 \$ de la pièce GI-34, Document 3, et le montant de 91 000 \$ de la pièce GI-39, Doc. 3, p. 14 (demandé par FCEI)	69
E-3 (GI) : Expliquer la hausse de 9 000 \$ des frais professionnels en 2016, que l'on retrouve à la pièce GI-39, Doc. 3, p. 14 (demandé par FCEI)	71
E-4 (GI) : Fournir le montant du crédit prévu en 2016 pour les remises à neuf des compteurs; également pour les années 2011 à 2014 (demandé par FCEI)	81
E-5 (GI) : Concilier les fonds de roulement de 816 000 \$ pour l'année 2015 (GI-44, Document 2) et de 1 046 000 \$ basé sur 4 mois réels et 8 mois prévus (GI-41, Document 1.2) (Demandé par la Régie)	126
E-6 (GI) : Indiquer dans quelle pièce au dossier on retrouve la charge d'amortissement du CFR liée au programme de francisation (demandé par la Régie)	131

- E-7 (GI) : Position de Gazifère sur la possibilité de fixer un taux de gaz perdu aux fins de fixation des tarifs, ainsi que l'impact qu'une telle décision aurait sur le coût de service de 2016 (demandé par la Régie) 145
- E-8 (GI) : Relativement au compte d'écarts relié aux régimes de retraite, réconcilier les montants exprimés, soit entre 124.6 et 115.9. (Demandé par la Régie) 153
- E-9 (GI) : Indiquer le montant prévu de surplus pour la totalité des budgets prévus de 302 400 \$ et de 450 000 \$ reliés aux charges réglementaires pour 2015 (demandé par la Régie) 162
- E-10 (GI) En ce qui concerne les besoins de francisation en termes de ressources, préciser de quelle façon le montant de 20 000 \$ a été établi et comment il se répartit sur les trois années (demandé par la Régie) 217

R-3924-2015
3 novembre 2015

- 6 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0373 : (GI-24, Doc.1.1) Présentation PowerPoint - Coût de service 2016	9
A-042 : Charges d'exploitation - opération et entretien : autres charges	188

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce troisième (3e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du trois (3)
8 novembre deux mille quinze (2015), dossier R-3924-
9 2015 Phase 3. Poursuite de l'audience.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Rebonjour à tous. Maître Tremblay, je crois que
12 nous sommes rendus au panel Plan
13 d'approvisionnement, coût de service, allocation de
14 coûts, tarifs et SPEDE. Voilà!

15

16 PREUVE DE GAZIFÈRE (Plan d'approvisionnement, coût
17 de service, allocation des coûts, tarifs et SPEDE)

18

19 Me LOUISE TREMBLAY :

20 Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, messieurs
21 les régisseurs. C'est exact. Effectivement, nous
22 sommes rendus au panel plus particulièrement sur le
23 coût de service. Donc, je demanderais... Vous voyez
24 que les mêmes personnes sont sur le banc à
25 l'exception de madame Meloche, Lise Meloche, qui

1 s'est jointe au panel, ainsi que les deux
2 représentants d'Enbridge. Alors, je demanderais
3 à... Je comprends que les témoins qui sont déjà
4 assermentés continuent sous le même serment. Et je
5 demanderais à madame la greffière d'assermenter les
6 trois autres personnes s'il vous plaît.

7

8 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce troisième (3e)
9 jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

10

11 LISE MELOCHE, directrice générale chez Gazifère,
12 ayant une place d'affaires au 706, boulevard
13 Gréber, Gatineau (Québec);

14

15 ANTON KACICNIK, Manager Rate Research and Design,
16 Enbridge Gas Distribution, ayant une place
17 d'affaires au 500, Consumers Road, Toronto
18 (Ontario);

19

20 MATTHEW KIRK, Manager Cost Allocation, Enbridge Gas
21 Distribution, ayant une place d'affaires au 500,
22 Consumers Road, Toronto (Ontario);

23

24 SYLVAIN GROULX (sous la même affirmation
25 solennelle);

1 JEAN-BENOÎT TRAHAN (sous la même affirmation
2 solennelle);

3
4 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
5 solennelle, déposent et disent :

6
7 INTERROGÉS PAR Me LOUISE TREMBLAY :
8 Merci, Madame la Greffière. Alors, monsieur Trahan
9 va débiter ce matin avec une présentation sur le
10 coût de service deux mille seize (2016). On a fait
11 circuler une copie de la présentation. On aimerait
12 la coter sous GI-24, Document 1.1. Je crois que
13 nous sommes rendus à B-0373.

14
15 B-0373 : (GI-24, Doc.1.1) Présentation
16 PowerPoint - Coût de service 2016

17
18 Q. [1] Alors, Monsieur Trahan, je vais vous demander
19 dans un premier temps si c'est vous qui avez
20 préparé cette présentation ou est-ce qu'elle a été
21 préparée sous votre supervision?

22 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

23 R. Oui.

24 Q. [2] Avez-vous des changements à apporter à cette
25 présentation?

1 R. Oui. Suite à la décision d'hier de retirer l'ACEF
2 de l'Outaouais, dans la version papier que vous
3 avez reçue, on a rayé l'acétate numéro 16 du
4 document. Par contre, le document qui va être
5 déposé sur le SDÉ format électronique, la page,
6 elle est retirée. Donc le document y est.

7 Q. [3] Parfait. Je vous remercie. Donc, est-ce que
8 vous adoptez cette pièce-là comme votre preuve
9 écrite, la preuve telle que modifiée?

10 R. Tout à fait.

11 Q. [4] Alors, je vais vous demander de procéder avec
12 votre présentation, Monsieur Trahan.

13 R. Merci. Alors, on pourrait dire bonjour ou bonjour
14 aux membres de la Régie. Écoutez, aujourd'hui, on
15 vient vous parler du coût de service deux mille
16 seize (2016) de Gazifère. C'est une période
17 charnière que, on comprend, pourrait s'étirer sur
18 un petit peu plus longtemps que deux ans. On pourra
19 en discuter plus longuement tardivement. Mais
20 n'empêche que ça fait donc dix ans que Gazifère
21 était sous un mécanisme incitatif. On vous a donné
22 un certain nombre d'informations. Au départ, on a
23 abreuvé abondamment le dossier durant la période de
24 DDR et autres. Et aujourd'hui ce qu'on tient à
25 faire, c'est vraiment de remettre en position un

1 peu, vous expliquer un peu plus la situation chez
2 Gazifère, qu'est-ce qui se passe, qu'est-ce qui
3 s'est passé au niveau des différentes embauches, au
4 niveau des postes, donc un peu... tout le processus
5 à l'intérieur de Gazifère.

6 Tout d'abord, bien, j'ai eu presque le goût
7 de mettre une petite étoile rouge, une nouvelle
8 administration, mais c'est un peu ça. On a madame
9 Meloche qui m'accompagne ici, qui est directrice
10 générale depuis deux mille treize (2013), elle a
11 été aux opérations de deux mille (2000) à deux
12 mille dix (2010), elle a passé après un petit stage
13 chez Enbridge Gas pour revenir au Service à la
14 clientèle de deux mille onze (2011) à deux mille
15 treize (2013). Et elle est directrice générale
16 depuis deux mille treize (2013). Donc, une longue
17 expérience chez Gazifère.

18 Monsieur Groulx est arrivé en août deux
19 mille quatorze (2014) aux Ventes. Je suis arrivé en
20 septembre deux mille quatorze (2014) aux Affaires
21 réglementaires et au Budget. Il y a monsieur
22 Mohammed Chabaro qui est arrivé aux Opérations en
23 janvier deux mille quinze (2015). Madame Mauviel
24 que vous connaissez bien, qui est passée du poste
25 des Affaires réglementaires au Service à la

1 clientèle en octobre deux mille quatorze (2014),
2 bien qu'elle a dû faire quelques tâches, là, entre-
3 temps pour combler quelques manques qu'il y a eu à
4 l'intérieur de Gazifère. Et madame Bigelow qui
5 était, et on verra précédemment, qui était aux
6 Affaires réglementaires à compter de deux mille
7 onze (2011) ou deux mille dix (2010), et qui est en
8 réalité directrice au niveau de la comptabilité et
9 des finances depuis deux mille treize (2013).
10 (9 h 9)

11 Donc, simplement pour brosser un peu le
12 portrait, là, d'où nous en sommes à cet égard. Au
13 niveau de la période du mécanisme incitatif, bien,
14 c'est une croissance quand même assez fulgurante,
15 là, on parle de quarante-deux pour cent (42 %)
16 d'augmentation du nombre de clients qu'il y a eu
17 durant la période de dix ans. C'est une clientèle
18 qui est largement résidentielle, on en parlait
19 hier, environ trente-neuf mille (39 000) sur
20 quarante-deux mille (42 000), c'est de la clientèle
21 résidentielle.

22 Et au niveau du secteur industriel, bien,
23 c'est un secteur qui a été relativement stable, une
24 certaine décroissance au départ mais depuis quelque
25 temps, c'est relativement stable, peu de

1 perspective de croissance; la dernière grande
2 tentative, c'était d'étendre le réseau pour aller à
3 Thurso, qui malheureusement n'a pu aller de
4 l'avant, et c'est un peu la situation à l'heure
5 actuelle, un résumé du passé.

6 Maintenant, dans cette optique-là, je vous
7 amène également à la petite discussion que j'ai
8 faite avec vous hier concernant la nature ou
9 l'évolution du secteur de la construction dans la
10 région de Gatineau. Ce qu'on voit, c'est une baisse
11 importante, là, de quarante et un pour cent (41 %),
12 de la construction entre deux mille quatre (2004),
13 deux mille quatorze (2014), deux mille neuf (2009);
14 deux mille quatre-deux mille neuf (2004-2009), on
15 est à peu près dans la même situation, on parle
16 d'un peu plus de trois mille cent (3 100) maisons
17 par, ou unités par année, on est rendu à mille neuf
18 cent trois (1 903) en deux mille quatorze (2014).
19 Donc, c'est vraiment une diminution très très
20 importante.

21 Et ce qui est remarquable, c'est ce que je
22 vous soulignais également hier, c'est la baisse de,
23 près de cinquante pour cent (50 %) au niveau de ce
24 qu'on pourrait appeler les maisons versus les
25 appartements, qui, elles, oui, ont diminué quelque

1 peu mais d'un niveau largement moindre, là, à
2 vingt-deux pour cent (22 %).

3 Donc c'est un environnement en transition,
4 ça amène des nouveaux « challenges », comme
5 diraient nos amis français, ça amène vraiment des
6 nouvelles, des nouvelles réflexions chez Gazifère,
7 on doit se requestionner et réévaluer toutes sortes
8 de choses à l'intérieur de l'entreprise.

9 Maintenant, le coeur du grand débat qu'on a
10 devant vous avec, durant la période du coût de
11 service, les dépenses d'opération. Je pense qu'il
12 est important de remettre un peu en position
13 l'ampleur ou la nature de la bête, là, qui est
14 Gazifère.

15 On a un phénomène, ce qu'on appelle le
16 phénomène de la marche, qui est important chez
17 nous. Pourquoi? Bien, je vous donne un exemple bien
18 simple, là, dans le secteur des Affaires
19 réglementaires - budgets, on est trois employés
20 donc à la seconde où j'ai besoin, qu'on n'est plus
21 capables et qu'on a besoin de personnes
22 additionnelles, bien, c'est un domaine spécialisé,
23 il n'y a pas beaucoup de ressources à l'intérieur,
24 ou sinon il n'y en a pas, qui peuvent vraiment
25 prendre la relève. Donc il faut rajouter et

1 lorsqu'on rajoute, bien, c'est un poste, je ne peux
2 pas rajouter des point vingt-cinq (0,25) ou des
3 point douze (0,12) ou des, je n'ai pas le choix, je
4 me donne à, automatiquement à avoir un poste qui
5 s'ajoute.

6 C'est sûr quand on se compare à des groupes
7 à l'intérieur de l'entreprise, comme le Service à
8 la clientèle, c'est un peu différent, parce que la
9 nature des postes, les tâches sont similaires entre
10 les différents employés donc il y a une possibilité
11 à ce moment-là de jouer un peu avec les employés.
12 Il y a des employés qui sont à temps plein mais il
13 y a une certaine partie d'employés qu'on conserve à
14 temps partiel, donc on est capables de mieux suivre
15 l'évolution des besoins à l'intérieur de
16 l'entreprise.

17 On a d'ailleurs la possibilité à ce moment-
18 là de monter ce qu'on pourrait appeler des
19 « petites marches », donc c'est ce qu'on a fait par
20 exemple dans ce cas-ci, où on voit qu'entre deux
21 mille quinze (2015), deux mille seize (2016),
22 l'augmentation des ETC passe de dix-neuf (19,0) à
23 dix-neuf point quinze (19,15). Il y a possibilité
24 de faire ça comment? Bien, notamment en prenant un
25 poste à vingt-quatre (24) heures puis l'amener à

1 trente-cinq (35) heures. Donc, il y a des
2 possibilités qu'on ne retrouve pas dans des plus
3 petits secteurs.

4 Maintenant, je vous amènerais à tenter de
5 me suivre dans l'explication de l'évolution des
6 secteurs, je les appelle « secteurs
7 administratifs » parce que, ultimement, c'est deux
8 secteurs qui sont assez similaires et qu'il y a
9 quand même, vous allez voir, là, il y a un certain,
10 pas dédoublement mais il y a un certain va-et-vient
11 qui s'est passé entre les deux secteurs.

12 Donc en gros, le secteur de la
13 Comptabilité-Finances, on a un seul directeur, deux
14 analystes, qui sont à trois ans et quatre ans de la
15 retraite aujourd'hui, et un commis. Au niveau
16 secteur Finances, j'ai une seule personne qui a un
17 poste comptable; les deux analystes ne sont pas des
18 titres comptables. Et il avait été évalué, là, au
19 cours des années, je ne sais pas quelle année
20 précisément, là, mais au début des années deux
21 mille dix (2010), deux mille onze (2011), deux
22 mille douze (2012), dans ces eaux-là, par les
23 vérificateurs, que ça créait un problème.

24 Ça créait un problème pourquoi? Parce que
25 s'il advenait que le directeur quittait, pour

1 toutes sortes de raisons, bien, malheureusement, il
2 pouvait, il y avait un manque, il n'y avait pas
3 personne pour prendre la relève et donc ça créait
4 véritablement un problème.

5 Au niveau des Affaires réglementaires,
6 bien, on a un directeur, un superviseur et un
7 analyste. Regardez bien, ce n'est pas Affaires
8 réglementaires, c'est Affaires réglementaires et
9 budgets, ce n'est pas limité aux affaires
10 réglementaires, on a les budgets également. La
11 préparation des budgets chez Gazifère, ce n'est pas
12 une affaire qu'on fait sur un coin de table, on est
13 associés avec Enbridge Gas, on a des systèmes
14 informatiques, il faut rentrer nos données, il faut
15 faire, avaliser ces données-là, donc c'est vraiment
16 un travail qui est de longue haleine et qui
17 nécessite des gens à temps plein à faire ce
18 travail-là. Donc on a un directeur, on a un
19 superviseur et on a un analyste; encore une fois,
20 l'analyste ici n'a pas de titre comptable.

21 Maintenant, on va faire la petite histoire.
22 Alors on est en deux mille treize (2013), à cette
23 époque, l'analyste est à la retraite et on est à
24 cinq ans et six ans de la retraite, et on est dans
25 cette situation-là statique, et on s'aperçoit qu'on

1 a des objectifs, là, d'ajouter un poste au niveau
2 des Affaires réglementaires et des Budgets; la
3 raison, c'est qu'on n'est plus capable d'y arriver,
4 on a de la difficulté, les gens sont épuisés, on
5 est rendu au phénomène de la marche.

6 (9 h 15)

7 Malheureusement, notre directeur de la
8 Comptabilité et des Finances quitte subitement et
9 ne revient pas, maladie grave, et caetera, donc on
10 a un problème, il faut boucher le trou le plus
11 rapidement possible. Donc, le phénomène qui avait
12 été identifié par les vérificateurs se produit.
13 Qu'est-ce qui arrive? Le superviseur, qui a un
14 titre comptable, va prendre... ou les Affaires
15 réglementaires va prendre la place du directeur au
16 niveau de la comptabilité et on se trouve à
17 embaucher le poste de superviseur. La difficulté de
18 combler de postes, là, ce n'est pas une
19 rigolade, c'est... un poste aux Affaires
20 réglementaires et Budgets, là, c'est... un
21 comptable qui est capable de faire des affaires
22 réglementaires c'est relativement compliqué à
23 trouver. En tout cas, dans la région de Gatineau,
24 on a tout le gouvernement fédéral qui est là, ça a
25 pris plusieurs mois être capable de combler le

1 poste malgré... ça a pris deux affichages, donc ce
2 n'est pas quelque chose qui se fait simplement. Et
3 ce n'est pas parce que la personne quitte qu'on
4 peut la remplacer très rapidement. À moins qu'on
5 mette n'importe qui, là, mais ce n'est pas
6 l'objectif. Notre situation deux mille treize
7 (2013).

8 On se retrouve en deux mille quatorze
9 (2014) et, en deux mille quatorze (2014), on dit,
10 écoutez, il y a une problématique. J'ai de la
11 difficulté, moi, au niveau de la direction, là, de
12 la comptabilité et des finances, de prendre la
13 relève. Je n'ai pas de période de transition, je
14 n'ai pas de suivi, je n'ai pas de formation, je
15 dois prendre ça comme c'est là puis partir de là
16 puis courir avec le ballon. On travaille autant que
17 faire se peut mais on se rend compte que la
18 problématique, qui avait été évaluée... pas évaluée
19 mais établie par les vérificateurs est véritable.
20 Il y a un problème, ça nous prend vraiment une
21 priorité pour venir ajouter quelqu'un pour venir
22 faire le travail ici. Aider, préparer la relève, on
23 voit que, oups! les analystes sont rendus à quatre
24 et cinq ans de la retraite, on commence à avoir un
25 peu une crainte par rapport à ça qui prend de plus

1 en plus d'ampleur, bien sûr, avec le temps qui
2 avance. Mais, également, on se rend compte qu'il y
3 a véritablement un problème de sécurité, si on
4 veut, là, à l'intérieur de l'entreprise, basé sur
5 le fait qu'on n'a pas de relève.

6 On déplace donc la priorité pour ajouter un
7 superviseur au niveau de la comptabilité et des
8 finances. Il y a un délai de comblement de poste.
9 Pourquoi? Parce qu'il y a tout un processus à
10 l'intérieur de Gazifère pour établir un poste. Il
11 faut aller le demander mais également,
12 malheureusement, le directeur a dû quitter
13 temporairement, on a retardé, à ce moment-là, le
14 comblement de poste pour que le directeur reprenne
15 sa place, pour qu'il puisse décider avec qui il
16 allait travailler. C'est toutes des petites
17 équipes, là, donc il faut au moins que le directeur
18 ait son mot à dire sur le choix d'embauche.

19 Autre changement, en deux mille quatorze
20 (2014), aux Affaires réglementaires et Budgets,
21 nouveau directeur qui arrive. Alors, qu'est-ce
22 qu'il veut faire, ce nouveau directeur là? Est-ce
23 qu'il a besoin toujours d'un poste? Quel type de
24 poste a-t-il besoin, un économiste, un comptable,
25 un ingénieur? Il faut lui laisser le temps, au

1 moins, de comprendre qu'est-ce qui se passe. Donc,
2 moi, je suis arrivé en poste, à ce moment-là, en
3 septembre et donc, j'ai commencé à travailler, j'ai
4 commencé à regarder mon équipe, à voir le travail
5 qui s'accomplissait et analyser la situation.

6 On se retrouve en deux mille quinze (2015),
7 on finit par combler le poste de superviseur au
8 niveau de la comptabilité et des finances et,
9 enfin, le secteur est stabilisé. Donc, on vient
10 de... on souffle un peu.

11 Maintenant, au niveau des Affaires
12 réglementaires et Budgets, on est en période
13 d'évaluation, on commence le processus d'embauche.
14 De l'autre côté, on a des ajouts de
15 responsabilités. Il y a toute la gestion du SPEDE
16 qui se trouve maintenant sous ce service. Bon, il y
17 a un demi-poste, là, d'analyste SPEDE, qui est
18 présent mais je peux vous dire quelque chose, c'est
19 qu'il y a un gros travail qui se fait également au
20 niveau de la direction pour être capable d'arriver
21 avec les différents éléments qu'on doit vous faire.
22 Ne serait-ce que la gestion du poste qui est là
23 mais également la production des rapports avec la
24 Régie, la stratégie, il faut la faire autoriser
25 aussi par notre conseil d'administration. Donc, il

1 y a tout un travail associé à ça, qu'on n'a pas mis
2 dans les dépenses associées au SPEDE, là, mais j'en
3 ai mis des heures à titre de directeur, qui ne fait
4 pas partie du demi-poste, là, dans le SPEDE au
5 cours de l'année. Et, dans les prochaines années,
6 ça va continuer, c'est présent.

7 Il y a tout le phénomène des
8 approvisionnements gaziers. On sait bien que ça a
9 un peu réduit, là, on l'a vu avec le plan
10 d'approvisionnement, ça a tempéré un petit peu mais
11 il y a quand même un groupe de travail interne,
12 chez Enbridge Gas, qui s'est mis en place, dans
13 lequel je participe, ce qui ne se faisait pas
14 auparavant, pour s'assurer qu'à tout événement, que
15 les positions qu'ils vont prendre pour tous font en
16 sorte que Gazifère soit bien représentée également.
17 Ce n'est pas un travail de longue haleine, ce n'est
18 pas moi qui vais intervenir mais je participe aux
19 prérencontres, je participe aux postrencontres, on
20 échange sur ces choses-là, donc ça donne un travail
21 additionnel.

22 Et tout le volet des relations
23 gouvernementales, qui sont... qui ont été peu
24 appliquées au cours des dernières années, qui fait
25 en sorte que, bien, on n'est pas tellement en

1 relation avec le gouvernement. Et, à l'heure
2 actuelle, il y a toutes sortes de programmes qui
3 existent, il y a beaucoup de discussions au niveau
4 de la stratégie énergétique, notamment, et autres.
5 Gazifère doit avoir un rôle là-dedans, il faut
6 qu'il soit à la mesure de Gazifère mais encore
7 faut-il l'accomplir, ce travail-là. Ça ne se
8 faisait pas auparavant et aujourd'hui ça se fait.

9 Ce qui fait en sorte qu'on se retrouve en
10 deux mille seize (2016), le secteur de la
11 comptabilité et finances est toujours stabilisé, on
12 est correct maintenant, on a deux personnes qui
13 sont en poste pour... avec des titres comptables.
14 On a nos analystes qui sont maintenant à deux ans
15 et trois ans de la retraite, en deux mille seize
16 (2016).

17 Donc, le poste de superviseur ici a
18 plusieurs attraits. C'est-à-dire que, d'une part,
19 il a l'occasion de pouvoir prendre en considération
20 ce qui se passe avec ces gens-là, qu'est-ce qu'ils
21 font comme travail, et de voir la suite des choses.
22 Qu'est-ce qui va arriver quand ces gens-là vont
23 partir à la retraite? Est-ce qu'on remplace tout
24 simplement ces gens-là? Est-ce qu'on fait évoluer
25 les processus? Donc, on a la chance ici de

1 permettre aux gens qui supervisent de pouvoir
2 passer à cette étape de réflexion plus approfondie
3 du système.

4 Au niveau des Affaires réglementaires,
5 bien, on embauche... c'est le projet, d'embaucher
6 l'analyste senior qui va venir compléter l'équipe
7 et, finalement, stabiliser notre secteur des
8 Affaires réglementaires. Donc comme vous voyez,
9 c'est un processus qui a débuté dès deux mille
10 treize (2013), qui a eu toutes sortes de
11 rebondissements au cours de cette période et qui
12 finalise en deux mille seize (2016) avec le... la
13 stabilisation des deux secteurs.

14 (9 h 20)

15 Je vous amènerais maintenant au niveau du
16 service des ventes et des communications. Dans ce
17 service, bien je ne vous ai pas fait d'organigramme
18 pour la simple raison, c'est qu'ultimement on va...
19 il y a un poste qui s'ajoute et il y a un poste,
20 là, qui est plus contesté dans le débat, c'est le
21 poste qui s'en va aux communications. Et dans ce
22 cadre-là, bien c'est assez simple l'organigramme,
23 là, il y a une personne aux communications
24 actuellement puis il y aurait une deuxième personne
25 qui s'ajoute. Je ne pensais pas, là, que

1 l'organigramme était nécessaire pour bien
2 comprendre.

3 Alors c'est quoi l'objectif? Qu'est-ce qui
4 fait qu'on en arrive là? Bien écoutez, on a un
5 nouveau directeur qui est arrivé en août deux mille
6 quatorze (2014) et comme moi j'ai fait, il a
7 analysé la situation puis il a évalué ce qui se
8 passait dans son groupe et quels étaient ses
9 besoins. Suite à l'évaluation de ça, il en arrive à
10 la proposition d'ajouter une ressource dans le
11 processus budgétaire deux mille seize (2016),
12 lequel vous a été proposé.

13 Il y a différentes raisons en arrière de
14 ça, il y a des raisons de relève, parce qu'encore
15 une fois on a une seule personne aux
16 communications, la relève... pas la relève, mais
17 plutôt la retraite s'en vient dans quelques années,
18 mais il y a également tout le phénomène de
19 l'ensemble des tâches qui sont données là, autant
20 dans l'intérêt du nouveau directeur d'ajouter un
21 certain nombre de tâches, que les tâches qui sont
22 accumulées durant la période à ce poste-là, qui
23 fait en sorte que la personne commence à être
24 débordée. Donc ici on est dans le phénomène... Oui?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je m'excuse, Monsieur Trahan, on me fait savoir
3 qu'on vous entend mal vers le fond de la salle,
4 alors peut-être juste approcher votre micro, s'il
5 vous plaît. Je m'excuse de vous interrompre.

6 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

7 R. Aucun problème, avec grand plaisir.

8 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

9 R. Ça va toujours mieux, hein. C'était peut-être ça le
10 problème finalement. Donc... donc c'est tout le
11 phénomène du support des communications et service
12 à la clientèle qui s'est ajouté. Il y a aujourd'hui
13 beaucoup plus de communications écrites. Les
14 communications ont le bonheur de pouvoir... bien
15 enfin de s'adapter aux nouvelles technologies ou de
16 communication de la population, mais également a le
17 phénomène de pouvoir être viral assez rapidement.
18 Donc Gazifère veut un peu gérer les risques
19 associés à l'aspect viral, là, des communications
20 écrites.

21 Et il y a également tous les éléments
22 associés à la communauté virtuelle, aux plate-
23 formes de communication en ligne, etc., donc que
24 vous avez lus dans la preuve, qui fait en sorte que
25 Gazifère, bien que présent aujourd'hui, est un... a

1 une présence sur le Web qui est plutôt passive.
2 Alors qu'est-ce que ça veut dire une présence
3 passive? C'est qu'on peut bien avoir une page
4 Facebook, mais si on ne met jamais rien à nouveau
5 dans la page Facebook, bien vous allez la voir une
6 fois, vous allez voir l'adresse puis vous n'y
7 retourneriez plus à la page. Donc ultimement
8 lorsqu'on veut faire partie de la communauté
9 virtuelle il ne faut pas juste avoir une page
10 Facebook, il faut également mettre nos choses à
11 jour régulièrement.

12 Moi, dans ma tête, ce qui m'a permis...
13 parce que je ne suis pas un... je suis économiste,
14 là, je ne suis pas technique... je ne suis pas en
15 technologie de l'information, mais c'est beaucoup
16 les premières pages, les pages Internet, là, dans
17 le temps, on avait tous une première page Internet,
18 on était tout heureux, on avait notre nom, notre
19 numéro de téléphone. Tout le monde allait la voir
20 une fois, puis après ça personne ne retournait voir
21 notre page Internet. Et à un moment donné, là, les
22 gens se sont mis à mettre des pages Internet qui
23 sont vivantes, qui évoluent selon l'information,
24 etc. C'est un peu le même phénomène, là, qu'on
25 retrouve ici au niveau des communautés virtuelles.

1 Au niveau du budget des promotions et des
2 commandites, bien ultimement le nouveau directeur
3 regarde la situation et veut avoir un impact
4 optimal dans la... dans la communauté. Son impact
5 il ne peut pas être juste au niveau de la
6 communauté virtuelle, mais il veut faire le lien
7 également avec la communauté réelle. Donc c'est
8 dans cet objectif-là où ces deux éléments-là sont
9 intimement liés pour permettre, là, à Gazifère de
10 reprendre une place un peu plus forte au niveau des
11 communautés virtuelles, qu'il ne l'a fait au cours
12 des dernières années.

13 On s'est fait dire souvent que, bien toutes
14 ces décisions-là sont sporadiques, elles arrivent
15 toutes en deux mille seize (2016). Alors simplement
16 vous montrer ici le tableau des... de l'évolution
17 du groupe, des équivalents temps complet au niveau
18 des... du groupe des ventes et des communications.
19 Et ce qu'on voit c'est qu'il y a eu une évolution
20 durant la période deux mille onze (2011) à deux
21 mille seize (2016). On est parti à sept quarante-
22 six (746) et on a augmenté pour se repositionner à
23 une proposition à dix (10) en deux mille seize
24 (2016). Donc il est faux de dire que Gazifère n'a
25 pas agi durant le mécanisme incitatif et attendu

1 deux mille seize (2016). Comme vous voyez, on n'a
2 fait aucune demande au niveau du secteur des
3 ventes, qui est la plus grosse partie du secteur.
4 Ce secteur-là, pour l'instant, fonctionne bien.
5 C'est pas une demande qui va dans ce sens-là. C'est
6 vraiment le secteur des communications qui a un
7 besoin.

8 Maintenant je vous amène dans un autre
9 service qui est abondamment commenté, qui est le
10 service des opérations. Et je vous amènerais à
11 regarder mon titre, parce que je ne vous présente
12 pas ici le service des opérations, je vous présente
13 une portion du service des opérations, en réalité
14 la portion d'organigramme qui... qui subit du
15 mouvement, si on veut, à l'heure actuelle, donc qui
16 va être... dans laquelle on va être capable de voir
17 l'évolution.

18 Donc on se positionne en deux mille
19 quatorze (2014). On a un directeur, on a un
20 superviseur des opérations et on a deux techniciens
21 à l'interne chez Gazifère. Il y a une évaluation
22 qui est faite de l'ensemble des tâches qui sont à
23 accomplir et on se rend compte qu'avec l'ensemble
24 des tâches associées à la RBQ, à la CCQ, CSST,
25 l'ampleur des tâches du secteur proprement dit, la

1 sécurité, la francisation, on doit faire évoluer
2 l'organigramme.
3 (9 h 26)
4 R. C'est l'organigramme qui est proposé suite à cette
5 réflexion-là. Donc, on retrouve cet organigramme,
6 où, finalement, ce qu'on crée, c'est un
7 gestionnaire de chantier. Donc vous voyez, ce n'est
8 pas nécessairement les employés avec des outils
9 dans la rue, là, qui est nécessaire d'augmenter,
10 mais c'est plus au niveau de la gestion parce qu'il
11 faut toujours se rappeler qu'une grosse partie des
12 travaux qui sont effectués par Gazifère se fait via
13 des entrepreneurs. Mais les techniciens qui sont
14 ici sont surtout dans le mode entretien et
15 maintenance du réseau, alors que tout ce qui est la
16 nouvelle construction, elle, se fait par des
17 entrepreneurs qui ne sont pas les gens de Gazifère.
18 Donc, qu'est-ce qu'on retrouve ici? On retrouve
19 l'aviseur sécurité et formation, un gestionnaire de
20 chantier qui s'ajoute, et on voit « Entrepreneur
21 soixante-dix-huit mille huit cents dollars
22 (78 800 \$) », là, donc on passe au travers cet
23 élément. Donc, on crée ce nouveau poste-là,
24 gestionnaire de chantier. Pourquoi? Parce qu'il y a
25 des besoins. Le directeur a des difficultés de

1 faire l'ensemble des tâches qui sont reliées. Vous
2 savez, il y a d'autres affiliés à Enbridge Gas,
3 souvent, ces gens-là ont plusieurs postes de
4 gestion parce qu'il y a plusieurs groupes de
5 travail qui se fait. Là, à l'heure actuelle, chez
6 Gazifère, on a le directeur qui faisait tout. Donc,
7 d'arriver avec un deuxième, c'était devenu plus que
8 nécessaire parce qu'on n'était plus capable de
9 suivre le rythme à ce niveau-là et également le
10 rythme en chantier avec toutes les obligations
11 associées avec l'évolution des différentes normes.
12 Pour être capable de combler ce poste-là, ce qu'on
13 prend, c'est le superviseur des opérations qui
14 devient le gestionnaire de chantier. Le poste de
15 superviseur des opérations devient vacant, c'est le
16 technicien qui va prendre sa place. Et ça nous
17 amène, à ce moment-là, à faire une embauche d'un
18 technicien. Donc, il y a une évolution, ici, à
19 l'interne avec l'embauche d'un technicien, en
20 réalité l'embauche du technicien, c'est un
21 technicien saisonnier qui travaille également aux
22 opérations, qui prend le rôle à temps plein et
23 donc, l'employé saisonnier est remplacé par un
24 nouvel employé saisonnier. De l'autre côté, on a un
25 aviseur sécurité et formation. Qu'est-ce que

1 l'aviseur sécurité et formation fait? En réalité,
2 c'est une création d'un poste. Il faut se rendre
3 compte également qu'il y a un demi-poste de cette
4 personne qui est relié à la francisation, c'est un
5 poste qui est autorisé par la Régie, qui a été
6 autorisé par la Régie et c'est l'autre portion du
7 poste, c'est relié à de la sécurité et de la
8 formation. Donc, c'est un individu qui fait de la
9 francisation. Tous les manuels... pas les manuels
10 mais plutôt la... formation technique, merci, tous
11 les modules de formation technique, donc travaille
12 sur cet élément-là, mais également sur tous les
13 aspects de volet sécurité à l'intérieur de
14 l'entreprise. Quand on pense sécurité à l'intérieur
15 de l'entreprise, là, ce n'est pas juste sécurité
16 avec le public, c'est sécurité au niveau des
17 opérations, au niveau du bureau. Donc, c'est autant
18 au niveau des employés que de la clientèle ou de la
19 société dans la région de Gatineau.

20 Pour combler ce poste, ce qu'on a fait,
21 c'est qu'on a pris un technicien qui a une grande
22 expérience, qui connaît bien le secteur, pour
23 devenir l'aviseur sécurité et formation. Et on a
24 décidé d'impartir le poste de technicien
25 auparavant, donc d'envoyer ce poste-là au niveau

1 des entrepreneurs.

2 En deux mille seize (2016), ce qu'on vous
3 propose, c'est d'ajouter un inspecteur en qualité.
4 En fait, l'inspecteur en qualité, c'est quelqu'un
5 qui va superviser le travail effectué, tant par nos
6 entrepreneurs qu'à l'interne. Est-ce que c'est
7 quelque chose qui se faisait auparavant chez
8 Gazifère? Oui, en partie, par les techniciens. Il y
9 avait un technicien qui en faisait une petite
10 portion, ce n'était pas son travail, mais il
11 n'était jamais capable de faire tout le travail qui
12 aurait dû, nécessairement, être fait là-dedans. Et
13 lorsque monsieur Chebaro est arrivé, il a évalué la
14 situation dès le début deux mille quinze (2015),
15 s'est aperçu qu'il y avait un manque et donc, a mis
16 au budget le besoin d'avoir quelqu'un qui le fait,
17 mais qui le fait à temps plein. Cette personne-là,
18 quand on parle inspecteur en qualité, c'est un coût
19 qui se fait automatiquement maintenant, mais c'est
20 un objectif également d'assurer la qualité et la
21 sécurité à long terme du réseau. Si la qualité est
22 meilleure à long terme, on s'entend pour dire qu'il
23 devrait y avoir moins de travaux futurs et donc,
24 des économies de coûts. Est-ce qu'il y a un calcul
25 associé à ça? Pas du tout. Il y a un objectif plus

1 qualitatif qui est d'améliorer tout le système,
2 autant à l'interne, comme je disais, qu'à
3 l'externe. Donc, c'est vraiment un objectif de
4 mieux suivre nos coûts, de mieux suivre nos
5 entrepreneurs, de faire évoluer la situation. Et
6 cette personne-là va également donner un coup de
7 main parce qu'on s'aperçoit que dans certaines
8 situations plus problématiques, là, lorsqu'il y a
9 des bris majeurs, des choses comme ça, on est un
10 peu en sous-capacité, donc il y aura une
11 possibilité de venir épauler une autre équipe, là,
12 qui s'occupe davantage des bris. Donc, il y a un
13 poste principal, il y a des éléments principaux qui
14 est plus le suivi de nos entrepreneurs et de nos
15 gens à l'interne, mais il y a également des
16 éléments associés à venir épauler dans certains
17 éléments plus gestionnaires, là, relation avec la
18 CSST, la RBQ, et caetera dans tout le processus
19 entourant, notamment, les bris. Donc ça, c'est
20 l'évolution des opérations.

21 Maintenant, si on regardait quelle est la
22 proposition de la FCEI à cet égard? Bien la FCEI
23 nous arrive avec une proposition dans laquelle elle
24 demande trois choses. Elle demande de faire
25 disparaître l'inspecteur en qualité, elle demande

1 de faire disparaître le technicien 1 et elle
2 demande de faire disparaître le service des
3 entrepreneurs.

4 (9 h 31)

5 Moi, quand je regarde ça, j'arrive au bout puis je
6 n'ai plus personne dans la rue pour faire
7 l'entretien et la maintenance de mon réseau ça fait
8 que j'ai un problème très, très grave associé à ça.

9 Autre sujet que la FCEI ramène, toujours au
10 niveau des opérations, c'est l'hydro-excavation et
11 les localisations. Ce qu'il nous dit, c'est que,
12 ultimement, dans le cas des localisations, on
13 demande un budget additionnel de trente mille
14 dollars (30 000 \$) basé sur mille (1000) demandes
15 de localisation additionnelle. Il fait une moyenne
16 et puis en arrive à la conclusion que quinze mille
17 dollars (15 000 \$) pour cinq cents (500)
18 localisations c'est suffisant.

19 On ne commentera pas trop trop sur les
20 aspects sécurité parce que bon, il y a des prises
21 de position de la FCEI sur l'aspect qu'on n'a pas
22 tellement besoin de sécurité chez Gazifère, disons
23 qu'ils nous dressent un peu les cheveux sur la tête
24 mais allons voir la moyenne plutôt, allons voir la
25 réalité puis ce qui se passe dans la vraie vie.

1 Bien, Gazifère arrive sur le fait qu'on a une
2 incapacité d'influencer le marché parce qu'il dit
3 que, de toute manière, c'est les gens qui
4 appellent.

5 Gazifère s'inscrit en faux là-dessus. On a
6 véritablement une influence dans le marché et on a
7 tout intérêt à agir de cette influence-là. Comment
8 est-ce qu'on fait cette influence-là? On fait des
9 rencontres avec les grands groupes effectuant les
10 travaux, la Ville de Gatineau, les entrepreneurs,
11 les sous-entrepreneurs. La Ville de Gatineau, on a
12 eu beaucoup, beaucoup de bris pendant une certaine
13 période, on a eu beaucoup de discussions avec eux
14 puis, finalement, on a réussi à mettre en place des
15 rencontres cette année.

16 On travaille pour essayer d'améliorer le
17 système pour qu'ils appellent avant de creuser. On
18 envoie des lettres, on fait de l'organisation
19 d'échanges non structurés avec des entrepreneurs en
20 cours d'année. On fait vraiment un paquet
21 d'initiatives de cette nature. Il y a même des
22 rencontres qui sont faites en collaboration avec la
23 RBQ et la CSST.

24 Il est faux de dire que Gazifère ne fait
25 rien, bien au contraire, et que Gazifère n'a aucun

1 pouvoir d'influencer, au contraire, on a un pouvoir
2 d'influence. Et non seulement on a un pouvoir
3 d'influence mais on l'utilise ce pouvoir
4 d'influence là, et avoir plus de localisations,
5 c'est bon pour la société, c'est bon pour
6 l'ensemble des travailleurs, c'est bon pour la
7 sécurité, c'est bon pour tout le monde. Il y a un
8 coût mais c'est bon.

9 Est-ce que c'est vrai que mille (1000)
10 localisations c'est trop? Pour la période de
11 janvier à septembre, en deux mille quatorze (2014),
12 on avait sept mille soixante-seize (7076) demandes.
13 Ça, on se rappellera que dans la preuve de la FCEI,
14 le mille (1000) localisations c'était en deux mille
15 quinze (2015). L'augmentation du coût c'était en
16 deux mille quinze (2015) qu'on le prévoit, pendant
17 le cadre du mécanisme incitatif. Mais il dit « De
18 toute façon, vous ne le ferez pas. » donc parfait,
19 on est en deux mille quinze (2015), où est-ce qu'on
20 est rendus aujourd'hui au même moment? On est à
21 sept mille neuf cent quarante-sept (7947) demandes.
22 On est à huit cent soixante et onze (871) demandes
23 de localisation de plus comparativement à deux
24 mille quatorze (2014).

25 Est-ce que c'est vrai qu'on est capables

1 d'influencer, est-ce qu'on a pris les devants et
2 est-ce qu'on a fait des actions pour? Oui, on l'a
3 fait et la réalité le démontre, on va y arriver. On
4 prévoit, avec la suite des mois à venir, que le
5 mille (1000) localisations va être obtenu en deux
6 mille quinze (2015).

7 Donc, cette demande-là n'est pas farfelue,
8 elle n'est pas basée sur une moyenne, elle est
9 basée sur les véritables impacts de l'influence que
10 Gazifère est capable d'avoir dans son marché et la
11 réalité de la situation.

12 On vient parler ensuite d'hydro-excavation.
13 On nous dit « Bien, écoutez, l'hydro-excavation
14 c'est tout nouveau, ça vient d'apparaître, c'est la
15 sécurité, ça ne s'est pas fait pendant le mécanisme
16 incitatif. ». Bien, force est de constater que ce
17 n'est pas vrai.

18 C'est une méthode de travail qui a été
19 implantée à partir de deux mille onze (2011)
20 pendant le cadre du mécanisme incitatif. On voit
21 qu'en deux mille onze (2011) c'était peu utilisé,
22 ça l'a été de plus en plus. Pourquoi? Parce que les
23 normes et les règles se sont raffermies durant la
24 période et on est donc montés jusqu'à cent sept
25 mille dollars quatre cent quarante-huit dollars

1 (107 448 \$) en mode réel en deux mille treize
2 (2013). On a monté à quatre-vingt-seize mille
3 (96 000) en deux mille quatorze (2014) et, au
4 trente (30) septembre, on est à quatre-vingt-dix-
5 neuf mille (99 000). Nous, on demande un budget
6 additionnel de quarante-quatre mille (44 000) pour
7 deux mille seize (2016).

8 J'ai fait faire un exercice rapidement
9 juste pour savoir c'était quoi le montant qui avait
10 été fait dans l'hydro-excavation en deux mille
11 quatorze (2014) pour la période d'octobre à
12 décembre. Le montant c'est de trente-six mille
13 (36 000). Trente-six mille (36 000) plus quatre-
14 vingt-dix-neuf (99) ou trente-six mille (36 000)
15 plus quatre ça fait quarante (40 000), on est à
16 quatre mille dollars (4000 \$) près de la prévision
17 qu'on fait pour deux mille seize (2016).

18 Donc, non seulement notre budget deux mille
19 quinze (2015) est inférieur, notre réel est
20 inférieur à notre budget deux mille quinze (2015)
21 mais notre réalité deux mille seize (2016), elle
22 est exactement sur le chiffre de deux mille quinze
23 (2015) de ce qui s'en vient à l'heure actuelle,
24 basé sur neuf mois réels deux mille quinze (2015),
25 trois mois réels deux mille quatorze (2014). Donc,

1 notre chiffre de quarante-quatre mille (44 000)
2 qu'on demande ici, c'est loin d'être hors de la
3 normale et, quant à la croissance, bien, on voit
4 que c'est une croissance qui s'est faite durant la
5 période.

6 On a un autre débat encore toujours au
7 niveau des opérations, le temps supplémentaire.
8 Alors ici, je vais passer relativement rapidement
9 parce que c'est la même méthode d'analyse qu'on a
10 appliquée. Encore une fois, le temps
11 supplémentaire, il s'est ajouté. Il s'est ajouté
12 durant la période pour différentes raisons,
13 notamment l'augmentation des salaires, mais
14 également une certaine utilisation additionnelle du
15 temps supplémentaire.

16 Peut-être juste comprendre un peu le temps
17 supplémentaire chez nous. Le temps supplémentaire,
18 ce n'est pas parce qu'on décide d'en faire pour le
19 plaisir ou d'étirer une journée de travail. C'est
20 vraiment si le travail n'est pas complété en fin de
21 journée, par exemple, et qu'il se doit d'être
22 complété pour des raisons de sécurité ou autre, il
23 y a du temps supplémentaire qui se fait ou pour
24 d'autres raisons associées à la gestion, on
25 pourrait dire, vingt-quatre (24) sept (7), d'un

1 réseau gazier.

2 Donc, c'est vraiment pour des mesures
3 d'urgence. On ne planifie pas du travail en temps
4 supplémentaire, c'est la réalité qui nous amène à
5 avoir du temps supplémentaire.

6 (9 h 36)

7 Alors, qu'est-ce qu'on voit là-dedans? Deux
8 mille treize (2013), on est à quatre-vingt-six
9 mille (86 000); deux mille quatorze (2014), on est
10 à quatre-vingt-quinze mille (95 000); deux mille
11 quinze (2015), on avait un budget de quatre-vingt-
12 quinze mille (95 000), au trente (30) septembre,
13 donc le réel que vous voyez là c'est quatre-vingt-
14 dix mille sept cent treize dollars (90 713 \$). On
15 dit : « Parfait, on va aller voir ce qu'on a fait
16 en deux mille quatorze (2014) pour les trois mois
17 d'octobre à décembre. On en a pour vingt et un
18 mille cent quatre-vingt-un dollars (21 181 \$). »
19 Vingt et un mille cent quatre-vingt-un dollars
20 (21 181 \$) plus quatre-vingt-dix mille sept cent
21 treize dollars (90 713 \$), on est à cent onze mille
22 huit cent quatre-vingt-quatorze (111 894).
23 Exactement sur le chiffre de cent onze mille
24 (111 000).

25 On ne peut pas dire qu'on a planifié ça au

1 départ, là. On prend les chiffres réels
2 d'aujourd'hui puis on vient appliquer les chiffres
3 réels de deux mille quatorze (2014) puis on arrive
4 exactement où est-ce que... sur le budget qu'on
5 prévoyait.

6 Donc, tout ça pour vous dire que ces
7 données-là démontrent l'utilisation accrue de ce
8 service-là puis que c'est tout à fait en lien avec
9 notre réalité et nos véritables besoins.

10 Maintenant je vous amène aux frais légaux,
11 qui est un autre élément, c'est un montant de vingt
12 mille dollars (20 000 \$) qui a été encouru en deux
13 mille quinze (2015). C'est une situation
14 exceptionnelle. C'est une situation exceptionnelle
15 qui peut se reproduire. Donc, à l'établissement des
16 budgets, il y a eu une décision qui avait été mise
17 de l'avant de dire : « Bien, on va se protéger, si
18 ça arrive, ça peut arriver demain matin, on n'a pas
19 de fonds en deux mille quinze (2015) pour prévoir
20 ça, donc on ajoute un vingt mille dollars
21 (20 000 \$) pour prévoir une situation similaire
22 dans le futur. » Et, à une demande de la Régie, on
23 dit : « Bien, on n'a pas de provision pour ce type
24 de dépense là », donc on n'avait pas mis de
25 provision, donc, en deux mille seize (2016), on met

1 la provision mais, en deux mille quinze (2015), on
2 n'avait pas de provision.

3 Depuis, même très, très récemment, Gazifère
4 a constaté que la réserve d'autoassurance que nous
5 possédons couvre ce type de dépense. On croyait, à
6 ce moment-là, que l'autoassurance, la réserve qu'on
7 avait là, se limitait à payer les frais associés à
8 la chose mais paie également les frais juridiques
9 associés. Donc, conséquemment à ça, on propose de
10 réduire le coût de service deux mille seize (2016)
11 du vingt mille dollars (20 000 \$) puisque,
12 fondamentalement, si jamais il advient qu'il est
13 encouru encore dans le futur, bien, l'autoassurance
14 pourra prendre ce montant. Et, à cet égard, bien,
15 on vous propose d'ajuster les tarifs, là,
16 concernant cet aspect, suite à la décision de la
17 Régie, si la Régie est d'accord avec cette
18 proposition.

19 Alors, en conclusion, de manière générale,
20 le budget déposé est nécessaire à la prestation de
21 service de Gazifère. Exclusion faite du montant de
22 vingt mille dollars (20 000 \$) et d'un autre qu'on
23 vous parlera dans quelques instants associé aux
24 frais légaux, là, et au service des opérations. Les
25 ajouts de postes sont tous nécessaires à la

1 desserte du service. Vous avez vu l'évolution des
2 organigrammes ne s'est pas faite d'un coup, c'est
3 une évolution qui s'est faite. Il y a des
4 phénomènes de marches qui sont présents et c'est en
5 lien avec l'évolution naturelle de l'entreprise, où
6 on en est rendus aujourd'hui. Il y a plus de
7 travaux, il y a l'évolution des normes et des
8 techniques de travail, il y a des ajouts de
9 responsabilités puis, de l'autre côté, bien, il y a
10 toute l'évolution des technologies de l'information
11 qui requiert que Gazifère fasse évoluer son service
12 de communication également pour se mettre à jour à
13 cet égard.

14 Q. [5] Alors, merci, Monsieur Trahan, je comprends que
15 ça complète cette partie-là de votre témoignage?

16 R. Oui.

17 Q. [6] Justement, pour faire le lien, vous avez ouvert
18 un petit peu la porte à la fin de votre témoignage,
19 vous avez parlé d'une réduction de vingt mille
20 dollars (20 000 \$) du coût de service. Pour faire
21 ce lien-là, je vais vous ramener à votre témoignage
22 d'hier. Vous avez été questionné sur l'impact
23 tarifaire des programmes commerciaux et maître
24 Rondeau vous a demandé plus particulièrement de
25 concilier les réponses fournies par Gazifère à ce

1 sujet-là. Vous avez alors mentionné que les règles
2 relatives à l'amortissement fiscal n'avaient pas
3 été appliquées correctement, ce qui expliquait une
4 apparente divergence dans les réponses. Alors, je
5 vous demande, comment cela se traduit sur le revenu
6 requis demandé par Gazifère pour l'année deux mille
7 seize (2016)?

8 R. Alors, à cet égard, ce qu'on va demander à la Régie
9 c'est de pouvoir faire... encore une fois, suite à
10 la décision si, la Régie, ça lui plaît, de faire
11 une correction. En fait, l'impôt a été pris en
12 considération mais sur la base de l'amortissement
13 réglementaire et non pas sur la base de
14 l'amortissement fiscal. Donc, l'impact, grosso
15 modo, là, en excluant tout le phénomène de
16 « lead/lag », et caetera, est d'environ vingt-cinq
17 mille dollars (25 000 \$) d'abaissement du coût de
18 service pour deux mille seize (2016), en prenant en
19 considération l'impact fiscal qui se ferait
20 complètement à l'année 1 et non pas de manière
21 amortie sur plusieurs années, comme on l'avait
22 présenté initialement dans le coût de service.

23 Q. [7] Je vous amène maintenant au mémoire de la FCEI,
24 dont, je présume, vous avez pris connaissance?

25 R. Oui.

1 Q. [8] À la page 6 du mémoire, au cinquième
2 paragraphe, juste avant la rubrique 3.2, la FCEI
3 termine ses commentaires à l'égard des dépenses du
4 service des opérations en se demandant où, dans la
5 demande de Gazifère, se retrouve un montant de
6 vingt-six mille dollars (26 000 \$) qui serait lié à
7 de la formation et à un contexte de transition, là,
8 au sein du service des opérations. Est-ce que vous
9 pouvez répondre au questionnement de la FCEI à cet
10 égard?

11 (9 h 42)

12 R. Oui, tout à fait, il n'est pas dans le budget. Donc
13 c'est un... le vingt-six mille dollars (26 000 \$)
14 qu'il y a là, puis vous le voyez d'ailleurs, là,
15 dans une réponse à l'ACEF, malheureusement j'ai pas
16 le... je n'ai pas la cote rapidement, mais où on
17 détaille toute l'augmentation entre deux mille
18 quinze (2015) et deux mille seize (2016) et vous ne
19 voyez pas ce vingt-six mille dollars (26 000 \$) là
20 apparaît et il y a une raison pour ça. C'est
21 qu'on n'est pas sûr à ce jour ou, enfin, quand on a
22 fait le budget, si la transition était pour se
23 faire pour deux mille seize (2016) ou deux mille
24 dix-sept (2017). Alors s'il advenait qu'il se fait
25 en deux mille seize (2016) c'est vingt-six mille

1 dollars (26 000 \$); si elle se fait en deux mille
2 dix-sept (2017), soit vingt-six mille (26 000 \$) ou
3 vingt-sept mille (27 000 \$) ou vingt-huit mille
4 (28 000 \$), enfin il y aura peut-être une évolution
5 salariale. Mais à la base, elle n'a pas été incluse
6 dans le budget de Gazifère cette année. Donc c'est
7 d'une certaine manière, là, un risque qu'on a pris
8 de ne pas l'inclure au départ, n'étant pas certain
9 que ce montant-là serait nécessaire en deux mille
10 seize (2016).

11 Si vous me permettez, je peux peut-être
12 juste faire le lien avec la pièce. C'est à la
13 réponse 19.1 de GI-40, Document 1, page 22 où
14 on verra, là, que le vingt-six mille dollars
15 (26 000 \$) n'apparaît pas dans l'explication de
16 deux mille quinze (2015) à deux mille seize (2016).

17 Q. [9] Merci beaucoup, Monsieur Trahan. On va
18 maintenant aborder une autre partie de votre
19 témoignage. En début d'audience hier la Régie a
20 demandé de connaître la position de Gazifère à
21 l'égard de trois questions. Je vais vous demander,
22 dans le fond, la position de Gazifère à l'égard
23 précisément de chacune de ces trois questions là.

24 Alors la première, l'entente qui est
25 intervenue entre la Ville de Gatineau et Gazifère

1 en décembre deux mille quatorze (2014), tout le
2 monde le sait, va être traitée en phase 4 du
3 présent dossier. Certains coûts qui découlent de
4 l'application de cette entente-là sont inclus dans
5 le budget de deux mille seize (2016), qui est bien
6 entendu soumis pour approbation en phase 3 et donc
7 qui sera inclus dans les tarifs. Comment Gazifère
8 suggère-t-elle de traiter ces coûts dans l'attente
9 de la décision qui va être rendue par la Régie à
10 l'égard de la phase 4 du dossier?

11 R. Donc, en ce qui concerne ces coûts pour deux mille
12 seize (2016), ce sont donc des coûts qui sont
13 inclus dans le budget en dépenses en capital pour
14 deux mille seize (2016). On vous propose d'utiliser
15 un compte de frais reportés hors base. On a évalué
16 l'option, là, d'un tarif provisoire et on avait
17 quelques difficultés. Déjà on aura un tarif
18 provisoire pour, disons, la phase 3, enfin c'est ce
19 qu'on comprend. Et donc on aurait comme deux tarifs
20 provisoires durant l'année, là, ça compliquait un
21 petit peu les choses. Donc, on préférerait avoir un
22 compte de frais reportés hors base qu'on pourrait
23 réintégrer dans la base le moment le plus rapproché
24 possible, là, suivant la décision qui viendra dans
25 le cadre de la phase 4. Qui serait traité un peu

1 comme, en réalité, lorsqu'on a un grand projet
2 d'investissement qui dure sur une année ou deux,
3 là, donc un peu dans le même... le même objectif.
4 La même méthode.

5 Q. [10] Merci, Monsieur Trahan. Maintenant la deuxième
6 question : comment Gazifère entrevoit-elle la
7 possibilité d'établir ses tarifs sur la base du
8 coût de service pour l'année témoin deux mille dix-
9 huit (2018)?

10 R. Bien tout d'abord, la Régie nous a presque
11 devancés, donc... donc on n'a pas d'inconvénient à
12 cet égard, absolument pas. Peut-être juste pour
13 contextualiser, je vous avais parlé de la stratégie
14 énergétique, mais on vous ramène également à la
15 présentation que je viens de faire. Il y a beaucoup
16 d'évolution, beaucoup de transition qui se fait à
17 l'heure actuelle chez Gazifère. Les programmes
18 commerciaux vont rentrer, il va falloir les
19 appliquer, mais on a également toute la phase 4 qui
20 s'en vient, le temps d'avoir une décision, de
21 l'appliquer, de comprendre ce qui se passe après
22 ça. Donc je pense que c'est tout à fait louable,
23 là, d'aller vers une année additionnelle.

24 Q. [11] Et finalement, Monsieur Trahan, quelle est
25 l'approche suggérée par Gazifère pour fixer des

1 tarifs provisoires à compter du premier (1er)
2 janvier deux mille seize (2016), dans l'éventualité
3 où la Régie ne serait pas en mesure de rendre sa
4 décision en temps opportun pour que les tarifs
5 soient en vigueur le premier (1er) janvier deux
6 mille seize (2016)?

7 R. Bien l'objectif est d'utiliser ce qu'on appelle des
8 cavaliers tarifaires. Je vais laisser mes collègues
9 d'Enbridge... je parle assez lentement, je ne sais
10 pas si... je vais juste voir si... Donc, je vais
11 juste leur laisser la parole par la suite, mais
12 simplement mentionner que pour nous, le mieux c'est
13 d'aller vers des cavaliers tarifaires. C'est
14 quelque chose qui se fait déjà chez Enbridge
15 régulièrement, donc ils ont la méthode de faire. Et
16 seulement le cavalier tarifaire devra prendre
17 certaines... devra s'adapter à la situation, donc
18 soit par l'ampleur et la durée, là, de la période
19 transitoire des tarifs. Donc, là-dessus je
20 laisserais monsieur Kacicnik vous parler un peu.

21 (9 h 48)

22 Mr. ANTON KACICNIK :

23 A. Yes, we indeed are experiencing implementing final
24 rates past January first (1st) of the test year, a
25 joint Regulatory Affairs at Enbridge in two

1 thousand and three (2003), and since that time, I
2 think we have had nine or ten instances when we
3 didn't have final rates in place for January first
4 (1st), but we implemented them later in the year.

5 Basically, what happens is, when you show
6 interim rates in place, and then you get a final
7 decision from your regulator, which may be
8 effective let's say July first (1st), then you sit
9 down and determine the variance in revenue between
10 interim rates and final rates for the period in
11 question -- in my example, that would be January
12 first (1st) to July first (1st).

13 Once you know that difference, then you
14 either collect or refund, it depends what it is,
15 from customers through a rider, and depending on
16 how big the amount is, the rider could run for one
17 month, let's say the month of July, it could run
18 for three months, July through September thirtieth
19 (30th), or even six months.

20 If the Régie decision comes very late in
21 the year, let's say in October, then, again, we
22 would be calculating this variance, but given that
23 there is no longer an opportunity to get final
24 rates into billing within the test year, calendar
25 year, then that variance would need to go into a

1 variance or a deferral account and be rolled into
2 rates for the next year, or maybe be clear to
3 customers as a one-time billing adjustment.

4 So there is a number of ways to handle
5 this, and it would be a function of when the final
6 decision is rendered and how big the amount is. So
7 when we know that, we would make a proposal,
8 prepare the draft rate order, make a proposal to
9 the Régie, and it's possible to propose maybe two
10 ways to do it, and we would also indicate which is
11 the preferred way for Gazifère.

12 Me LOUISE TREMBLAY :

13 Q. [12] Okay, Mr. Kacicnik, what I understand however
14 is that at this point, basically what is
15 « envisaged » is to have a variance account, first
16 of all, and to recuperate or reimburse via a rider,
17 that would be possibly the way to do it?

18 A. Yes, certainly, that would be the most common way,
19 but, as I said, there is a number of permutations
20 that can happen as well.

21 Q. [13] Okay, thank you. Pour ma part, ça complète les
22 questions. Est-ce que vous avez d'autres choses,
23 Monsieur Trahan, à...

24 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

25 R. Non.

1 Q. [14] Vous n'avez pas l'air convaincu.

2 R. Je vais essayer de le retrouver.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Vous aurez l'occasion, avec les questions en
5 contre-interrogatoire, de compléter, j'en suis
6 convaincue.

7 Me LOUISE TREMBLAY :

8 Alors ça complète de notre côté, Madame la
9 Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Je vous remercie beaucoup, Maître Tremblay. Et si
12 ça peut rassurer le panel de Gazifère, quand on
13 parlait de décision plus tard, on ne parlait pas de
14 juillet ou septembre, là, on pensait plus janvier
15 ou février. Alors, voilà, si déjà ça peut vous
16 rassurer, on ne parlait... Ah! Monsieur Trahan?

17 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

18 R. Merci. Oui, j'ai malheureusement escamoté une
19 réponse. Dans la mesure où on reporte le dossier du
20 mécanisme incitatif, vous vous souviendrez que dans
21 le cadre de notre budget, on a un montant de cent
22 cinquante mille dollars (150 000 \$) qui est octroyé
23 pour les études associées à ça.

24 Et moi, ce que je comprends, puis, à la
25 limite, corrigez notre compréhension, mais vous

1 parliez également, là, hier, dans les notes
2 sténographiques, que cette manière de procéder
3 aurait plusieurs avantages, donc notamment fournir
4 plus de temps à l'équipe réglementaire de Gazifère
5 de procéder à l'évaluation quantitative et
6 qualitative du mécanisme incitatif.

7 Donc je comprends que ça mettait en jeu le
8 trente et un (31) mars, là, il y avait une
9 possibilité de report, et donc, conséquemment, le,
10 puis, par incidence, il n'y aurait pas de
11 proposition de mécanisme incitatif en deux mille
12 seize (2016), donc c'est sûr que le montant de cent
13 cinquante mille (150 000 \$) ne tient plus.

14 Maintenant, juste avant de m'en venir,
15 j'étais à la veille de signer le mandat associé à
16 ça, qui adonnait bien, il était autour de cent
17 cinquante mille dollars (150 000 \$); maintenant, je
18 ne l'ai pas par portion, donc on peut discourir sur
19 l'ampleur de la réduction associée, là, mais à ce
20 moment-ci, je n'ai rien de tangible, autre que ce
21 que je peux prévoir dans ma tête de ce que pourrait
22 être ce montant plutôt que le cent cinquante mille
23 dollars (150 000 \$). Mais, par incidence, il
24 devrait y avoir une réduction du budget puisque je
25 n'aurai pas besoin de faire ce travail-là l'année

1 prochaine.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Je vous remercie beaucoup. Vous venez de m'enlever
4 une question. Alors on va pouvoir passer au contre-
5 interrogatoire à ce moment-ci, Maître Charlebois,
6 pour la FCEI?

7 (9 h 53)

8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS:

9 Q. [15] Bonjour Madame La Présidente, messieurs les
10 régisseurs. Pierre-Olivier Charlebois pour la
11 Fédération canadienne des entreprises
12 indépendantes. Bonjour Messieurs, bonjour Madame.
13 Merci pour votre témoignage ce matin. Alors j'aurai
14 un certain nombre de questions et je vais vous
15 demander de me suivre dans le cadre de cette série-
16 là, il y aura un peu de gestion de documents à
17 faire, là, on va voyager dans le gros cartable qui
18 nous a été remis, mais on va essayer de faire ça le
19 plus clair possible. Par ailleurs, avant de
20 rentrer, justement, dans ce cartable-là, suite au
21 témoignage que vous avez fait ce matin à l'égard,
22 notamment, du processus de modification de
23 l'organigramme et tout ça, vous avez mentionné,
24 Monsieur Trahan, qu'il y aurait eu, de la part de
25 votre vérificateur externe, je présume, ou interne,

1 là, je pense que c'est externe, un constat à
2 l'effet qu'il y avait un problème de relève depuis
3 un certain nombre d'années. À quand remonte ce
4 constat-là qui a été formulé par le vérificateur?

5 Mme LISE MELOCHE :

6 R. Je ne peux pas vous confirmer à quand remonte. Je
7 peux tout simplement vous dire que lorsque le
8 directeur de la comptabilité est tombé malade, que
9 les vérificateurs ont communiqué avec moi pour nous
10 aider, pour essayer de nous dépanner dans le court
11 terme et puis pour nous rassurer qu'ils étaient là,
12 pour nous appuyer dans la période de transition. Et
13 puis c'est à ce moment-là qu'ils m'ont mentionné
14 qu'ils avaient fait mention, dans le passé, que
15 c'était une préoccupation. Ça avait été identifié
16 lors d'une des vérifications. Donc, on remonte à
17 deux mille treize (2013), à ce moment-là, quand ils
18 m'ont fait cette constatation-là, mais c'était
19 d'avant deux mille treize (2013). Et tel que je le
20 comprends, ça avait été constaté lorsque madame
21 Vandal-Parent était directrice chez Gazifère.

22 Q. [16] Et ça, c'était avant deux mille treize (2013)?
23 Donc, deux mille dix (2010) à deux mille douze
24 (2012)?

25 R. Non. Ça aurait été avant deux mille dix (2010)?

- 1 Q. [17] Ça aurait été avant deux mille dix (2010)?
- 2 R. Oui, parce que madame Vandal s'est retirée en deux
3 mille dix (2010).
- 4 Q. [18] O.K. Donc, le constat de problème de relève
5 aurait été soulevé avant deux mille dix (2010)?
- 6 R. Avant deux mille dix (2010), oui. C'est ça.
- 7 Q. [19] Et à votre connaissance, suite à ce constat-là
8 qui avait été fait avant deux mille dix (2010), il
9 n'y avait pas eu d'action concrète prise par
10 Gazifère pour adresser ou aborder ce problème de
11 relève-là?
- 12 R. C'est exact.
- 13 Q. [20] D'accord. Maintenant, je passe à un autre
14 sujet, toujours à l'égard de la présentation qui a
15 été faite ce matin sur la question des
16 localisations. Alors, je vais vous demander de
17 prendre, dans votre présentation PowerPoint, à la
18 diapositive numéro 17 où on réfère à la capacité de
19 Gazifère d'influencer le marché pour favoriser les
20 demandes de localisation. Et là, on note un certain
21 nombre de façons d'influencer le marché, des
22 rencontres avec les grands groupes, avec la Ville
23 de Gatineau, les entrepreneurs, des envois de
24 lettres, d'organisation d'échanges, et caetera.
25 Juste pour bien comprendre, est-ce que ces modes

1 d'influencés là, étaient-ils en place, là, avant
2 deux mille quatorze (2014), deux mille quinze
3 (2015)? Est-ce que c'est des nouvelles façons
4 d'influencer le marché?

5 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

6 R. Vous savez, je vais me faire un point d'honneur ici
7 de remettre en question toute l'histoire que la
8 FCEI tente de conter. L'histoire que la FCEI tente
9 de conter, c'est que Gazifère ne faisait rien avant
10 deux mille quinze (2015). En réalité, au début, là,
11 puis on le voit dans les demandes de renseignements
12 qui ont été faites, avant deux mille seize (2016)
13 parce qu'ils posaient plein de questions à l'effet
14 que tout ce qu'on faisait, chez Gazifère, c'est en
15 deux mille seize (2016). Puis plusieurs réponses de
16 Gazifère c'était : « Ça s'est passé en deux mille
17 quinze (2015), ça s'est passé en deux mille
18 quatorze (2014) et ça ne se passe pas en deux mille
19 seize (2016). » Donc, cette histoire là, bien
20 humblement, ne tient pas la route. Maintenant,
21 concernant les localisations...

22 Q. [21] Vous parlez de quelle histoire qui ne tient
23 pas la route?

24 R. Bien, je vais vous amener à des belles réponses.
25 C'est juste parce que tu sais, c'est correct

1 d'avoir une histoire puis de tenter de faire une
2 histoire, mais encore faut-il qu'elle se tienne
3 l'histoire. Et ce qui est malheureux, dans la
4 preuve de la FCEI, c'est qu'on ne retrouve pas la
5 suite, on voit juste un pendant, mais on ne vient
6 pas expliquer les autres aspects. Donc, on prend,
7 par exemple, les dépenses de relocalisation. Et la
8 question de la FCEI, clairement indiquée est :
9 « Comment se fait-il que Gazifère a... »

10 M. GILLES BOULIANNE :

11 Q. [22] Quelle pièce?

12 R. Je cherche, mon cher monsieur, mon cher membre du
13 panel. Excusez-moi. Oui, c'est dans la 41, ça c'est
14 certain. Maintenant, la pièce, ou la question
15 précise... on me souffle la 8.2...

16 (9 h 59)

17 Écoutez, j'y reviendrai à mon histoire tantôt, je
18 suis certain que je vais avoir l'occasion. Je vais
19 vous ramener à la réponse 8.3.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Est-ce que vous pourriez...

22 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

23 Au plus fort. Je peux peut-être essayer de parler
24 plus fort. C'est mieux ici? Oui? Je suis désolé.

25 Donc, tout ça pour dire que ce n'est pas des choses

1 qui se sont faites là et vous l'avez vu par la
2 démonstration qu'on vous a montrée aujourd'hui avec
3 l'évolution des organigrammes. Ce n'est pas une
4 histoire qui tient entre quinze (15), seize (16),
5 c'est une histoire qui tient de puis longtemps.

6 Les localisations à Gazifère a toujours eu
7 un certain nombre, une certaine capacité
8 d'influence. Qu'est-ce qui fait qu'à un moment
9 donné il y a une certaine évolution là-dedans?
10 C'est bien entendu l'évolution des normes,
11 l'évolution des pratiques, l'évolution des règles
12 d'affaires. Lorsqu'on prend, par exemple, vous
13 amenez les localisations, on le voit de manière
14 très, très, très bien dans le cas de l'hydro-
15 excavation, où est-ce qu'on voit très bien que cet
16 élément-là est rentré en vigueur en deux mille onze
17 (2011).

18 Ce n'est pas parce qu'elle est rentrée en
19 vigueur en deux mille onze (2011) qu'on a appliqué
20 cent pour cent (100 %) de la bonne manière en deux
21 mille onze (2011) mais la norme a évolué durant la
22 période et s'est raffermie et aujourd'hui elle est
23 largement utilisée. Pourquoi? Parce que c'est une
24 méthode beaucoup plus sécuritaire de faire et,
25 conséquemment, on améliore la sécurité.

1 monter jusqu'à onze point quatre (11,4) dommages
2 par mille (1000) localisations qui est très élevé,
3 particulièrement élevé quand on se compare à
4 Enbridge Gas. Donc, ça nous a poussé également à
5 revoir ce qu'on faisait localement, autant avec
6 Info-Excavation qu'à l'interne, comment on était
7 organisés pour faire de la prévention des dommages.

8 Donc, si je ne me trompe pas, je n'ai pas
9 les chiffres devant moi, malheureusement, mais on
10 voit vraiment là, je crois que c'est en deux mille
11 onze (2011) ou deux mille douze (2012), on a vu
12 vraiment un chiffre très élevé au niveau des
13 dommages par mille (1000) localisations puis ça
14 nous a poussé à s'examiner à l'interne et se
15 restructurer par rapport à ça pour vraiment mettre
16 une emphase plus prononcée.

17 Q. [23] Merci.

18 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

19 R. Et d'ailleurs, pour compléter ce que ma collègue
20 vient de dire, vous avez à la GI-41 Document 1,
21 page 24, vous avez le graphique du nombre de
22 dommages et ce qu'on voit, c'est qu'à partir de
23 deux mille onze (2011), comme madame Meloche vient
24 de vous le dire, on voit une diminution qui nous
25 amène à quatre point quarante (4,40) dans la

1 franchise. Or, le quatre point quarante (4,40)
2 reste supérieur à ce qu'on retrouve chez Enbridge
3 Gas Distribution et donc Gazifère a objectif
4 d'essayer d'améliorer la situation pour améliorer
5 la sécurité du réseau.

6 Donc, ce n'est pas quelque chose qui ne
7 s'est pas fait, c'est quelque chose qui suit la
8 nature des travaux aussi. Le nombre de
9 localisations est influencé par la nature des
10 travaux qu'il y a dans la ville. Il a également été
11 influencé par la capacité d'influence que Gazifère
12 a de faire comprendre que c'est important de faire
13 ce travail-là.

14 Puis vous savez, c'est un travail qui est
15 en continu. Je veux dire, c'est peut-être
16 anecdotique mais des fois, il faut se
17 repositionner. Cette année, il y a un contracteur
18 qui a creusé à côté d'un arbre, il a fait un trou
19 dans le tuyau puis il est allé chez Rona, il est
20 allé chercher un bout de tuyau puis il a rattaché
21 ça puis il a laissé ça dans la terre puis il est
22 parti. Et puis qu'est-ce qui est arrivé? Bien, à un
23 moment donné la terre tremble un petit peu donc le
24 propriétaire a appelé puis on a intervenu.

25 Donc, tout ça pour dire qu'il y a encore

1 beaucoup de travail à faire pour s'assurer que ce
2 soit parfaite sécurité.

3 (10 h 04)

4 Donc, s'il y a un besoin, ce n'est pas un besoin
5 qui est irréal, c'est un véritable besoin qu'on a
6 pour s'assurer que l'ensemble des partenaires ou
7 des acteurs sur le réseau soit... appelle avant de
8 creuser.

9 Q. [24] Très bien. Merci pour cette réponse. Je vous
10 amène sur un autre sujet maintenant. Et je vais
11 vous référer à la pièce GI-41, Document 1, avec
12 lequel on va, vous vous en doutez bien, jouer
13 passablement dans le cadre de ma ligne de
14 questions.

15 Donc, GI-41, Document 1, page 31, qui est
16 la réponse à la question 8.15. Et c'est concernant
17 les outils uniformes et autres équipements. Donc,
18 on voit qu'il y a une augmentation en deux mille
19 quatorze (2014), deux mille quinze (2015) de quatre
20 mille trois cent trois dollars (4303 \$). Ce qui se
21 trouve à être la première ligne en haut de la page
22 31.

23 R. Oui.

24 (10 h 06)

25 Q. [25] Ensuite, je vous réfère à la pièce GI-39,

1 Document 3, page 14. Donc, dans le bas de la page,
2 le troisième avant-dernier boulet, on dit :

3 Les uniformes, outils et autres
4 équipements de protection augmentent
5 de 5000 \$;

6 Et là, on parle de entre deux mille quinze (2015)
7 et deux mille seize (2016). Le troisième avant-
8 dernier boulet.

9 R. Oui, j'ai vu.

10 Q. [26] D'accord. Pourriez-vous nous indiquer le
11 niveau de ces coûts en valeur absolue, c'est-à-dire
12 annuellement les coûts associés à ce poste-là?

13 R. Non, je ne suis pas capable.

14 Q. [27] Si on vous demandait de nous le donner par
15 engagement, est-ce que ce serait possible?

16 R. Je peux le faire par engagement. Et je peux même
17 répondre à l'engagement rapidement. Mais sur le
18 banc, je ne suis pas capable de vous donner le
19 montant précis.

20 Me LOUISE TREMBLAY :

21 Maître Charlebois, pouvez-vous juste reformuler
22 s'il vous plaît pour les fins des notes
23 sténographiques?

24 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

25 Bien sûr. Alors, s'il vous plaît, fournir le niveau

1 des coûts associés au poste « uniformes, outils et
2 autres équipements » en valeur absolue de deux
3 mille dix (2010) à deux mille seize (2016).

4 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

5 R. De deux mille dix (2010) à deux mille seize (2016)?

6 Q. [28] Oui. Dans l'objectif de pouvoir déterminer si
7 les augmentations de coûts qui sont demandées sont
8 substantielles par rapport à la valeur absolue de
9 ce poste-là.

10 R. Écoutez, on va regarder, mais ça aurait été une
11 belle question en DDR. Mais on va tenter d'avoir la
12 réponse.

13 Q. [29] On m'indique que le réel deux mille quatorze
14 (2014), ça va être suffisant.

15 R. Réel deux mille quatorze (2014). Probablement un
16 peu plus facile.

17

18 E-1 (GI) Fournir le niveau des coûts associés
19 au poste « uniformes, outils et autres
20 équipements » en valeur absolue, réel
21 2014 (demandé par FCEI)

22

23 Q. [30] Alors, on poursuit avec un autre sujet qui est
24 l'amortissement pour la francisation. Alors, je
25 vous réfère premièrement... On va rester dans le

1 GI-39, Document 3, à la page 14, donc la page où
2 nous étions. Et donc, au milieu de la page à peu
3 près, le premier boulet, on dit :

4 Un montant additionnel de 91 000 \$
5 s'ajoute au niveau de la francisation,
6 correspondant à l'augmentation de
7 l'amortissement des dépenses à cet
8 égard;

9 Ensuite, je vous réfère à la pièce GI-34, Document
10 3. Pièce qui, si je ne m'abuse, a été révisée au
11 cours du dossier?

12 R. Tout à fait.

13 Q. [31] Alors, au niveau de l'amortissement, à la
14 colonne 13 qui s'appelle « amortissement - frais
15 reportés ». Donc, de deux mille seize (2016) à deux
16 mille quinze (2015)... deux mille quinze (2015) à
17 deux mille seize (2016), si l'on soustrait cent
18 dix-huit mille quatre cent trois (118 403 \$) moins
19 vingt-quatre mille zéro quatre-vingt-douze
20 (24 092 \$)...

21 R. Pouvez-vous me dire d'où vient le cent dix-huit
22 mille (118 000 \$)?

23 Q. [32] Il se trouve à être à la ligne 3, la ligne
24 deux mille seize (2016), colonne 13.

25 R. Ah! O.K. C'est beau. Je viens de le prendre. O.K.

1 Q. [33] Colonne 13. Donc, si l'on soustrait cent dix-
2 huit mille quatre cent trois (118 403 \$) moins
3 vingt-quatre mille zéro quatre-vingt-douze
4 (24 092 \$), nous arrivons à un montant de quatre-
5 vingt-quatorze mille trois cent onze (94 311 \$).
6 Donc, pourriez-vous nous indiquer pourquoi dans un
7 cas on arrive à quatre-vingt-quatorze mille trois
8 cent onze (94 311 \$) et dans l'autre cas, nous
9 arrivons à quatre-vingt onze mille (91 000 \$)?

10 R. Vous dites que votre quatre-vingt-quatorze mille
11 (94 000 \$), c'est cent dix-huit (118 000 \$) moins
12 vingt-quatre (24 000 \$), c'est bien ce que je
13 comprends?

14 Q. [34] Exact.

15 R. Et votre quatre-vingt onze mille (91 000 \$)... je
16 veux juste le retrouver. Écoutez, je vais prendre
17 l'engagement.

18 Me LOUISE TREMBLAY :

19 Oui, je pense que c'est préférable de prendre
20 l'engagement.

21 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

22 R. Je pense que c'est le cinq mille huit cent huit
23 dollars (5808 \$) qui est amorti différemment, qui
24 n'est pas à la même place, qui n'est pas dans le
25 même secteur. Mais je veux juste prendre engagement

1 pour être certain.

2 Me LOUISE TREMBLAY :

3 Oui, je préférerais qu'on prenne un engagement puis
4 qu'on soit certain, effectivement, qu'on puisse
5 faire la vérification.

6 (10 h 12)

7 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

8 Est-ce que vous voulez que je reformule
9 l'engagement?

10 LA GREFFIÈRE :

11 Ce sera l'engagement numéro 2.

12 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

13 Très bien. Donc l'engagement numéro 2 : réconcilier
14 les montants de quatre-vingt-quatorze mille trois
15 cent onze dollars (94 311 \$), que l'on trouve à la
16 pièce GI-34, Document 3, et le montant de quatre-
17 vingt-onze mille dollars (91 000 \$), que l'on
18 retrouve à la pièce GI-39, Document 3, page 14.

19

20 E-2 (GI) : Réconcilier le montant de 94 311 \$ de
21 la pièce GI-34, Document 3, et le
22 montant de 91 000 \$ de la pièce GI-39,
23 Doc. 3, p. 14 (demandé par FCEI)

24

25 Q. [35] Autre sujet, au niveau maintenant des frais

1 professionnels, et je vous amène cette fois-ci à
2 GI-39, Document 3, page 14; alors l'avant-dernier
3 boulet, on dit :

4 Les frais professionnels augmentent de
5 9 000 \$;

6 Pourriez-vous tout simplement nous indiquer en quoi
7 consiste cette hausse de neuf mille dollars
8 (9 000 \$) là en deux mille seize (2016)?

9 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

10 R. Est-ce que... À la question aussi précise, là, je
11 sais qu'il y a l'évolution des tarifs, l'inflation,
12 et caetera, mais il y a probablement d'autres
13 raisons. Donc si vous me permettez, par engagement,
14 vous allez avoir une réponse plus complète que
15 simplement vous dire que c'est l'évolution des
16 charges.

17 Q. [36] Très bien. Alors ce sera l'engagement 3. Alors
18 expliquer la hausse de neuf mille dollars (9 000 \$)
19 des frais professionnels en deux mille seize
20 (2016), que l'on retrouve à la pièce GI-39,
21 Document 3, page 14.

22

23 E-3 (GI) : Expliquer la hausse de 9 000 \$ des
24 frais professionnels en 2016, que l'on
25 retrouve à la pièce GI-39, Doc. 3, p.

1 14 (demandé par FCEI)

2

3 Q. [37] On reste à la pièce GI-39, Document 3, page
4 14, et maintenant, on parle du recouvrement pour
5 bris, alors c'est le dernier boulet en fait; on
6 dit :

7 Un montant prévu à titre de
8 recouvrement des sommes résultant de
9 bris par les tiers est moindre, ayant
10 ainsi un impact à la hausse sur le
11 budget de 9 000 \$;

12 Pourquoi y a-t-il une baisse de neuf mille dollars
13 (9 000 \$) de recouvrement de bris en deux mille
14 seize (2016)?

15 R. Normalement, c'est en lien avec le fait que les
16 gens appellent davantage avant de creuser.

17 Q. [38] Appellent davantage avant de creuser?

18 R. Donc quand on appelle, on localise, quand on
19 localise, on ne creusera pas où le tuyau est,
20 conséquemment, on ne fera pas de bris. Et donc, à
21 ce moment-là, il peut y avoir une réduction des
22 revenus, si on peut appeler ça un revenu...

23 Q. [39] Oui.

24 R. ... on préférerait ne pas avoir de revenus de cette
25 nature, mais donc des coûts qu'on demande aux

1 contracteurs. Donc vous voyez ici le lien direct
2 entre le fait qu'on ajoute de la localisation mais
3 on a une économie qui, ultimement, n'est pas
4 Gazifère, dans le sens que c'est des coûts que,
5 souvent, on peut même souvent se retrouver à avoir
6 en temps supplémentaire ou, et caetera, mais c'est
7 des revenus qu'on n'a pas besoin de réclamer de la
8 part des concitoyens qui ont brisé les tuyaux.

9 Q. [40] Donc, si je comprends bien, en deux mille
10 seize (2016), on anticipe moins de bris?

11 R. C'est ce que je comprends, non... c'est ce que je
12 comprends.

13 Q. [41] Dites-moi, est-ce que vous récupérez cent pour
14 cent (100 %) des coûts associés aux bris?

15 R. Non, on récupère les coûts dans la mesure où on est
16 capable de savoir qui a fait le travail et qui a
17 fait les erreurs, là, mais il peut toujours y avoir
18 des pertes associées à cette chose-là. Donc vous
19 avez ici, par exemple, quelqu'un... oui, Madame
20 Meloche...

21 Mme LISE MELOCHE :

22 R. On récupère la portion des travaux qui sont
23 exécutés par les employés du chantier mais on ne
24 récupère pas les frais administratifs liés à la
25 paperasse à l'interne, l'envoi de lettres, au

1 niveau de la comptabilité, tout ça, on ne peut pas
2 réclamer ces frais-là.

3 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

4 R. Et, comme je disais, il y a des bris où on ne sait
5 pas qui les a faits, là, on sait juste qu'il y a un
6 bris, donc des fois il y a des enquêtes puis on ne
7 trouve pas la personne qui est responsable, donc on
8 ne peut pas charger personne...

9 Q. [42] Juste poursuivre sur ce point-là, est-ce que,
10 êtes-vous capable d'établir un pourcentage de cas
11 où vous savez qui a causé le bris de ceux pour
12 lesquels vous ne savez pas qu'il y a eu, qui a fait
13 le bris?

14 R. Je ne suis pas en mesure, moi. Ce n'est pas des
15 gros nombres, là, parce que, de manière générale,
16 on est capable de retrouver, là.

17 Q. [43] Oui.

18 R. Vous me demandez est-ce que c'est cent pour cent
19 (100 %), la réponse est non, mais c'est un nombre
20 relativement limité où est-ce qu'on n'est pas
21 capables de recouvrer nos coûts là-dessus.

22 (10 h 17)

23 Q. [44] Très bien. Autre poste maintenant, l'ajout, en
24 fait, d'un poste pour inspection de la qualité et
25 nature des travaux, vous l'avez d'ailleurs abordé

1 ce matin dans votre présentation. Je vous réfère
2 maintenant à la pièce... toujours à la pièce GI-39,
3 Document 3, mais à la page 12. Où, d'ailleurs, la
4 Régie posait des questions à cet égard-là. Et vous
5 répondez, au dernier paragraphe de la page 12, on
6 dit :

7 Au niveau du suivi des entrepreneurs,
8 Gazifère dispose de peu de moyens afin
9 d'exercer un suivi à l'égard de ceux-
10 ci, tant au niveau de la nature des
11 travaux effectués que de leur qualité.
12 L'objectif est d'effectuer un suivi
13 rigoureux des travaux réalisés par ces
14 derniers pour s'assurer que les coûts
15 chargés à Gazifère sont en relation
16 avec la nature réelle des travaux qui
17 ont été effectués. L'ajout de
18 supervision permettra également
19 d'améliorer la qualité des travaux.
20 Cela devrait normalement avoir des
21 effets bénéfiques à long terme.

22 Et là, vous l'avez brièvement mentionné ce matin,
23 si je ne m'abuse, mais est-ce que vous pourriez
24 donner un peu plus de détails sur ce qui se fait
25 actuellement, ce qui se fait actuellement chez

1 Gazifère, là, en l'absence de ce poste additionnel
2 là? Vous avez parlé d'un inspecteur mais qui
3 faisait différentes choses, notamment ça, mais
4 pourriez-vous donner un peu plus de détails sur ce
5 qui se fait actuellement chez Gazifère en termes
6 d'inspection de la qualité des travaux?

7 R. Bien, premièrement, c'est... les entrepreneurs sont
8 toujours responsables de leurs travaux, là,
9 d'emblée. Mais, à titre de donneur d'ouvrage, afin
10 de s'assurer que le travail est fait adéquatement
11 on doit faire un certain suivi. Et le suivi qui se
12 fait actuellement est très limité. Donc, il a été
13 fait par des techniciens sur un certain nombre
14 de... on pourrait dire, de vérifications
15 aléatoires, je cherchais le mot français. Mais à un
16 très petit niveau par rapport à ce qu'on
17 souhaiterait atteindre dans le futur. Donc, il y a
18 véritablement, là, ici, une amélioration. Est-ce
19 qu'il y a certaines vérifications qui sont faites?
20 Oui, il y en a certaines mais c'est vraiment sur un
21 très petit nombre de travaux qui sont effectués.

22 Q. [45] Et vous dites « aléatoires », c'est-à-dire peu
23 importe la nature des travaux... de quelle manière
24 on choisit quel chantier on va aller vérifier par
25 la suite, est-ce qu'il y a des critères, est-ce

1 que...

2 R. Actuellement, il n'y a pas de critères, c'est
3 beaucoup lié aussi à la disponibilité des gens.
4 Donc, quand nos gens sont utilisés à pleine
5 capacité, ce qui est le cas actuellement, bien, on
6 a beaucoup... on a, plutôt, peu de temps pour faire
7 ces vérifications-là. Donc, c'est le genre
8 d'endroit où tu rogues initialement, parce que le
9 travail s'accomplit malgré tout, sauf qu'on
10 s'aperçoit qu'il y aurait une nécessité aujourd'hui
11 de repasser la marche, là, pour améliorer la
12 situation.

13 C'est un peu un phénomène de croissance,
14 hein. Dans le sens qu'il y a des gens qui faisaient
15 le travail, ces gens-là travaillent de plus en plus
16 sur un paquet de choses. Tu sais, au niveau de la
17 maintenance, là, le réseau a continué à grandir, il
18 vieillit, donc il y a de plus en plus de demandes,
19 donc il y a du travail qui se fait. Plus du travail
20 se fait, bien, moins ces gens-là ont le temps de
21 faire les vérifications, donc vient un temps, à un
22 moment donné, où on doit refaire quelque chose pour
23 faire évoluer l'entreprise. Donc, c'est un
24 phénomène naturel, là, à un moment donné il faut
25 passer la marche et puis on recommence.

- 1 Q. [46] Et, dites-moi, à votre avis, à votre
2 connaissance, là, comment se compare ce processus-
3 là, que vous proposez, c'est-à-dire l'ajout d'un
4 poste, à celui d'Enbridge, par exemple? Est-ce
5 qu'il existe ce type de poste là chez vos
6 concurrents ou, du moins, vos partenaires?
7 Mme LISE MELOCHE :
- 8 R. Oui, ce n'est pas notre concurrent.
- 9 Q. [47] Oui, vos partenaires, désolé.
- 10 R. Oui, effectivement, chez Enbridge, ils ont ce genre
11 de poste là, si vous voulez, inspecteur de contrôle
12 de qualité, et c'est quelque chose qui manque
13 actuellement chez Gazifère. Donc, les inspecteurs
14 qui font ça chez Enbridge, ils suivent un processus
15 qui est beaucoup plus rigoureux, ils ont un certain
16 échantillonnage qu'ils doivent faire. Ils sont sur
17 le chantier quotidiennement, ils vont faire des
18 visites où les travaux ont déjà été faits, ils
19 s'assurent que les travaux ont été faits
20 conformément aux normes. Ils s'assurent que les
21 travaux ont été faits véritablement également, non
22 seulement le respect des normes mais
23 qu'effectivement, ils ont fait le travail. Donc,
24 c'est une approche qui est beaucoup plus rigoureuse
25 chez Enbridge. Chez Gazifère, on n'a pas ça

1 actuellement.

2 Q. [48] D'accord. Et est-ce que vous avez des raisons
3 de suspecter que les travaux sont de mauvaise
4 qualité? Est-ce qu'il y a des motifs qui vous
5 amèneraient à penser que vos entrepreneurs ne font
6 pas bien le travail? Est-ce qu'il y a des éléments
7 déclencheurs qui vous ont amenés à proposer ce type
8 d'ajout là?

9 R. Je vous dirais qu'il n'y a pas un élément
10 déclencheur, par contre ça serait... je pense qu'on
11 se mettrait la tête dans le sable si on croyait que
12 nos entrepreneurs font tous les travaux
13 conformément à toutes les normes de façon parfaite.
14 Ça fait partie de nos bonnes pratiques, ça fait
15 partie de notre culture de sécurité de s'assurer
16 que les travaux sont bien faits. C'est pas agir de
17 façon responsable et prudente, de ne pas faire de
18 suivi sur les travaux qui sont effectués par nos
19 entrepreneurs.

20 (10 h 23)

21 Q. [49] Merci. Je continue avec un autre sujet, c'est-
22 à-dire le crédit sur remise à neuf des compteurs.
23 Alors on reste dans GI-39 et Document 3 toujours, à
24 la page 10. Question 2.9, donc : « Veuillez
25 expliquer le crédit de 31 714 \$ reçu par Gazifère

1 en 2014. » Et là Gazifère répond :

2 Lorsque Gazifère doit remettre en état
3 ses compteurs, elle envoie ces
4 derniers à EGD, qui lui retourne un
5 compteur remis à neuf et le lui
6 facture. Par ailleurs, un crédit est
7 octroyé à Gazifère pour les compteurs
8 retournés, ce qui a représenté un
9 montant de 31 714 \$ en 2014.

10 Or, à compter de 2015, ces montants
11 sont inclus mensuellement et non plus
12 annuellement comme cela se faisait
13 jusqu'alors. Le montant est donc
14 toujours présent en 2015, mais à un
15 niveau différent et intégré
16 mensuellement et non pas une fois par
17 année.

18 Bon. Pourriez-vous nous expliquer du point de vue
19 budgétaire l'impact de passer d'un montant annuel à
20 un montant mensuel? Est-ce que ça a... est-ce que
21 ça a un impact pour vous?

22 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

23 R. Bien c'est une décision qu'Enbridge a prise. Vous
24 savez, au cours des dernières années, chez Enbridge
25 on a beaucoup de relations avec Enbridge, beaucoup

1 de travail qui sont effectués chez Enbridge et il y
2 a eu une... je dirais un renforcement des règles
3 entre les compagnies affiliées, là, provenant de
4 l'Ontario Energy Board. Donc ils sont plus...
5 disons qu'ils gèrent de manière plus directe les
6 relations qu'il y a avec les affiliées lorsqu'ils
7 offrent des travaux. Donc conséquemment avec cet
8 alignement-là, ils ont fait évoluer la tarification
9 pour avoir, eux, leurs revenus sur une base
10 mensuelle et non plus sur une base annuelle. Nous,
11 on a simplement appliqué cet aspect-là, c'est eux
12 qui nous offrent le service.

13 Maintenant en ce qui concerne l'impact au
14 niveau tarifaire, bien l'impact ultimement, bien ça
15 a un faible impact sur le « lead-lag », là, mais
16 donc conséquemment un peu sur... sur les revenus,
17 là, mais sur les intérêts, mais c'est tout. Pour le
18 reste, c'est le même phénomène, c'est le même
19 programme, c'est juste qu'au lieu de charger une
20 fois par année c'est chargé mensuellement.

21 Q. [50] Est-ce qu'il y a... est-ce qu'il y a un crédit
22 qui est prévu pour deux mille seize (2016)?

23 R. Bien, mensuellement, oui.

24 Q. [51] Et en avez-vous une idée du montant? Est-ce
25 que...

1 R. Le montant global...

2 Q. [52] Les crédits pour deux mille seize (2016).

3 R. Je pense que oui, on avait ça en quelque part, ça
4 se peut-tu? Non, je ne crois pas. Je ne l'ai pas en
5 tête, mais je peux... je peux vous le fournir sans
6 problème.

7 Q. [53] O.K.

8 R. On prend l'engagement.

9 Q. [54] L'engagement. Donc ce serait l'engagement
10 numéro 4, Madame la Greffière?

11 LA GREFFIÈRE :

12 Oui.

13 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

14 Q. [55] Engagement numéro 4 ce serait de fournir le
15 montant du crédit prévu en deux mille seize (2016)
16 pour les remises à neuf des compteurs.

17

18 E-4 (GI) : Fournir le montant du crédit prévu en
19 2016 pour les remises à neuf des
20 compteurs; également pour les années
21 2011 à 2014 (demandé par FCEI)

22

23 Q. [56] Maintenant, passons à une série de questions
24 sur les ventes et communications. Donc je vous
25 réfère dans un premier temps à la preuve de la FCEI

1 à la page 7 et au document GI-39, Document 3, aux
2 pages 18 et 19.

3 R. Vous avez dit GI-37?

4 Q. [57] Non, GI-39.

5 R. 39.

6 Q. [58] Oui. Document 3.

7 R. Et la page?

8 Q. [59] 39, Document 3, aux pages 18 et 19. Ça se
9 trouve à être la... la réponse en fait 5.3. Donc en
10 réponse à la question 5.3 qui était donc de
11 justifier la nécessité de créer un tel poste en
12 deux mille seize (2016) vous répondez - et je suis
13 désolé de vous tourner le dos, je lis la réponse,
14 là, c'est...

15 R. Il n'y a pas de malheur.

16 Q. [60] La nouvelle direction des ventes a été
17 mise en place à la fin de 2014. Le
18 temps requis pour se familiariser avec
19 les tâches et le fonctionnement du
20 service a nécessité un certain temps.
21 Suite à cette période de réflexion,
22 les actions pour adapter le service
23 des communications ont été entamées.

24 Et j'arrête... et j'arrête là. Ce qui nous
25 intéresserait de savoir à ce moment-ci c'est :

1 lorsque vous commencez votre phrase en disant
2 « suite à une période de réflexion », à cette
3 période de réflexion là, des actions ont été
4 entamées. On serait intéressé de savoir quels sont
5 les résultats de cette période de réflexion là, de
6 cette fameuse réflexion là qui a eu lieu. Avant de
7 passer aux actions comme telles, je présume qu'il y
8 a eu un certain nombre de constats qui ont amené
9 Gazifère à prendre des actions et c'est ces
10 constats-là qu'on voudrait connaître de votre part.
11 (10 h 28)

12 M. SYLVAIN GROULX :

13 R. Donc oui, en effet, une fois que je suis arrivé, on
14 a pris le temps de regarder et de constater ce qui
15 se passait. En gros, on a regardé un peu la charge
16 de travail qui se faisait par la personne, la seule
17 personne qui est affectée aux communications chez
18 Gazifère. C'est une situation qui existe depuis à
19 peu près neuf ans, où il y a une seule personne qui
20 est aux communications. On a regardé la charge de
21 travail et ce qui s'est ajouté à cette charge de
22 travail là pendant le nombre d'années et donc, le
23 travail qui était accompli par cette personne-là.
24 Donc en gros, on a constaté qu'il y avait une série
25 de tâches qui étaient accomplies, mais qui n'est

1 pas... qui auraient pu être mieux faites, ou on
2 aurait pu prendre plus de temps pour faire
3 certaines tâches, mais question d'un horaire qui
4 faisait en sorte qu'on n'y arrivait pas. L'autre,
5 c'était la question de regarder les budgets qui
6 étaient en place et qu'on dépensait, et parfois,
7 qu'on ne dépensait pas, question d'organisation de
8 temps et de cette charge de travail là.

9 Ensuite, on a regardé qu'est-ce qu'on
10 voudrait faire ou comment on voudrait peut-être
11 apporter des changements par rapport à ce qu'on
12 fait au niveau des communications chez Gazifère,
13 regardé ce qui avait été fait et justement, où on
14 voudrait aller et quel type de média ou de plate-
15 forme on voudrait utiliser. Ce qui nous a amenés à
16 consulter différentes personnes dans le milieu,
17 donc des gens qui travaillent en communication. Et
18 c'est là où on nous a poussés à considérer d'autres
19 plates-formes, dont celle des médias sociaux et de
20 passer dans cette ère-là.

21 Donc, en gros, ce qui nous a donc amenés à
22 constater que la personne aux communications avait
23 une charge de travail qui était beaucoup plus
24 importante, et avec des charges additionnelles
25 qu'on voudrait lui donner qui étaient trop grandes

1 pour combler l'ensemble des besoins et que de
2 rajouter une personne nous permettrait de répondre
3 à deux besoins. Le premier, ça serait d'appuyer
4 cette nouvelle virée vers les nouveaux médias, donc
5 les médias sociaux, d'appuyer également le travail
6 et donc, prendre certaines tâches qui étaient dans
7 l'équipe des communications. Et également,
8 d'assurer une certaine relève parce que la personne
9 aux communications étant la seule personne qui est
10 dans ce poste-là et qui, présentement, bon, la
11 retraite c'est quand même cinq à sept ans, mais
12 dans le cas d'un éventuel congé pour quelque
13 raison, ça nous donnait une occasion d'avoir
14 quelqu'un. En gros, c'est ça.

15 Q. [61] Et je suis toujours dans la réponse 5.3, vous
16 dites, bon :

17 Par la suite, un travail de recherche
18 a été effectué pour déterminer comment
19 mieux positionner Gazifère dans les
20 différents moteurs de recherche. Pour
21 alimenter le référencement web,
22 Gazifère a développé du contenu web et
23 cela, toujours en 2015. Durant cette
24 même période, Gazifère a identifié les
25 premières plates-formes de médias

1 sociaux à utiliser et les tâches qui
2 devront être effectuées dans l'avenir,
3 ce qui a permis de développer les
4 attributions du nouveau poste.

5 Quelles sont les plates-formes, justement, qui
6 ont... vous parliez de plates-formes tantôt,
7 quelles sont les plates-formes qui ont été
8 identifiées par Gazifère pour... dans ce contexte-
9 là?

10 R. Il y a eu trois éléments, d'abord, qui ont été
11 considérés. La première, c'était de maximiser
12 l'utilisation du site web de Gazifère comme
13 première plate-forme. Et maximiser son utilisation,
14 c'était de pouvoir travailler davantage avec la
15 nouvelle réalité qui est celle de maximiser la
16 présence de Gazifère dans les moteurs de recherche.
17 Donc, on a développé un blog sur le site web et
18 créé du contenu qui permet, à ce moment-là, à
19 Gazifère, d'avoir un meilleur référencement
20 lorsqu'il y a des recherches. Et monsieur Trahan a
21 fait allusion un petit peu plus tôt dans sa
22 présentation où on voulait modifier un peu, que ça
23 ne soit plus juste une question d'avoir une page
24 d'accueil, qu'on y va. La réalité d'aujourd'hui,
25 c'est que les gens font des recherches dans Google

1 et tombent sur un paquet de séries de sujets qui
2 sont intéressants pour eux et Gazifère n'était pas
3 présent, n'avait pas développé cet outil-là. Alors,
4 c'est la première, qui n'est pas une plate-forme
5 comme telle, mais qui est un des mécanismes qu'on
6 voulait mettre en place.

7 Les deux autres plates-formes qu'on a
8 considérées, c'était d'abord d'aller dans une
9 plate-forme médias sociaux de Twitter et ensuite,
10 Facebook. Et suite à beaucoup de travail et de
11 consultations avec des experts dans la région, on a
12 considéré que Twitter n'était pas le moment
13 approprié pour l'instant parce que la plate-forme
14 de Twitter en est une qui est très particulière, où
15 c'est une plate-forme d'échanges avec les gens qui
16 sont sur Twitter, donc avec la communauté et
17 l'échange est extrêmement important. Alors, si on
18 nous interpelle et on pose des questions ou il y a
19 un échange quelconque qu'il doit y avoir, il doit y
20 avoir une réponse, ce qui mérite, à ce moment-là,
21 une surveillance de ce compte-là. Et avec les
22 ressources, on ne les avait pas pour le faire, donc
23 on a décidé d'attendre à mettre cette plate-forme
24 là en place. Toutefois, la plate-forme de Facebook
25 a été privilégiée et a été lancée plus tôt cette

1 année, étant donné que la plate-forme Facebook,
2 elle, vise plus la question de publications, donc
3 de « posts », comme on dit, où on cherche à aller
4 rejoindre un public par la retransmission de ces
5 informations-là dans les fils des différents
6 usagers.

7 (10 h 34)

8 Alors on constate maintenant, ou on nous a
9 dit que le nombre d'adeptes qu'on a à une page,
10 c'est comme une page Facebook ou un compte Twitter,
11 est maintenant de moins grande importance que ce
12 qu'on fait avec la plate-forme et donc le type
13 d'intervention qu'on peut faire et comment on
14 l'utilise. Donc, ce sont les trois grandes
15 orientations qu'on a évaluées dès le départ.

16 Q. [62] Puis juste pour être certain, Twitter ce n'est
17 pas une plate-forme qui, pour l'instant, serait
18 développée, ça ne fait pas partie du plan de match.

19 R. En fait, elle est dans le plan de match mais, pour
20 qu'on puisse y arriver, on doit avoir des
21 ressources qui y sont affectées et, d'ailleurs, on
22 a prévu dans l'allocation du temps de la personne,
23 il y a, je crois, c'est deux heures par jour, peut-
24 être un petit peu plus, qui est dédié uniquement,
25 dans le fond, à faire ça puis c'est difficile à

1 identifier, dire un certain montant de temps parce
2 que c'est très interactif - ça peut se faire en
3 soirée, ça peut se faire le jour mais on doit
4 assurer une certaine présence. Mais c'est
5 absolument dans nos plans d'avoir un compte Twitter
6 qui sera bien utilisé.

7 Q. [63] Et juste pour continuer sur cette idée-là
8 parce qu'on parle de Twitter, combien de personnes
9 - si cette évaluation-là a été faite - combien de
10 personnes pensez-vous pouvoir rejoindre via une
11 plate-forme comme celle-là?

12 R. On n'a pas évalué le montant de gens qu'on est prêt
13 à rejoindre via la plate-forme. On l'a regardé
14 plutôt comme le type d'outil qui nous permettrait
15 d'interagir avec la clientèle. Ce qu'on voudrait
16 faire, c'est de pouvoir mesurer le type
17 d'intervention qu'on fait, les gens avec qui on
18 serait en partenariat donc, entre autres, les
19 questions d'urgence, les services d'incendie, donc
20 les services municipaux où eux font régulièrement
21 des avis sur la sécurité et reprennent des
22 informations.

23 Alors, si on regarde juste cette
24 composante-là sur la question d'éléments de
25 sécurité, s'il y a un bris ou il y a quoi que ce

1 soit, à ce moment-là les autres services sont
2 complémentaires.

3 Chose intéressante, c'est qu'avec ces
4 plate-formes-là, il y a des moyens d'évaluer au fur
5 et à mesure qu'on est sur les plates-formes, le
6 type de réponses et de succès qu'on a. Alors, ce
7 qu'on voudrait faire, c'est de mettre en place,
8 s'assurer de bien le faire comme il faut et ensuite
9 de mesurer pour se permettre d'ajuster et avec
10 l'objectif d'avoir le plus grand nombre de gens qui
11 nous suivent sur une base régulière mais, du moins,
12 qui voient nos communications également.

13 Q. [64] Et, justement, sur l'évaluation du succès,
14 vous dites qu'il existe une méthode d'évaluation du
15 succès via ces plates-formes-là. Comment ça
16 fonctionne? Comment vous l'évaluez le succès,
17 justement?

18 R. En fait...

19 Q. [65] Au-delà du nombre de personnes qui vous
20 suivent.

21 R. Oui, bien si on prend Facebook, par exemple, il y
22 a, en fait, des outils qui nous permettent de voir
23 exactement combien de gens ont vu les publications
24 en question et puis ça se fait pas mal en temps
25 réel, donc on a la mesure de voir qu'est-ce qui

1 fonctionne, qu'est-ce qui fonctionne moins bien,
2 d'adapter et d'ajuster. Avec Twitter, je sais qu'il
3 y a des façons de le faire mais je ne les connais
4 pas de façon précise parce qu'on n'est pas rendu là
5 dans nos étapes d'évaluation.

6 Q. [66] Et dites-moi, combien Gazifère économisera-t-
7 elle en services externes suite au transfert de la
8 gestion du site Web à l'interne?

9 R. Oui. En fait, il y a une économie sur la question
10 de la gestion du site Web. C'est qu'il y a une
11 économie qui se fait beaucoup à la mise à jour
12 d'informations qui est plutôt régulière ou
13 ponctuelle. Donc, on n'a plus besoin de faire
14 affaire à un, ce qu'on appelait un webmestre pour
15 faire la mise à jour de toute l'information qui se
16 trouve sur un site Web.

17 Alors, en termes d'économie, je ne peux pas
18 vous donner un chiffre de ce que ça représente mais
19 c'est une question d'économie d'argent et de temps
20 pour l'information qu'on met à jour sur le site.
21 Dès qu'on parle de modifications à la structure, à
22 ce moment-là il y a toujours une entreprise avec
23 qui on travaille pour faire la modification. Mais
24 je n'ai pas le chiffre exact de ce que ça
25 représente comme économie pour faire le travail

1 qu'on fait maintenant depuis un petit peu plus d'un
2 an.

3 Q. [67] Mais, annuellement, vous requerez les
4 services d'un webmestre externe pour justement
5 mettre à jour cette page Web là, c'est ce qui se
6 fait.

7 R. En fait, oui. On requiert toujours les services
8 d'un webmestre pour le format, si on veut. Le
9 contenu lui-même peut être mis à jour très
10 facilement à l'interne et c'est ce qui est fait
11 présentement.

12 Q. [68] Et là, avec l'ajout de ce poste-là, le recours
13 aux services externes serait supprimé?

14 R. Non, le recours aux services externes n'est pas
15 terminé, il est possiblement réduit. Mais comme
16 j'explique, c'est que les services externes ont
17 déjà été réduits de par, si on veut, dans la
18 dernière année, avec les modifications qui ont été
19 apportées déjà au site Web. Donc, le travail qui
20 avait déjà été commencé avant mon arrivée fait en
21 sorte qu'il y a une réduction dans les frais qu'on
22 a à avoir avec ça.

23 Mais je veux faire attention, c'est parce
24 qu'au niveau des frais, il y en a une mais c'est
25 que ce n'est pas nécessairement qu'il y a une

1 proportion égale entre le travail qu'on fait
2 maintenant et la réduction des frais parce que ça
3 évolue, les coûts sont différents, le type de
4 travail est différent et donc les charges sont
5 différentes également.

6 Q. [69] C'est-à-dire que les coûts associés aux
7 services externes pourraient continuer dans les
8 prochaines années au même niveau qu'il est
9 actuellement?

10 R. En fait, oui, le service externe va continuer parce
11 que la charpente du site Web, si on veut,
12 lorsqu'elle doit être modifiée, on n'a pas la
13 capacité à l'interne de faire ces changements-là.
14 Mais tout ce qui est le contenu, on peut rentrer
15 dans le site et nous-mêmes enlever le contenu d'une
16 page, rajouter le contenu, ça se fait de façon très
17 simple.

18 (10 h 39)

19 Q. [70] Et avez-vous évalué les bénéfices pour la
20 clientèle de Gazifère de l'ajout de ce poste-là en
21 communication? Est-ce que vous avez évalué les
22 bénéfices pour votre clientèle?

23 R. On n'a pas évalué de façon formelle les bénéfices,
24 mais on comprend que la présence de Gazifère, en
25 fait sa présence au niveau médiatique et donc

1 d'être bien connu et bien vu dans la communauté,
2 c'est important pour Gazifère à différents niveaux.
3 De un, on parle beaucoup de sécurité. Mais c'est
4 important de comprendre pour Gazifère et pour
5 Enbridge, c'est un élément qui est très important.
6 C'est quelque chose dont on veut mettre en place et
7 on veut s'assurer de bien le promouvoir.

8 Et donc, d'avoir une personne qui va aider
9 à être plus proche et présente sur les médias qui
10 sont maintenant utilisés et consommés par notre
11 clientèle, devrait amener un bénéfice d'être mieux
12 informé et connaître mieux ce qui se passe chez
13 Gazifère, l'ensemble des programmes, et caetera.

14 Q. [71] Très bien. Merci.

15 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

16 R. J'aimerais quand même indiquer, c'est une suite, je
17 veux dire, auparavant, on faisait des annonces dans
18 les journaux, à un moment donné on est passé à la
19 radio. Et aujourd'hui, on est rendu à
20 l'informatique. C'est une suite. Donc, est-ce qu'il
21 y a un bénéfice? Bien, ultimement, il faut suivre
22 également l'évolution de la technologie là-dedans.
23 Donc, est-ce qu'il y a un bénéfice? Bien, le
24 bénéfice, ultimement, c'est de continuer à être en
25 contact avec notre clientèle. Et ultimement, on ne

1 peut pas ne pas le faire. Il faut que ça se fasse.
2 C'est la société qui évolue en ce sens. Donc, ce
3 n'est pas une question de choix. On peut prétendre
4 sur le moment, mais fondamentalement, c'est une
5 nécessité. L'évolution se fait et on doit se mettre
6 à la page à ce niveau-là de la même manière.

7 Q. [72] Merci. Toujours dans la section, là, « ventes
8 et communications », on va passer aux activités
9 promotionnelles et conversion. Je vous réfère à la
10 pièce GI-39, Document 3, page 20, question 5.4 où
11 on demandait à Gazifère « d'expliquer, de manière
12 plus détaillée, le besoin justifiant l'augmentation
13 des budgets de promotion et de commandite, afin de
14 revenir au niveau du budget de 2012 ». Et donc,
15 Gazifère répondait :

16 Gazifère constate cette année que la
17 réduction des dépenses en publicité au
18 cours des dernières années n'était pas
19 la voie à suivre.

20 Et je ne vais pas plus loin pour ça. Ensuite, je
21 vous réfère à la pièce GI-41, Document 1, page 41.
22 Donc, à peu près au milieu de la page, sous le
23 titre « Augmentation du budget de promotion suite à
24 la volonté de promouvoir la conversion au gaz
25 naturel », et je vous lis le paragraphe :

1 Dans un contexte où le marché de la
2 nouvelle construction est en baisse
3 depuis quelques années, et dans un
4 contexte où la position
5 concurrentielle du gaz naturel est des
6 plus favorables en comparaison au
7 mazout et à l'électricité, le marché
8 de la conversion devrait être de plus
9 en plus convoité par les consommateurs
10 et potentiellement plus accessible
11 pour Gazifère. Toutefois, ce n'est pas
12 le cas, et cette situation s'explique
13 par des ressources limitées au service
14 des communications depuis quelques
15 années.

16 On voit clairement qu'on attribue la diminution aux
17 ressources limitées au service des communications
18 depuis quelques années. Ensuite, je vous réfère à
19 la pièce toujours GI-41, Document 1, à la page 37.
20 Donc on recule un peu. À la réponse 9.7, qui se
21 trouve à peu près au milieu de la page. Donc la
22 question était :

23 Veuillez présenter les budgets de
24 déplacement et de promotion en valeur
25 absolue pour les années 2011 à 2016.

1 Et la première ligne qui concerne promotion et
2 publicité et communications, on voit que les
3 dépenses en communications sont relativement
4 stables, cent dix-neuf mille (119 000 \$), cent
5 vingt-sept mille (127 000 \$), cent vingt-deux
6 (122 000 \$), cent trente-neuf (139 000 \$), cent
7 vingt-six (126 000 \$), cent cinquante (150 000 \$).
8 Gazifère semble justifier la baisse en deux mille
9 neuf (2009) et deux mille dix (2010) par des
10 conditions économiques difficiles.

11 Elle justifie la hausse entre deux mille
12 dix (2010) et deux mille onze (2011) par des
13 programmes de promotion. Mais il ne semble pas y
14 avoir de modification aux activités de promotion
15 depuis deux mille douze (2012). Le lien entre le
16 niveau de promotion et le nombre de conversions ne
17 nous semble pas être évident à prime abord.

18 Pourriez-vous nous indiquer si Gazifère a
19 réalisé des conversions... combien de conversions
20 Gazifère a-t-elle réalisées en deux mille quatorze
21 (2014)? Et combien elle prévoit en faire en deux
22 mille quinze (2015)?

23 (10 h 45)

24 M. SYLVAIN GROULX :

25 R. Donc, la réponse à la question pour deux mille

1 quatorze (2014), je peux vous donner le chiffre qui
2 me vient en tête qui, je crois, est pas mal proche
3 de la réalité, mais qui n'est peut-être pas le
4 chiffre exact. Nous étions à cent quatre-vingt-cinq
5 (185) gens qui ont converti, c'est ça, qui ont
6 converti au gaz naturel, et pour l'année deux mille
7 quinze (2015), et là c'est là où ma mémoire me fait
8 peut-être jeu, là, mais je crois qu'on est à cent
9 vingt (120) personnes qui ont converti cette année.

10 Q. [73] Donc, cent vingt (120) à ce moment-ci de
11 l'année, on peut s'attendre à ce que, à la fin de
12 l'année deux mille quinze (2015), on soit à plus ou
13 moins cent quatre-vingt-cinq (185), autour de,
14 entre cent quatre-vingts (180), cent quatre-vingt-
15 dix (190), là, autour de ça?

16 R. En fait, non, le montant de cent vingt (120), c'est
17 le montant qui est pas mal définitif pour l'année
18 étant donné que pour assurer les conversions, quand
19 je vous donne le chiffre de cent vingt (120), c'est
20 le montant de demandes de gaz que nous avons reçues
21 en date du neuf (9) octobre... seize (16) octobre,
22 pardon, et qui est la date par laquelle on estime
23 être en mesure de brancher les clients avant le
24 dix-huit (18) décembre, étant donné les conditions
25 de météo et tout ça.

1 Q. [74] O.K. Sur quoi basez-vous votre affirmation que
2 le manque d'intérêt pour la conversion serait dû à
3 des ressources limitées au niveau des
4 communications depuis quelques années?

5 R. Au niveau de ressources limitées, on parle de
6 ressources en général, donc ressources financières,
7 où on n'a pas dépensé les sommes qu'on aurait dû
8 dépenser pour assurer une meilleure promotion des
9 bienfaits du gaz naturel et de passer donc au gaz
10 naturel lorsqu'on a le mazout.

11 Mais on parle de ressources limitées aussi
12 dans la capacité de voir à mettre en place toutes
13 les initiatives qu'on souhaitait mettre en place.
14 Donc c'est dans ce sens-là qu'on voyait, là, que
15 c'était plus limité et qu'on pourrait faire mieux
16 et en faire plus pour assurer qu'on voie une
17 tendance plus à la hausse des conversions et non
18 pas à la baisse.

19 Q. [75] Est-ce que vous disposez, par ailleurs, de
20 données ou d'analyses sur les causes des
21 conversions, est-ce que, avez-vous de la
22 documentation qui permet de lier directement les
23 conversions aux activités de promotion?

24 R. Non, on n'a pas, il n'y a pas rien qui a été fait
25 qui peut lier l'un à l'autre.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Charlebois, je m'excuse de vous interrompre.

3 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

4 Oui?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Il est présentement dix heures cinquante (10 h 50),
7 je ne sais pas si vous en avez encore pour
8 longtemps; c'est correct si vous en avez mais je
9 prendrais peut-être une pause si c'est, ou quand le
10 temps sera, dans votre ligne de questions, là,
11 c'est juste pour voir...

12 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

13 Écoutez, j'apprécie votre question, il m'en reste
14 pour maximum cinq à six minutes. C'est dans ma
15 dernière question, j'en ai une autre par, deux
16 autres par la suite et c'est terminé.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 D'accord, je vous remercie.

19 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

20 Q. [76] Combien de conversions additionnelles de
21 clients au mazout sont anticipées suite à
22 l'augmentation des activités de promotion, est-ce
23 que vous avez fait cette évaluation-là?

24 R. On n'a pas fait... pardon... donc pour le futur, on
25 n'a pas encore idée. Pour deux mille seize (2016),

1 on a fait le travail d'analyser, de prévoir un
2 montant, et basé sur les ressources qu'on
3 ajouterait donc financières et en personnes et le
4 travail qu'on ferait dans la communauté, on
5 estimerait arriver à deux cents (200) conversions
6 pour l'année deux mille seize (2016). Pour le
7 futur, il restera à déterminer.

8 Q. [77] Et de là le cinquante mille dollars par année
9 (50 000 \$/a), qui est prévu?

10 R. Oui, c'est ça, le cinquante mille dollars
11 (50 000 \$), il ne faut pas le limiter uniquement au
12 travail qu'on va faire pour la conversion, c'est
13 une des composantes de ce qu'on veut voir mais il y
14 a d'autres éléments qui vont rentrer en compte
15 aussi, là, au niveau de publicité et promotions.

16 Q. [78] Et, dites-moi, est-ce que... êtes-vous en
17 mesure de déterminer s'il y a une baisse des
18 clients qui sont au mazout, est-ce que ça se peut
19 qu'il y ait un lien entre la baisse des clients qui
20 sont au mazout et la baisse des conversions?

21 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

22 R. En partie, vous avez raison sur la base que les
23 clients les plus près du réseau sont facilement
24 accessibles. Mais il faut se souvenir que, hier, on
25 discutait, par exemple, des changements au niveau

1 des Conditions de service et Tarifs pour permettre
2 des contributions étalées dans le temps, c'est
3 notamment pour répondre à des clients qui sont
4 toujours au mazout mais qui sont malheureusement un
5 peu trop éloignés de notre réseau et qu'on n'est
6 pas capable d'avoir accès aujourd'hui parce qu'ils
7 ne sont pas prêts à changer leurs équipements et
8 faire une contribution au départ.

9 Donc ces éléments-là se joignent. Donc est-
10 ce qu'il y a une réduction? C'est clair qu'il y a
11 une réduction, il y a de moins en moins de
12 consommateurs d'huile au Québec, mais il y a encore
13 des poches, là, il y a eu des travaux qui ont été
14 effectués par le Groupe des ventes pour établir les
15 endroits où il y avait plus de possibilités mais
16 régulièrement, c'est la troisième, la quatrième, la
17 cinquième maison, ou c'est la sixième maison qui
18 est intéressée à bouger, il y en a trois autres qui
19 sont encore au mazout mais eux ne sont pas encore
20 prêts, prêts. Mais là on n'est pas capable d'aller
21 chercher la sixième pour, à un moment donné, faire
22 les autres qui feraient que là le projet
23 deviendrait rentable mais, aujourd'hui, on n'a pas
24 les moyens pour le faire. Donc, dans cette optique-
25 là, il y a une optique de travailler au niveau des

1 promotions mais de lier ça également avec nos
2 propositions au niveau tarifaire pour être capable
3 de débloquer un peu plus ce marché-là.

4 (10 h 54)

5 Q. [79] Très bien. Et ce sera ma dernière question, au
6 niveau du service à la clientèle. Je vous réfère à
7 la pièce GI-39, Document 3, à la page 27. Donc, à
8 la page 27, dans le haut de la page, on dit :

9 Par le passé, certains de ces mandats
10 étaient réalisés par Enbridge
11 gratuitement. Comme ils développaient
12 des rapports pour leurs besoins, le
13 même rapport était envoyé à Gazifère
14 sans coût additionnel. Or, dans le
15 futur, si Gazifère n'effectue pas
16 elle-même les analyses et requiert des
17 services d'analyses par Enbridge,
18 ceux-ci lui seront facturés.

19 Conséquemment, si la Régie n'approuve
20 pas cet ajout de poste partiel, des
21 frais additionnels inter-compagnies
22 devront être prévus au budget 2016.

23 Et ma question est : Combien ça coûterait si
24 c'était Enbridge qui s'occupait des rapports et des
25 analyses liés au service à la clientèle?

1 R. On se demandait bien qui allait la poser.

2 Q. [80] C'était ma dernière question.

3 R. Et, malheureusement, on n'a pas de données là-
4 dessus. La raison est la suivante, c'est que ce
5 service-là était vraiment offert gracieusement par
6 Enbridge et, à l'heure actuelle, ce qui arrive
7 c'est que leurs ressources sont effectuées pour
8 leurs services. Et quand on leur demande, à l'heure
9 actuelle, ils ne l'offrent tout simplement plus. Et
10 donc... Parce qu'ils sont en train de tout revoir
11 leur travail et toutes leurs opérations. Comme ils
12 n'ont jamais chargé le travail effectué, ils n'ont
13 jamais établi de base. Donc, aujourd'hui, on est
14 dans une situation où on n'a plus le service
15 temporairement, il pourrait revenir dans un an ou,
16 enfin, lorsque la transition sera effectuée de
17 l'autre côté, et, à partir de là, il y aura des
18 charges qui nous seront effectuées.

19 L'autre côté, également, c'est que
20 lorsqu'on fait ces demandes-là, bien, on les fait
21 mais il y a toujours des délais, ils ont leurs
22 priorités à eux puis on est les derniers au bout de
23 la ligne, là. Donc, le fait d'internaliser, ça va
24 nous permettre également de pouvoir faire les
25 rapports immédiatement à l'instant où est-ce qu'on

1 en a besoin. Donc, c'est un peu un rapprochement,
2 là, ou une internalisation d'un service qui était
3 effectué par Enbridge auparavant et,
4 malheureusement, on n'a pas de coût. On s'est bien
5 questionné mais on n'a pas trouvé de solution pour
6 arriver avec un montant précis mais... voici
7 l'histoire de la situation.

8 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

9 Madame la Présidente, on m'indique, si vous me
10 permettez, pendant la pause, évidemment, je
11 réviserais mes notes puis, si j'ai deux ou trois
12 petites questions de suivi, si vous le permettez,
13 suite à la pause je compléterais le contre-
14 interrogatoire.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous avais offert de prendre une pause entre vos
17 questions, alors on va le prendre comme ça. Vous
18 réviserez vos notes et puis, si vous avez quelques
19 questions, on recommencera avec votre contre-
20 interrogatoire. Je vous remercie.

21 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

22 Très bien. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je m'excuse, j'ai oublié de dire quand on reprend.
25 À onze heures dix (11 h 10) à cette horloge.

1 D'accord. Merci. Pause de quinze (15) minutes.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Rebonjour. Maître Charlebois, finalement, avez-vous
6 d'autres questions?

7 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

8 Ce sera très court, Madame la Présidente, mais
9 j'aurai trois questions. En espérant que ça
10 s'arrête à trois, là, on va... mais trois à prime
11 abord.

12 Q. [81] Rebonjour au panel. Alors, je vais revenir
13 rapidement sur la question du recouvrement pour
14 bris, que l'on retrouvait à la pièce GI-39,
15 Document 3, page 14. Où on indiquait que... donc :

16 Un montant était prévu à titre de
17 recouvrement des sommes résultant de
18 bris par des tiers est moindre, [donc]
19 ayant un impact à la hausse sur le
20 budget de 9000 \$.

21 Donc, évidemment, vous m'avez dit tantôt que vous
22 anticipiez moins de bris, donc il devrait y avoir
23 moins de coûts. Est-ce que vous envisagez une
24 baisse dans le budget considérant que vous devriez
25 avoir une baisse au niveau des frais administratifs

1 qui sont engagés aussi dans l'évaluation, dans le
2 traitement de ces dossiers-là?

3 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

4 R. Non. Non, les frais administratifs, c'est le monde
5 qui est au bureau qui gère les choses. Vous savez,
6 c'est deux, trois bris de moins, par exemple, là,
7 je veux dire, ce n'est pas ça qui va changer les
8 frais administratifs de manière notable. Les frais
9 administratifs, c'est la gestion qu'on fait, c'est
10 les... c'est... c'est le salaire de madame Meloche,
11 c'est mon salaire, c'est... ça ne change rien, là,
12 à ce niveau-là. On ne prendra pas une journée de
13 vacances non payée pour deux bris de moins, là.

14 (11 h 15)

15 Q. [82] Ce serait trop beau.

16 R. Bien payée ce serait plus beau, mais...

17 Q. [83] D'accord. Ensuite, je reviens sur la question
18 des... de l'ajout du poste pour l'inspection de la
19 qualité et de la nature des travaux. Je veux juste
20 bien comprendre, est-ce que... est-ce qu'il y a eu
21 une évaluation de la qualité des travaux qui vous
22 aurait amené à proposer l'ajout de ce poste-là?

23 R. On... on suit les travaux quotidiennement, on est
24 en relation avec nos entrepreneurs tout le temps.
25 Est-ce que votre question, ma compréhension est de

1 savoir est-ce qu'on a fait une analyse
2 particulière? C'est-à-dire pendant trois mois de
3 temps, on met quelqu'un qui fait une vérification
4 ou... on n'a pas fait ce type de travail-là, c'est
5 selon notre connaissance du marché. Et comme on le
6 disait, c'est quelque chose qu'on fait peu
7 aujourd'hui lorsqu'on se compare, donc c'est dans
8 cette optique-là.

9 Q. [84] Alors ça ne découle pas... ça ne découle pas
10 d'une conclusion à l'effet qu'il y a des problèmes
11 au niveau de la qualité des travaux?

12 Mme LISE MELOCHE :

13 R. Oui, ça pourrait découler, oui, ça découle de ça
14 dans le sens qu'on peut avoir des clients qui nous
15 ont appelé pour dire telle chose, on se présente
16 sur les lieux, on se rend compte que les travaux
17 n'ont pas été faits correctement. Ça peut être pour
18 de multiples raisons qui... qui démontrent que la
19 qualité du travail n'est pas nécessairement à la
20 hauteur des attentes ou selon les normes... les
21 normes prescrites.

22 Alors c'est également une protection pour
23 nous de faire un suivi sur la qualité des travaux
24 qui sont entrepris par l'entrepreneur, dans le sens
25 que si jamais il y avait un incident et qu'il y a

1 une enquête qui suit cet incident-là qui démontre
2 qu'effectivement on ne fait aucun suivi sur la
3 qualité des travaux de nos entrepreneurs puis que
4 l'incident découle effectivement d'une... d'une
5 mauvaise exécution des travaux par l'entrepreneur,
6 je ne crois pas que ça refléterait bien sur
7 l'entreprise. C'est... c'est une mesure de sécurité
8 tout simplement, de s'assurer que les travaux sont
9 bien faits.

10 Q. [85] Et est-ce que vous avez constaté une
11 augmentation des... des plaintes des clients à
12 l'effet que les travaux étaient mal effectués? Vous
13 avez référé tantôt à des appels, est-ce que vous
14 avez eu une augmentation de ces... de ces appels-là
15 dans les dernières années?

16 R. Moi, je ne peux pas... je ne peux pas vous
17 quantifier s'il y a eu une augmentation ou une
18 diminution ou quoi. C'est une constatation qu'on
19 fait, qu'on ne fait pas cette activité-là
20 actuellement. Et on considère qu'il y a une
21 nécessité de faire cette activité-là.

22 Q. [86] Très bien. Dernière question sur les crédits
23 sur remise à neuf des compteurs. Le fameux crédit,
24 là, de trente et un mille sept cent quatorze
25 (31 714 \$) que l'on retrouvait à la pièce GI-39,

1 Document 3, page 10. Tantôt vous avez pris
2 l'engagement de nous... de vérifier s'il y avait un
3 crédit pour deux mille seize (2016). Si c'était
4 possible d'ajouter à cet engagement-là ou si vous
5 avez les données tout de suite ce serait encore
6 mieux, est-ce qu'il y a eu des crédits dans les
7 années antérieures similaires à celui-là, donc en
8 deux mille onze (2011), deux mille douze (2012),
9 deux mille treize (2013), deux mille quatorze (2014)
10 est-ce qu'il existait ce type de crédit-là ou c'est
11 particulier à deux mille quinze (2015)?

12 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

13 R. Non, non, c'est pas particulier à deux mille quinze
14 (2015). Il y en avait, maintenant je peux... je
15 peux vous dire le véritable chiffre de deux mille
16 seize (2016), non pas ce qui est dans le budget,
17 là. En deux mille seize (2016), ça va être zéro.
18 Non, pas ce qui est dans le budget. Ce qui est dans
19 le budget, il y a un montant. Donc actuellement on
20 a un revenu qui ne sera plus là. Il y a eu des
21 changements dans la manière de faire, il y avait
22 des modalités qui étaient en place avec Enbridge
23 sur le fait qu'on récupérait une portion de la
24 valeur lorsqu'on envoyait les compteurs pour les
25 remettre à neuf. Mais maintenant ces compteurs-là

1 s'en vont au rebut, donc ils n'auront plus de
2 valeur. Donc actuellement le montant qu'on va vous
3 donner en deux mille seize (2016) c'est un montant
4 qu'on ne récupérera pas en réalité. Donc si j'avais
5 su avant, lors de mon budget, ça aurait été zéro.
6 Pour l'instant, ça va être un chiffre qui va être
7 un revenu qu'on... qu'on ne fera pas en deux mille
8 seize (2016).

9 Q. [87] Et ce que vous me confirmez c'est que dans les
10 dernières années il y en avait des...

11 R. Tout à fait. Cette méthodologie-là existe depuis
12 plusieurs années. Jusqu'en deux mille quatorze
13 (2014) c'était un montant annuel. En deux mille
14 quinze (2015) c'est devenu un montant mensuel et en
15 deux mille seize (2016) finalement, là, on a appris
16 il y a quelques jours qu'il n'y aura plus de
17 montant du tout puisque ces objets désuets s'en
18 vont au rebut et ne sont plus remis à neuf.

19 Q. [88] Et dans les dernières années est-ce que
20 c'étaient des crédits qui étaient similaires à
21 celui prévu pour deux mille quatorze (2014), de
22 trente et un mille dollars (31 000 \$)? Est-ce que
23 c'est...

24 R. Je ne peux... je ne peux le prétendre, je ne le
25 sais pas. Je pense que oui, là, mais je n'ai pas

1 fait de vérifications précises sur cet aspect-là.

2 On peut le combler avec l'engagement, si vous

3 voulez, là, mais...

4 (11 h 20)

5 Q. [89] Oui, ça serait bien de...

6 R. D'un autre côté, comme je vous dis, le véritable
7 chiffre c'est zéro, si... enfin, voilà, je m'arrête
8 ici.

9 Q. [90] Alors juste pour compléter l'engagement, je
10 pense que c'était l'engagement 4, donc compléter
11 l'engagement en fournissant le montant du crédit
12 pour les années 2011 à 2014.

13 Et ça complète mes questions, Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je vous remercie beaucoup, Maître Charlebois.

16 Me PIERRE-OLIVIER CHARLEBOIS :

17 Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ça va être au tour de Maître Neuman pour SÉ-AQLPA.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Q. [91] Bonjour Madame la Présidente, bonjour
22 Messieurs les régisseurs. Bonjours Messieurs,
23 Dames. Dominique Neuman pour Stratégies
24 énergétiques et l'AQLPA. J'aurais une question...
25 en fait, j'aurais quelques questions qui font suite

1 à certains éléments que vous avez mentionnés il y a
2 quelques instants à mon collègue. Un peu pour
3 clarifier ce qui apparaîtra sur la future page
4 Facebook que vous envisagez, de Gazifère, par
5 rapport à ce qui apparaîtrait sur... oui qui
6 continuerait d'apparaître sur la page internet
7 régulière de Gazifère. Comme vous le savez,
8 Facebook est une compagnie privée. Pour pouvoir
9 accéder à une page Facebook, il faut que l'utilisateur
10 soit déjà lui-même un abonné de Facebook. Et pour
11 être abonné, il faut que la personne en question
12 accepte de renoncer à certains aspects de sa vie
13 privée, sa confidentialité. C'est-à-dire qu'elle
14 accepte que son propre contenu à elle appartient à
15 Facebook. Si quelqu'un adhère à Facebook, ça veut
16 dire que tout ce qu'il aura sur sa page Facebook
17 devient la propriété de Facebook et que
18 l'information confidentielle qu'il donne à Facebook
19 pourrait être monnayée commercialement, pourrait
20 être vendue pour différentes fins professionnelles.
21 Donc, il y a une partie de votre clientèle qui est,
22 effectivement, abonnée à Facebook, puis il y a une
23 partie de votre clientèle qui, pour toutes sortes
24 de raisons, soit des raisons technologiques, soit
25 parce que cette personne choisit de ne pas

1 s'abonner à Facebook, qu'il ne sera pas abonné,
2 justement à ce service-là. Donc, est-ce que
3 l'information qui sera, que vous envisagez de
4 mettre sur Facebook, est-ce qu'elle sera également
5 accessible à tous sur votre page web?

6 M. SYLVAIN GROULX :

7 R. Donc, l'information qui sera publiée sur Facebook,
8 en grande partie, se trouvera, oui, sur le site
9 internet de Gazifère, mais on ne peut pas garantir
10 que l'ensemble de l'information s'y retrouvera
11 nécessairement. L'utilisation qu'on fera de
12 Facebook, si ça fait partie d'une campagne
13 publicitaire, donc c'est un outil parmi d'autres,
14 donc comme des campagnes radio, des publicités
15 imprimées. Et on ne peut pas s'attendre à ce que
16 tout le monde verront nécessairement ou entendront
17 nécessairement une publicité qu'on met à la radio.
18 Chose certaine, la page Facebook, c'est tout de
19 même une page qui est publique, ce qui veut dire
20 que tout le monde, et je devrai faire une
21 vérification plus formelle, mais à ce que je sache,
22 la page Facebook a été montée de façon à ce qu'elle
23 puisse être vue sans nécessairement avoir un
24 abonnement. De là à savoir, est-ce que toutes les
25 publications seront vues? Ça c'est différent parce

1 que la méthode de fonctionnement pour Facebook, ça
2 en est une où tu n'es pas obligé d'être abonné pour
3 nécessairement voir l'information qui est circulée
4 dans les publications. Donc, c'est vraiment...

5 Facebook va faire partie d'un mélange d'une
6 campagne, une espèce de cocktail, si on veut, là,
7 de publicités qu'on compte mettre. C'est ça.

8 Q. [92] Mais si je comprends bien, vous vous engagez à
9 vous assurer que votre contenu Facebook pourra être
10 configuré de manière à être accessible à tous, pas
11 seulement aux abonnés Facebook déjà existants?

12 R. C'est ça. La page Facebook étant une page publique,
13 les gens peuvent accéder à la page sans être
14 abonnés.

15 Q. [93] Ça dépend. Ça dépend de la...

16 R. Bien c'est ça. C'est pour ça que je n'ai pas le...

17 Q. [94] Habituellement, ce n'est pas le cas. Ce n'est
18 pas le cas.

19 R. Je ne peux pas vous donner le détail précis à
20 savoir, est-ce qu'on verra tout, on ne verra pas
21 tout, on a eu cette prise de conscience là quand on
22 l'a fait, mais je n'ai pas le détail à savoir si,
23 effectivement, c'est... on peut tout voir ou pas
24 tout voir.

25 Q. [95] Est-ce qu'on pourrait se retrouver dans des

1 situations où il y aurait de l'information, par
2 exemple, sur des programmes d'efficacité
3 énergétique qui seraient diffusés sur Facebook et
4 que les non-abonnés à Facebook ne verront pas et
5 qui ne sera pas sur la page web régulière de
6 Gazifère?

7 R. Je vous dirais que non. Dans l'optique où, si on
8 parle d'un programme spécifique comme celui d'un
9 programme d'efficacité énergétique, on va retrouver
10 sur la page web les détails de ces programmes-là et
11 la page Facebook devient un véhicule de
12 communication et non pas nécessairement un lieu où
13 on retrouve l'information. Et on va les communiquer
14 aussi de d'autres façons et non pas uniquement par
15 l'entremise de cette plate-forme-là.

16 (11 h 26)

17 Q. [96] O.K. Vous êtes au courant que Gaz Métro et
18 Hydro-Québec n'ont pas de page Facebook?

19 R. Non, je n'étais pas... Peut-être que j'avais eu
20 cette information-là auparavant mais ce n'est pas
21 quelque chose que je me souvenais.

22 Q. [97] O.K. Est-ce que vous ne trouvez pas que c'est
23 un peu disproportionné compte tenu de l'ampleur de
24 Gazifère de se lancer dans ce type de média mais,
25 en tout cas, je vous informe que Gaz Métro et

1 Hydro-Québec elles-mêmes n'ont pas de page
2 Facebook. Elles ont un site Web où de l'information
3 se trouve.

4 R. Hum, hum.

5 Q. [98] Est-ce que ce n'est pas un peu disproportionné
6 de se lancer dans ce type de média social?

7 R. Je ne trouve pas que c'est disproportionné étant
8 donné la façon dont on peut utiliser les médias
9 sociaux maintenant, particulièrement on peut faire
10 beaucoup avec la géolocalisation donc, malgré qu'on
11 est peut-être sur Facebook, on vise un marché qui
12 est plutôt le marché dans notre région. Ça peut
13 être vu par n'importe qui, c'est certain mais, à ce
14 que je sache en ayant eu un peu d'information, Gaz
15 Métro et Hydro-Québec ont un compte Twitter donc
16 utilisent possiblement cette plate-forme-là. De ce
17 que je me souviens d'avoir lu, peut-être les
18 chiffres ne sont pas aussi importants qu'on
19 pourrait le penser au niveau des nombres d'adeptes
20 mais, tout de même, s'ils choisissent de ne pas y
21 aller, il y a peut-être des raisons particulières
22 pourquoi ils ne le font pas.

23 Q. [99] O.K. Bien, écoutez, je vous remercie mais je
24 reviens sur en termes de timing, l'implantation de
25 la page Facebook, elle est prévue pour le courant

1 de l'année deux mille seize (2016)?

2 R. Non, non, elle est déjà en place.

3 Q. [100] Elle est déjà en place.

4 R. Oui.

5 Q. [101] O.K. Et est-ce que vous prenez l'engagement
6 de vous assurer que le contenu soit... C'est-à-
7 dire, notre préoccupation c'est qu'il n'y ait pas
8 de contenu qui soit inaccessible à une partie de la
9 clientèle, que ce soit sur les programmes
10 d'efficacité énergétique, ça peut être les
11 programmes commerciaux...

12 R. Oui.

13 Q. [102] ... ça peut être d'autre chose, qu'on ne se
14 retrouve pas avec une baisse de qualité de service
15 parce qu'il y aura de l'information que seule une
16 partie de la clientèle pourra obtenir et que vous
17 allez graduellement, on craint que vous
18 graduellement soyez amenés à délaisser la page Web
19 régulière qui elle est accessible à tous.

20 R. Je vous confirme que ce n'est pas quelque chose qui
21 arriverait étant donné que la page Facebook devient
22 une courroie de promotion et non pas l'endroit où
23 on dépose l'information. Lorsqu'on en fait la
24 promotion, il y a des liens qui mènent vers le site
25 Web où on trouve l'information, ce qui serait la

1 même chose si on faisait une annonce à la radio, on
2 viserait ou inviterait les gens à visiter le site
3 Web de Gazifère pour obtenir l'information.

4 Q. [103] O.K. Je vous remercie beaucoup. Merci.

5 (11 h 29)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Je vous remercie, Maître Neuman. Alors ça va être
8 au tour des questions de la Régie, Maître Rondeau?

9 INTERROGÉS PAR Me PIERRE RONDEAU :

10 Bonjour, madame, messieurs.

11 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

12 R. Bonjour.

13 Q. [104] Ma première question porterait sur le coût de
14 la dette d'une nouvelle émission, et plus
15 particulièrement sa mise à jour. Dans sa décision
16 2010-147, la Régie fixait la formule d'ajustement
17 automatique du taux de rendement sur l'avoir de
18 l'actionnaire, j'aimerais avoir votre opinion sur
19 l'établissement d'une certaine cohérence entre la
20 mise à niveau du niveau, de la dette d'une nouvelle
21 émission et la formule d'ajustement.

22 En d'autres termes, est-ce que Gazifère
23 s'objecterait de mettre à jour la prévision de la
24 dette de la nouvelle émission au même moment que la
25 mise à jour du taux de rendement via l'application

1 de la formule d'ajustement automatique du taux de
2 rendement sur l'avoir, de l'avoir propre, qui se
3 fait en octobre de chaque année tarifaire, et ce
4 même si l'application de la FAA, ou la formule
5 d'ajustement, est suspendue, comme c'est le cas
6 présentement?

7 J'aimerais également préciser, aux fins de
8 votre réponse, que l'entendement de la Régie sur la
9 mise à jour de la prévision du coût de la dette
10 comporterait les éléments suivants : Gazifère devra
11 utiliser le Consensus Forecast du mois d'octobre,
12 comme cela est le cas pour la FAA, et dans le cas
13 d'une nouvelle émission de dette pour un terme de
14 cinq ans, soustraire de la prévision du Consensus
15 Forecast l'écart moyen annuel entre le taux des
16 obligations de cinq ans et de dix ans du premier
17 (1er) octobre au trente (30) septembre, tel que
18 compilé par la Banque du Canada.

19 Alors j'aimerais obtenir votre position sur
20 cette proposition; s'il y avait des objections,
21 également pour quel motif.

22 R. Juste m'assurer de bien comprendre la question, je
23 vais la répéter en mes mots et...

24 Q. [105] Oui.

25 R. ... vous me direz oui ou hocherez de la tête. Si je

1 comprends bien, en réalité, ça serait tout
2 simplement d'une mise à jour, en réalité, de la FAA
3 et des taux d'intérêt associés au mode
4 prévisionnel, non pas les modes réels.

5 Q. [106] C'est ça.

6 R. Qui se ferait non pas uniquement au moment de
7 l'établissement du dossier tarifaire mais qu'il y
8 aurait une mise à jour qui se ferait au mois
9 d'octobre, par exemple, dans ce cas-ci.
10 Fondamentalement, il n'y a pas d'objection, je ne
11 vois pas d'objection de principe à un tel type de
12 mise à jour, là. Fondamentalement, je ne vois pas
13 de problème, outre il faut faire des pièces, mais
14 ça a l'air qu'on s'en vient bons.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Vous maîtrisez avec l'ajout de couleur de façon
17 magistrale.

18 Me PIERRE RONDEAU :

19 Q. [107] Merci. Ma deuxième question porterait sur la
20 répartition tarifaire. Présentement, au tarif 2, le
21 ratio pour le tarif 2 est de, le ratio R/C,
22 Revenu/Cost, est de zéro point neuf (0,9), alors
23 j'aimerais obtenir votre opinion sur une
24 proposition de répartir uniformément toutes
25 émissions tarifaires additionnelles sur le ratio

1 R/C de chacune des classes tarifaires; dans
2 l'éventualité où il y avait une répartition
3 additionnelle... une diminution additionnelle
4 tarifaire, est-ce que vous pourriez envisager de
5 faire une répartition uniforme entre toutes les
6 classes de cette diminution, compte tenu des
7 niveaux d'interfinancement présents, notamment au
8 tarif 2?

9 Mr. ANTON KACICNIK :

10 A. The way I understood the question was, if the Régie
11 made some adjustment to the two thousand and
12 sixteen (2016) proposed revenue requirement, if
13 they adjust it downward, that would in turn
14 increase the revenue sufficiency we have right now,
15 and then you ask if it would be okay to spread that
16 additional revenue sufficiency across all customer
17 classes.

18 Q. [108] That's correct.

19 A. Yes. Yes, it would be, I would support that
20 approach.

21 Q. [109] Thank you, Mr. Kacicnik.

22 La troisième question porterait sur le fonds de
23 roulement. Je me permets de référer d'abord à la
24 pièce GI-32, Doc 2, ou B-0323 où le fonds de
25 roulement de deux mille seize (2016) s'élève à six

1 cent quatorze mille dollars (614 000 \$). J'aurais
2 deux autres données à vous soumettre. La deuxième
3 donnée serait GI-41, Doc 1.2, où il y est indiqué
4 que le fonds de roulement deux mille quinze (2015),
5 basé sur quatre mois réels et huit mois prévus,
6 s'élève à un million quarante-six mille
7 (1 046 000 \$).

8 (11 h 35)

9 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

10 R. Vous pouvez répéter le document, s'il vous plaît?

11 Q. [110] GI-41, Doc 1.2.

12 R. Oui, c'est beau.

13 Q. [111] Et la troisième référence, GI-41, Doc 2.

14 C'est ça, ça va être un document utilisé en phase 4
15 mais pour les fins de la présente... Alors, ce qui
16 correspond à la B-0200 où Gazifère présente le
17 fonds de roulement approuvé pour les cinq dernières
18 années, dont un montant de huit cent seize mille
19 (816 000) pour deux mille quinze (2015). Alors, je
20 répète les trois données fondamentales : fonds de
21 roulement deux mille seize (2016), six cent
22 quatorze mille (614 000); fonds de roulement deux
23 mille quinze (2015) basé sur quatre mois réels,
24 huit mois prévus, un million quarante-six mille
25 (1 046 000) et le fonds de roulement présenté pour

1 les cinq dernières années correspond à huit cent
2 seize mille dollars (816 000 \$) pour deux mille
3 quinze (2015). Alors, la question : Veuillez
4 expliquer l'écart entre le montant prévu de huit
5 cent seize mille (816 000) pour deux mille quinze
6 (2015) et le montant de un million quarante-six
7 mille (1 046 000) basé sur quatre mois réels et
8 huit mois prévus.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [112] Je m'excuse, Monsieur Trahan. Avez-vous avec
11 vous la pièce GI-44? Je ne sais pas si vous aviez
12 amené avec vous les documents de la phase 4.

13 R. Je l'ai mais elle est plus loin.

14 Q. [113] On pensait bien que vous les aviez avec vous
15 mais, des fois, quand on change de phase comme ça,
16 c'est délicat.

17 R. Juste le GI-44, c'était document?

18 Me PIERRE RONDEAU :

19 Q. [114] Document 2.

20 R. 2. Page? Juste parce que j'ai quarante et une (41)
21 pages, là. Si je suis à la bonne place, là, GI-44,
22 Document 2.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [115] Ça ne sera pas long, Monsieur Trahan.

25

1 Me PIERRE RONDEAU :

2 Q. [116] Page 3.

3 R. Le montant de huit cent seize mille (816 000 \$),
4 c'est ça?

5 Q. [117] C'est exact, oui, pour deux mille quinze
6 (2015).

7 R. GI-44, Document 1, page 3?

8 Q. [118] Document 2. Je m'excuse, je vous ai pris un
9 peu par surprise ce matin avec le GI-44.

10 R. O.K., j'y suis.

11 Q. [119] Maintenant, je peux vous répéter la question.

12 R. Entre le huit cent seize (816 000) qui est là et le
13 un million (1 M) qui est là...

14 Q. [120] Un million quarante-six mille (1 046 000),
15 pour deux mille quinze (2015).

16 R. ... pour deux mille quinze (2015). Je ne suis pas
17 capable là. J'aurais peut-être pu, deux mille
18 quinze (2015), deux mille seize (2016), là, essayer
19 de voir si je voyais quelque chose, là, mais...

20 Me LOUISE TREMBLAY :

21 On va prendre un engagement, je pense. Dans le
22 fond, vous vouliez concilier les deux montants.

23 Me PIERRE RONDEAU :

24 Oui. C'est ça, oui.

25

1 Me LOUISE TREMBLAY :

2 Très bien. Alors, on est rendu à l'engagement
3 numéro 5.

4 Me PIERRE RONDEAU :

5 Q. [121] Alors, c'est la réconciliation quant aux
6 fonds de roulement entre le montant présenté à GI-
7 44, Doc 2, de huit cent seize mille (816 000 \$),
8 pour l'année deux mille quinze (2015), et le
9 montant de un million quarante-six mille
10 (1 046 000 \$) basé sur quatre mois réels et huit
11 mois prévus et qui appert à la pièce GI-41, Doc
12 1.2.

13

14 E-5 (GI) : Concilier les fonds de roulement de
15 816 000 \$ pour l'année 2015 (GI-44,
16 Document 2) et de 1 046 000 \$ basé sur
17 4 mois réels et 8 mois prévus (GI-41,
18 Document 1.2) (Demandé par la Régie)

19

20 (11 h 40)

21 Q. [122] La deuxième question à l'égard du fonds...
22 plus général, est-ce que le fonds de roulement est
23 mis à jour à chaque mois?

24 R. Vous voulez dire dans un monde réel?

25 Q. [123] Oui.

- 1 R. Bien, dans le monde réel, le fonds de roulement se
2 détermine par la réalité des chiffres qui rentrent
3 et qui sortent. Donc, ce n'est pas... Parce qu'il y
4 a un mode prévisionnel où on prévoit des choses sur
5 la base d'un budget. Et, t'sais, le fonds de
6 roulement se trouve à être une résultante de ce
7 qu'on prévoit dans le budget. Donc, lorsque le
8 budget se concrétise en mode réel, par incidence,
9 le fonds de roulement évolue en conséquence.
- 10 Q. [124] C'est ça, il n'y a pas d'ajustement sur le
11 montant qui avait été prévu, par exemple...
- 12 R. Non.
- 13 Q. [125] C'est tout simplement le chiffre réel tel
14 qu'il appert?
- 15 R. Oui, tout à fait.
- 16 Q. [126] D'accord. Merci. Je passerais maintenant au
17 CFR relativement au programme de francisation. Je
18 vous réfère d'abord à la pièce GI-32, Doc. 2
19 (B-0323) où il est indiqué que le programme de
20 francisation et les CFR programmes commerciaux sont
21 regroupés aux fins de la présentation de la base de
22 tarification.
- 23 R. Oui.
- 24 Q. [127] Deuxième élément, GI-34, Doc.3, soit la
25 B-0240 où Gazifère présente l'impact de la

1 réalisation du programme de francisation sur le
2 coût de service de la période de deux mille
3 quatorze (2014) à deux mille vingt-deux (2022). Le
4 solde CFR, programme de francisation, est de trois
5 cent soixante-deux mille sept cent quatorze
6 (362 714 \$) au trente et un (31) décembre deux
7 mille seize (2016). La moyenne des treize (13)
8 soldes est de deux cent soixante et onze mille neuf
9 cent quinze (271 915 \$). Par ailleurs,
10 l'amortissement du CFR, programme de francisation,
11 est de zéro en deux mille quatorze (2014), de
12 vingt-quatre mille zéro quatre-vingt-douze
13 (24 092 \$) en deux mille quinze (2015) et de cent
14 dix-huit mille quatre cent trois (118 403 \$) en
15 deux mille seize (2016).

16 R. Oui.

17 Q. [128] Donc, il y a une hausse de cent dix-huit
18 mille quatre cent trois (118 403 \$) entre deux
19 mille quatorze (2014) et deux mille seize (2016).
20 Et, par ailleurs, le CFR, quant au programme de
21 francisation, est amorti au taux de trente-trois
22 point trente-trois par année (33,33).

23 R. Oui.

24 Q. [129] D'accord? Par ailleurs, dans sa décision
25 D-2015-120 à la page 116, au paragraphe... je

1 m'excuse, paragraphe 116, pas la page :

2 [116] Conséquemment, la Régie estime
3 que l'impact des retards constatés
4 dans la mise en oeuvre du programme de
5 francisation devrait générer un
6 important excédent de rendement pour
7 l'année 2015. La Régie ordonne à
8 Gazifère, dans le cadre du rapport
9 annuel 2015, d'identifier
10 spécifiquement l'impact du projet de
11 mise en oeuvre du programme de
12 francisation sur le trop-perçu ou le
13 manque à gagner de l'exercice
14 financier.

15 Première question : Est-ce que vous pourriez nous
16 indiquer dans quelle pièce au dossier on retrouve
17 la charge d'amortissement du CFR lié au programme
18 de francisation, qui est de trente-trois pour cent
19 (33 %) à ce moment-là?

20 R. Première réponse, ce serait à bien des endroits.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est le problème qu'on voit. On ne sait pas elle
23 est où exactement.

24 (11 h 45)

25

1 Me PIERRE RONDEAU :

2 Q. [130] C'est ça. Est-ce qu'elle est identifiée d'une
3 façon quelconque, isolée? C'est diffus.

4 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

5 R. Bien pas diffus, elle se trouve en réalité à être
6 dans les amortissements. Donnez-moi un petit
7 instant, là. De manière précise, je vais le prendre
8 en engagement, là, pour vous revenir.

9 Q. [131] Juste peut-être une dernière petite question.

10 R. Oui.

11 Q. [132] Je pense que c'est en contre-interrogatoire
12 de la FCEI ce matin, vous expliquiez l'écart de
13 quatre-vingt-quatorze mille (94 000 \$) entre deux
14 mille quatorze (2014) et deux mille quinze (2015),
15 soit le vingt-quatre mille (24 000 \$) et le cent
16 dix-huit mille (118 000 \$). Je pense qu'il a été
17 fait référence à une pièce peut-être? Ça pourrait
18 peut-être vous aider, je ne sais pas si ce serait
19 le D.

20 Me LOUISE TREMBLAY :

21 O.K. Donc on serait rendu à l'engagement numéro 6.
22 Pouvez-vous... pouvez-vous le reformuler, s'il vous
23 plaît.

24 Me PIERRE RONDEAU :

25 Q. [133] Je dirais de savoir dans quelle pièce au

1 dossier on retrouve la charge d'amortissement du
2 CFR liée au programme de francisation. Un
3 paragraphe...

4

5 E-6 (GI) : Indiquer dans quelle pièce au dossier
6 on retrouve la charge d'amortissement
7 du CFR liée au programme de
8 francisation (demandé par la Régie)

9

10 R. Et j'imagine que vous allez vouloir avoir le
11 montant, là?

12 Q. [134] Oui. Il y a ça.

13 R. Parce que fondamentalement, t'sais, je vous dirais
14 on les retrouve dans le GI-25, là, mais je
15 comprends que vous voulez avoir une séparation du
16 montant, là.

17 Q. [135] C'est ça.

18 R. Parce qu'en quel cas je ne vous aiderai pas en
19 disant que c'est dans GI-25.

20 Q. [136] O.K. Il y aurait deux autres éléments
21 également que j'aimerais ajouter à l'engagement,
22 Maître, compte tenu de la réponse comme j'indiquais
23 tout à l'heure, à savoir si c'était présenté
24 distinctement ou non, si... dans l'éventualité où
25 l'information recherchée n'était pas présentée

1 isolément, on souhaiterait que Gazifère explique
2 les écarts entre les charges de deux mille quatorze
3 (2014) et deux mille quinze (2015) et entre deux
4 mille quinze (2015) et deux mille seize (2016).
5 Considérant que l'écart du niveau d'amortissement
6 du CFR programme de francisation est significatif,
7 comment expliquer le fait qu'il ne soit pas
8 présenté distinctement?

9 R. O.K. Bien écoutez, là-dessus je peux faire un bout,
10 là. On n'a pas pensé de le présenter distinctement,
11 là, il n'y a pas... il n'y a pas plus de raisons
12 que ça, là. Fondamentalement, il fait partie des
13 dépenses qu'on occasionne. Il faut se rappeler que
14 le programme de francisation se concrétise en deux
15 étapes, c'est-à-dire il y a des dépenses
16 d'exploitation et il y a des dépenses
17 capitalisables, si on veut, là, qu'on amortit sur
18 trois ans. Et à cet égard, nos dépenses d'opération
19 on est pas mal « on target », comme on dit, on est
20 pas mal sur la cible. Par contre, au niveau des
21 dépenses de capitalisation pour le moment, c'est un
22 petit peu plus éloigné.

23 Il y a différentes raisons qui expliquent
24 tout ça et vous le verrez d'ailleurs, là, il y a eu
25 des... des changements majeurs au niveau des

1 budgets qu'on occasionne dans le cadre de ce CFR-
2 là. Donc on avait des budgets qui étaient beaucoup
3 plus lourds au départ et dans le budget de deux
4 mille seize (2016) vous allez voir que le montant a
5 été largement réduit. On vous amènera précisément
6 le montant, là, mais le budget deux mille... non,
7 je vais dire une bêtise, ça fait que je vais vous
8 amener les bons chiffres au bon moment.

9 Mais on a réduit, pourquoi on a réduit? On
10 a réduit pour différentes raisons, il y a des
11 programmes, des équipements qu'on n'a plus besoin
12 de traduire et il y a le programme de PeopleSoft
13 qui est retardé. Alors pourquoi on n'a pas fait la
14 dépense? C'est uniquement parce qu'il aurait été
15 malheureux de faire une dépense aujourd'hui pour
16 quelque chose qui va changer dans un an ou dans six
17 mois.

18 Donc, on a retardé cette dépense-là sur cet
19 aspect-là. Donc a fait des choix et dans le budget
20 deux mille seize (2016) c'est reporté ces choix-là,
21 c'est-à-dire que par exemple le module PeopleSoft
22 qui n'est pas... qui ne sera pas traduit, bien
23 l'amortissement ne se retrouve pas dans le cadre de
24 ce document.

25 Maintenant, en ce qui concerne plutôt

1 les... les traductions qui se font à l'interne ou à
2 l'externe, dépendamment de l'ampleur et de la
3 nature des choses, on travaille très fort pour
4 essayer d'en faire le maximum à l'interne au cours
5 de l'année. Pour l'instant, on est rendu au moment
6 où là ça... ça change un peu la donne parce qu'ils
7 n'y arrivent pas, donc il y a un certain nombre de
8 frais qui ont été occasionnés pour la traduction à
9 l'externe. Mais il va y en avoir davantage à partir
10 de maintenant puisqu'il n'y a pas de capacité
11 interne pour réaliser l'ensemble des travaux qui
12 avaient été prévus là. Et ça, cette traduction-là
13 passe par notamment le réviseur technique qui, lui,
14 n'est pas capitalisé dans les charges
15 d'exploitation en tant que telles. Donc il y a une
16 volonté chez Gazifère de vraiment tenter par toutes
17 les possibilités possible de réduire les frais
18 associés à ces programmes, tout en appliquant les
19 obligations qui nous sont demandées par l'OLF. Donc
20 l'explication générale c'est celle-là. C'est pour
21 ça que j'étais plus préparé.

22 (11 h 52)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [137] Moi c'est juste pour que je puisse suivre.

25 L'engagement, à ce moment-là, ce que vous allez

1 nous donner, c'est où ça se retrouve, quel est le
2 montant ainsi que les écarts entre deux mille
3 quatorze-deux mille quinze (2014-2015) et deux
4 mille quinze-deux mille seize (2015-2016)? J'ai
5 bien compris ce que vous allez nous fournir en
6 engagement 6?

7 R. Oui, on va vous mettre les... pas mal toutes les
8 choses, vous devriez être satisfaite.

9 Q. [138] Merci.

10 Me PIERRE RONDEAU :

11 Q. [139] Par ailleurs, lors du dépôt des pièces de
12 mise à jour, au terme de l'audience, est-il
13 possible, pour Gazifère, de présenter distinctement
14 les informations suivantes : 1, le CFR programme de
15 francisation...

16 R. Pouvez-vous juste me dire, quand vous dites « la
17 mise à jour », vous parlez de celle qui a été faite
18 ou celle à venir?

19 Q. [140] Au terme de l'audience.

20 R. Au terme de l'audience, O.K.

21 Q. [141] Les mises à jour au terme de l'audience en
22 fonction des engagements.

23 R. C'est bon.

24 Q. [142] Alors je répète, premier, CFR Programme de
25 francisation, deuxièmement, chacun des CFR

1 Programmes commerciaux et, dans tous les cas,
2 isoler l'amortissement des autres charges et ce,
3 pour chacun des CFR.

4 R. O.K. Juste pour comprendre, vous voulez un tableau
5 qui va expliquer ça ou vous voulez une mise à jour
6 suite à... là, je comprends, par exemple, si
7 Programme commercial n'est pas là, donc vous voulez
8 qu'on mette à jour la documentation pour...

9 Q. [143] Pour le mettre à jour, pour en faire une
10 présentation distincte des éléments dont...

11 R. O.K. Bien...

12 Q. [144] Pour la base de tarification.

13 R. Pas de problème. On va accomplir votre demande.

14 Q. [145] Alors merci. Par ailleurs, concernant les
15 données réelles à ce jour, est-ce que Gazifère peut
16 indiquer l'impact prévu du projet de mise en oeuvre
17 du programme de francisation sur le trop-perçu ou
18 le manque à gagner de l'exercice deux mille quinze
19 (2015) tel que demandé par la Régie dans la
20 décision 2015-120 dont je vous relatais le
21 paragraphe 116 tout à l'heure? Si vous voulez que
22 je refasse lecture du paragraphe...

23 R. Non, ça va. Je comprends bien. Bien, écoutez, le
24 pourquoi est là. Maintenant, les données réelles ne
25 sont pas encore totalement compilées, là, ça fait

1 que je suis un peu mal pris pour répondre à cette
2 question-là. Il y a une demande qui a été faite
3 dans le cadre du dossier de fermeture. S'il plaît à
4 la Régie, je préférerais attendre la fermeture pour
5 m'exprimer sur cet aspect-là.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [146] Je pense que c'était plus pour voir s'il y
8 avait une possibilité d'entrevoir ou d'avoir une
9 réflexion déjà. Je pense qu'il ne faut pas... on
10 n'anticipe pas la décision, la décision était pour
11 la fermeture, mais c'était... si vous aviez...

12 Me PIERRE RONDEAU :

13 Q. [147] L'impact prévu.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [148] ... un impact prévu, si vous aviez déjà une
16 idée d'où ça s'en allait, on aurait apprécié être
17 au courant.

18 R. Tout ce que je peux vous dire, c'est que pour le
19 moment, on a réussi à économiser beaucoup, comme je
20 vous le disais. Par contre, dans les trois
21 prochains mois... je ne sais plus à quelle date on
22 est là... enfin, peu importe, les deux, il en reste
23 deux, hein, on a passé le mois d'octobre, mais
24 enfin, dans ce qui reste pour l'année, ce que je
25 comprends, c'est qu'il y a beaucoup de travail qui

1 va être effectué. Mais il y a vraiment une
2 certaine... comme je vous l'expliquais, on a
3 vraiment travaillé pour essayer de faire le maximum
4 à l'interne, mais là, ça s'en va vers l'externe
5 parce que là, on n'est pas capable d'accomplir
6 complètement à l'interne ce qui devrait être
7 accompli.

8 Me PIERRE RONDEAU :

9 Q. [149] D'accord, merci. Enfin, toujours sur le même
10 sujet, considérant le contexte de baisse tarifaire
11 de trois point trois pour cent (3,3 %) en deux
12 mille seize (2016), soit une réduction de service
13 de... du coût de service de deux millions
14 cinquante-sept mille (2,057 M), ne serait-il pas
15 opportun de saisir l'occasion d'amortir en totalité
16 le CFR lié au programme de francisation? Est-ce que
17 Gazifère y voit un inconvénient?

18 R. Aucun inconvénient.

19 Q. [150] Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Rondeau, si je peux me permettre, il est
22 midi (12 h 00). Est-ce que c'est un bon temps pour
23 prendre une pause?

24 Me PIERRE RONDEAU :

25 Bien, tout moment est opportun.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors on va prendre une pause lunch tout de suite,
3 à ce moment-là. On va revenir pour treize heures
4 (13 h 00) et puis on pourra continuer le contre-
5 interrogatoire de la Régie. Je vous remercie.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 (13 h 06)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bonjour à tous. Peut-être une mini question
11 d'intendance avant qu'on reprenne. Peut-être que la
12 pause dîner aura été, vous aura porté réflexion sur
13 le délai pour produire les engagements. Avez-vous
14 une idée quand est-ce que ceux-ci pourraient être
15 produits?

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Oui, on a une idée.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On aime ça.

20 Me LOUISE TREMBLAY :

21 J'espère que c'est une bonne idée. Écoutez, ce que
22 je vous propose, il y a déjà des réponses qui
23 entrent, mais j'aimerais ça peut-être que, demain
24 matin, dépendamment où on sera rendu, là, même si
25 le... j'espère que ce panel-ci aura terminé,

1 j'aimerais que... probablement que monsieur Trahan
2 va... puisSE retémoigner, j'aimerais faire entrer
3 le plus de réponses possible tout simplement en le
4 faisant témoigner. Et on va tenter de tout faire
5 verbalement pour s'assurer qu'il n'y ait pas
6 quelque chose qu'il reste à faire par écrit. Ça se
7 peut qu'il y en ait. Mais demain matin, on va être
8 en mesure de... à tout le moins de répondre à
9 plusieurs d'entre elles.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Neuman, si vous pouviez venir au micro.
12 C'est juste que... Je sais comment la Régie a de
13 questions, mais on ne sait jamais avec les réponses
14 combien de temps ça nous amène. La plupart des
15 engagements sont pour la FCEI. Et je sais que, dans
16 l'ordre, on avait prévu que la FCEI fasse sa preuve
17 avant Stratégies énergétiques, mais seriez-vous
18 prêt, si jamais on avait du temps cet après-midi
19 pour faire votre preuve, de passer avant la FCEI,
20 question qu'il puisse avoir les réponses aux
21 engagements?

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Tout à fait, nous sommes prêts.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous remercie beaucoup. Puis on procédera comme

1 ça le cas échéant. Je vous remercie. Maître

2 Rondeau, c'est à vous.

3 Me PIERRE RONDEAU :

4 J'espère que ma voix va s'améliorer un tantinet. Il
5 ne semble pas.

6 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

7 Ça ne peut que se faire.

8 Me PIERRE RONDEAU :

9 Q. [151] Alors, j'aimerais passer maintenant au
10 prochain sujet concernant la base de tarification,
11 soit le CFR, stabilisation du gaz perdu. Je réfère
12 en tout premier lieu à GI-27, Doc. 4, page 4, où
13 Gazifère demande à la Régie de l'autoriser à mettre
14 fin au suivi annuel sur les opportunités
15 d'amélioration du modèle.

16 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

17 R. Oui.

18 Q. [152] Ainsi que GI-32, Doc. 2, où il y est indiqué
19 que le compte de stabilisation du gaz perdu est de
20 moins trente-sept mille dollars (37 000 \$) au
21 premier (1er) janvier deux mille seize (2016). Ce
22 qui représente le solde au trente et un (31)
23 décembre deux mille quatorze (2014), tel que
24 présenté à la fermeture de livres de deux mille
25 quatorze (2014).

- 1 R. Vous avez bien dit moins trente-sept (37 000 \$)?
- 2 Q. [153] Oui.
- 3 R. Je vois trente-sept (37 000 \$).
- 4 Q. [154] Premier (1er) janvier.
- 5 R. Moi, je vois trente-sept (37 000 \$).
- 6 Q. [155] C'est parce que, dans la formule, c'est
- 7 « moins compte de stabilisation », c'est pour ça
- 8 que j'avais la...
- 9 R. Merci de me remettre à jour.
- 10 Q. [156] Et la moyenne des treize (13) soldes du
- 11 compte de stabilisation est de, encore une fois
- 12 moins dix-neuf mille (19 000 \$) en deux mille seize
- 13 (2016).
- 14 R. Je vous suis.
- 15 Q. [157] O.K. La Régie, première des choses, constate
- 16 que la situation reliée au volume non facturé en
- 17 fin d'année semble être sous contrôle, un constat.
- 18 Et de plus le solde de stabilisation du gaz perdu
- 19 n'est que de moins trente-sept mille dollars
- 20 (37 000 \$). Alors, la Régie pourrait envisager la
- 21 possibilité de fixer un taux de gaz perdu aux fins
- 22 de fixation des tarifs disons de un pour cent (1 %)
- 23 et de mettre ainsi fin au nivellement du gaz perdu
- 24 à chaque fermeture de livres, compte tenu de l'état
- 25 du dossier depuis quelques années. Est-ce que vous

1 pourriez nous faire la faveur d'avoir les
2 commentaires sur cette situation telle qu'envisagée
3 par la Régie, avoir un montant fixe?

4 R. À la base, je ne vois pas de problème. J'ai juste
5 une crainte. Je vous avouerai que je ne suis pas...
6 j'ai une bonne idée de ce qui se passe puis ce
7 qu'on a fait pour travailler pour que ça
8 s'améliore. Mais y a-t-il un risque que ça explose
9 à un moment donné cette bébelle-là? Puis, là, je ne
10 suis pas capable de vous le dire. « Exploder » ici,
11 je sais que ce n'est pas un mot qu'il faut utiliser
12 dans le gaz.

13 (13 h 11)

14 Mais l'idée, est-ce que ça pourrait, à un
15 moment donné, avoir une tournure très importante,
16 différente, là, qui est un peu hors de notre
17 contrôle? De ce que je comprends des travaux qui
18 ont été accomplis, je ne pense pas, là. Mais je
19 préférerais vérifier quand même avec les gens qui
20 gèrent ça pour être certain qu'il n'y a pas une
21 problématique, là, que je ne vois pas.

22 D'emblée, je suis plutôt favorable, là.
23 C'est en mode suivi, je vous dirais, pour l'année
24 prochaine, on pourrait aisément discuter, j'aurais
25 le temps de vérifier les choses. Mais sinon, j'ai

1 juste cette crainte-là qu'il y ait peut-être
2 quelque chose qui m'échappe dans l'approche, mais
3 fondamentalement, je ne vois pas de difficulté à au
4 moins l'évaluer et probablement l'implanter, là,
5 mais...

6 Q. [158] Et le cas échéant, à ce moment-là, est-ce que
7 vous pourriez ajouter l'impact sur le coût de
8 service de deux mille seize (2016), en fonction de
9 la conclusion à laquelle vous parvenez après avoir
10 consulté?

11 R. Ça, on peut le faire. On va...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Monsieur Trahan, pensez-vous que vous seriez en
14 mesure d'en discuter demain matin si vous reveniez?

15 R. On va tout faire pour le faire.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 D'accord.

18 R. Alors est-ce qu'on prend un engagement là-dessus
19 ou...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui, alors ce sera l'engagement 7.

22 Me PIERRE RONDEAU :

23 Engagement 7, oui : position de Gazifère sur la
24 possibilité de fixer un taux de gaz perdu aux fins
25 de fixation des tarifs, si on fixe, disons, par

1 exemple, un pour cent (1 %), ainsi que l'impact
2 qu'une telle décision aurait sur le coût de service
3 de deux mille seize (2016).

4 R. Là, peut-être juste, au niveau du coût de service,
5 ce serait juste au niveau du montant qu'on voit là?

6 Q. [159] Hum hum.

7 R. Je ne veux pas faire le, tout le processus « lead-
8 lag »...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non, non.

11 R. ... on s'entend?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 On s'entend.

14 R. Merci.

15

16 E-7 (GI) : Position de Gazifère sur la
17 possibilité de fixer un taux de gaz
18 perdu aux fins de fixation des tarifs,
19 ainsi que l'impact qu'une telle
20 décision aurait sur le coût de service
21 de 2016 (demandé par la Régie)

22

23 Me PIERRE RONDEAU :

24 Q. [160] Ce qu'on faisait remarquer, c'est qu'il y
25 avait le un pour cent (1 %) mais également, c'est

1 de mettre fin au compte de nivellement dans la
2 fermeture de...

3 R. Oui, oui, je comprenais la nuance.

4 Q. [161] Merci bien. On ferme les livres sur ça.

5 R. Ça me fait plaisir.

6 Q. [162] Prochain sujet, amortissement des programmes
7 commerciaux. Je vous réfère à GI-22, Doc. 1, soit
8 la pièce B-0362, aux termes duquel document
9 Gazifère propose d'amortir les CFR liés aux
10 programmes commerciaux sur les périodes suivantes :
11 cinq, dix ans pour les multilogements, cinq années
12 pour la diversification d'utilisation du gaz
13 naturel et trois années pour le secteur commercial.

14 Et la deuxième référence est GI-39, Doc. 1,
15 page 9, où, à la fin de deux mille seize (2016),
16 les CFR, programmes commerciaux, comprennent des
17 additions de cinquante-cinq mille (55 000 \$) pour
18 le multilogement, soixante-treize mille sept cent
19 cinquante dollars (73 750 \$) pour le secteur
20 résidentiel et cinq mille dollars (5 000 \$) pour le
21 secteur commercial.

22 R. Ça va.

23 Q. [163] La question est simple : est-ce que vous
24 seriez disposé à simplifier le processus et
25 d'amortir les CFR sur une seule période, soit cinq

1 ans ou trois ans, plutôt que sur trois périodes
2 différentes?

3 R. Je ne suis pas indisposé à... simplement peut-être
4 plus rappeler un peu le pourquoi qu'on l'a proposé
5 de cette manière-là, c'était vraiment pour lier la
6 nature de l'investissement avec la nature du
7 programme. Dans le cas du commercial, l'aide est
8 basée sur trois ans, avec une obligation de trois
9 ans, ça fait qu'on considérait de l'appliquer sur
10 trois ans, le CFR faisait du sens. Même chose pour
11 le cas du résidentiel, c'était vraiment en lien
12 avec la durée.

13 Puis dans le cas de l'investissement, bien,
14 c'était davantage une situation où on se comparait
15 avec l'investissement. Mais dans le cas de
16 l'investissement, bien, c'est un investissement qui
17 aurait été réglementé, ça aurait été quelque chose
18 qui aurait été sur vingt (20) ans, vingt-cinq (25)
19 ans, trente (30) ans, là, dépendamment du type
20 d'équipement qu'on parle. Donc on coupait parce
21 que, personnellement, dans ma vie, je n'ai jamais
22 vu des comptes de frais reportés dépasser dix ans,
23 là, ça fait que je me suis limité à dix ans.

24 Donc c'était la logique que j'avais
25 instaurée, qu'on a discuté, à laquelle on a conclu

1 que ça avait du sens parce qu'on suivait les
2 différents programmes. Maintenant, si vous voulez
3 qu'on applique une méthodologie où on mettrait un
4 compte de frais reportés pour l'ensemble des
5 programmes pour simplifier les choses, je n'ai pas
6 de contre-indication; c'est sûr que ça vient un peu
7 jouer, quand on parle, par exemple, d'études de
8 rentabilité, par exemple dans le cas du commercial,
9 si je le fais, j'amortis sur cinq ans, je n'ai
10 plus, tu sais, je viens jouer un peu sur certains
11 éléments de cette nature-là, mais outre ces impacts
12 qui peuvent être dits négativement ou positivement,
13 dépendamment de quels programmes bougent. Je ne
14 vois pas d'inconvénient à ce qu'on puisse
15 simplifier les choses, si c'est le désir de la
16 Régie.

17 (13 h 17)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je m'excuse, Maître Rondeau, je vais vous
20 interrompre une seconde. Peut-être plus qu'une.

21 Q. [164] Mais c'est plus la méthode parce qu'en fait,
22 si on prend le PGEÉ, par exemple, il y a une
23 multitude de programmes à l'intérieur d'un PGEÉ et
24 puis il y a une période d'amortissement, c'est
25 l'exemple. Et puis je me demandais si vous voyez...

1 Puis on voit que les montants sont quand même
2 différents, il y a un cinq mille dollars (5000 \$)
3 pour le secteur commercial puis un soixante-treize
4 mille sept cent cinquante (73 750 \$) pour le
5 secteur résidentiel. Est-ce que vous avez une
6 méthode... si on devait choisir une seule période
7 d'amortissement, est-ce que vous avez une méthode
8 préférée ou que vous préféreriez, sur une moyenne
9 des programmes, une moyenne pondérée, est-ce qu'il
10 y a une façon que vous préférez qu'on la détermine?
11 Je sais que... la question est simple, la réponse
12 est compliquée.

13 R. Vous savez, en réalité, la complication c'est de se
14 sortir du schème qu'on s'était donné. Dans le sens
15 qu'on voyait vraiment des programmes très
16 différents. Je pense qu'il y aurait peut-être... je
17 pense qu'il serait plus facile de... parce que...
18 Excusez, je dis beaucoup de mots avec peu de
19 phrases complètes, là, mais je réfléchis en même
20 temps, ça fait que je vais finir par faire des
21 phrases complètes. Je vois vraiment deux types de
22 programmes. Dans le sens que le programme
23 multilogement, qui nous apparaît être un programme
24 pratiquement de remplacement d'investissement
25 directement, là, qu'on aurait pu faire autrement.

1 Et, dans l'autre cas, où c'est vraiment des
2 programmes commerciaux, on va aller chercher
3 l'ajout de volumes chez la clientèle directe. Donc,
4 moi, ce que je pourrais peut-être vous proposer
5 c'est... je ne sais pas si ça pourrait être une
6 option, on aurait peut-être deux comptes de frais
7 reportés, en réalité, un sur les programmes
8 multilogement, qui est plus investissement, et
9 l'autre, qui est plus d'ajout de charges, où là on
10 pourrait peut-être séparer la poire en deux, mettre
11 quatre ans, par exemple, pour les deux. Ça, ça
12 m'apparaît plus simple à faire, là. J'essaie de
13 rentrer le dix (10) ans dans le reste puis j'ai
14 comme de la misère à... à relier les deux.

15 Q. [165] Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je m'excuse, Maître Rondeau.

18 Me PIERRE RONDEAU :

19 De rien, Madame la Présidente, tout le plaisir est
20 pour moi, ça me permet de reposer ma voix.

21 Q. [166] Toujours sur le coût de service, les comptes
22 différés reliés aux charges, celui... le compte
23 d'écarts relié aux régimes de retraite.

24 R. Relié au quoi?

25 Q. [167] Le compte d'écarts relié aux régimes de

1 retraite.

2 R. D'accord.

3 Q. [168] D'accord? Alors, je réfère à GI-39, Doc 3,
4 pages 32 et 33.

5 R. Oui?

6 Q. [169] Et à la pièce GI-28, Doc 6. Alors, à GI-39,
7 on retrouve aux autres charges retraite, un montant
8 de cent vingt-quatre mille dollars point six
9 (124 600 \$). Et à la question 10.1 à GI-28, on
10 répond à... la question était la suivante :

11 En référence (i), le compte de frais
12 différés associé aux charges de
13 retraite présente un montant de
14 124,6 k\$ qui augmente le revenu
15 requis. Toutefois, en référence (ii),
16 le Distributeur demande la liquidation
17 du solde de ce compte en déduisant du
18 revenu requis un montant - cette
19 fois-ci - de 115.9 k\$.

20 Alors, on vous demandait de « concilier
21 l'augmentation du revenu requis observé en (i) et
22 la demande de diminution en (ii) ». Alors,
23 concilier les chiffres de cent vingt-quatre mille
24 point six (124.6 k) et de cent quinze mille point
25 neuf (115.9 k). Vous avez répondu à la question,

1 mais qui semblait être un peu à l'écart de la
2 réponse recherchée par la Régie, en indiquant que
3 la différence s'expliquait par des intérêts.

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 Maître Rondeau, si je peux me permettre. Où est-ce
6 qu'on a répondu à la question de la Régie? GI-39,
7 Document 3?

8 Me PIERRE RONDEAU :

9 Oui. Excusez-moi, oui.

10 Me LOUISE TREMBLAY :

11 Pages 32 et 33?

12 Me PIERRE RONDEAU :

13 C'est ça.

14 Me LOUISE TREMBLAY :

15 O.K. Merci beaucoup.

16 Me PIERRE RONDEAU :

17 Pages 32... C'est mon erreur, je crois. Je pense
18 que j'avais indiqué la demande de renseignements
19 dans l'autre.

20 Q. [170] Alors, vous comprenez un petit peu la
21 problématique, on essayait de concilier tout ça,
22 là. En fait, cent vingt-quatre...

23 R. Je comprends très bien la problématique.

24 Q. [171] D'accord. Il s'agit d'une erreur à corriger?

25 R. Il s'agit d'une erreur, ce que je me questionne

1 c'est : Est-ce une erreur qui est uniquement dans
2 cette pièce-là ou elle se retrouve ailleurs? Donc,
3 je prendrais un engagement pour vérifier
4 l'adéquation des...

5 Q. [172] Engagement 8, relativement au compte d'écarts
6 relié aux régimes de retraite, réconcilier les
7 montants exprimés, soit entre cent vingt-quatre
8 point six (124.6) et cent quinze point neuf
9 (115.9)...

10

11 E-8 (GI) : Relativement au compte d'écarts relié
12 aux régimes de retraite, réconcilier
13 les montants exprimés, soit entre
14 124.6 et 115.9. (Demandé par la Régie)

15

16 R. Ce que je comprends, c'est le retour vers les
17 clients.

18 Q. [173] Oui, le retour, oui.

19 R. Ce n'est pas entre le cent quinze (115) et le cent
20 vingt-quatre (124), c'est le retour vers les
21 clients.

22 Q. [174] C'est ça.

23 R. Tout à fait.

24 (13 h 23)

25

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 C'est le signe. Plus que le montant.

3 R. La question, est-ce que le signe s'arrête là ou
4 s'il continue ailleurs? Juste un instant peut-être,
5 je veux juste vérifier quelque chose si vous
6 permettez.

7 Me PIERRE RONDEAU :

8 Oui, selon nous, ça continue ailleurs, comme vous
9 le remarquez si bien.

10 R. Sur le mauvais bord, c'est ce que vous disiez. On
11 va vérifier puis on vous confirmera le tout.

12 Q. [175] Je passe maintenant à l'autre CFR, « frais de
13 gestion du SPEDE ».

14 R. Oui.

15 Q. [176] Première référence GI-28, Doc. 6. Et deuxième
16 référence, GI-34, Doc. 1. À ces deux références les
17 autres charges du service Affaires réglementaires
18 incluent un montant de soixante-douze mille dollars
19 (72 000 \$) pour les frais de gestion du SPEDE, soit
20 cinquante-neuf mille huit cents (59 800 \$) propre à
21 l'année deux mille seize (2016) et un montant de
22 douze mille neuf cent cinquante (12 950 \$) lié au
23 compte d'écart de l'année deux mille quatorze
24 (2014).

25 R. Oui.

1 Q. [177] Maintenant comme troisième référence à GI-35,
2 Doc. 1, page 5 où il est indiqué qu'en deux mille
3 seize (2016) les frais de gestion du SPEDE
4 comprennent le salaire de l'employé à temps partiel
5 de quarante-sept mille cent cinquante (47 150 \$),
6 les frais de consultant et de déclaration de huit
7 mille deux cent cinquante (8250 \$), ainsi que
8 d'autres frais divers de quatre mille quatre cents
9 (4400 \$). Il découle de ces informations le constat
10 que les frais de gestion du SPEDE deux mille seize
11 (2016) au montant prévu de cinquante-neuf mille
12 neuf cents (59 900 \$) sont comptabilisés dans le
13 CFR « frais de gestion SPEDE », alors que ce CFR
14 était autorisé spécifiquement pour deux mille
15 quatorze (2014), dans la décision 2013-191 et dont
16 le maintien a été... en deux mille quinze (2015) a
17 été spécifiquement autorisé dans la décision D-
18 2014-204.

19 Alors ces deux décisions-là,
20 essentiellement, de par leur objectif, dans la...
21 premièrement dans la décision 2013-191 était que
22 les coûts de gestion du SPEDE récurrents d'année en
23 année incluent le salaire de l'employé à temps
24 partiel devraient normalement être inclus dans le
25 revenu de base. Alors qu'on s'exprimait :

1 Conséquemment

2 Au paragraphe, je cite le paragraphe 199 de la
3 décision 2013-191.

4 Conséquemment et de façon
5 exceptionnelle pour l'année 2014, la
6 Régie autorise l'ajout, dans le cadre
7 du mécanisme [...], d'un facteur
8 exogène au montant de 96 000 \$ [...].

9 Alors veuillez, dans ces circonstances, commenter
10 ou justifier la comptabilisation des frais de
11 gestion du SPEDE prévus pour l'année deux mille
12 seize (2016) à l'intérieur du CFR SPEDE. Et puis
13 peut-être à l'extérieur parce que l'intention était
14 toujours de le traiter à l'extérieur.

15 R. Bien l'intention était de le mettre à l'extérieur.
16 On en a fait une partie. Dans notre tête à nous
17 autres, on a mis... malheureusement, là, c'est
18 erreur. Erreur pee-wee, comme on dit. On l'a mis
19 dans le CFR, dans notre tête à nous autres, il
20 passait dedans, c'est-à-dire il passe dans l'année.
21 Et il n'y avait pas en tête, là, qu'on... qu'on se
22 retrouve avec les... tout le processus des écarts.
23 Quant à nous, le compte de frais reportés
24 s'arrêtait là.

25 Mais lorsqu'on a produit les pièces on a...

1 on l'a inséré à cet endroit-là plutôt que de le
2 mettre sur une ligne à part qui serait à
3 l'intérieur des dépenses, là, salaires au niveau
4 des... des charges, bien salaires et autres, là, au
5 niveau du département. Donc c'est dans le même
6 département, l'impact est... il n'est pas nul, je
7 ne peux pas dire qu'il est nul parce que dans le
8 CFR il y a un impact nécessairement, mais c'est
9 simplement par... par mégarde, là, ou... Il n'y
10 avait pas d'autre objectif.

11 (13 h 29)

12 Q. [178] Merci. Prochaine question va porter sur les
13 charges réglementaires. Et je vous réfère,
14 premièrement à GI-28, Doc. 6.

15 R. Oui.

16 Q. [179] Où il est indiqué que les autres charges
17 liées à la réglementation comptabilisée à
18 l'extérieur du CFR s'élèvent à cent quatre vingt-
19 seize mille cinq cents (196 500) en deux mille
20 quatorze (2014), trois cent deux mille quatre cents
21 (302 400) en deux mille quinze (2015) et trois cent
22 vingt-deux mille cent (322 100) en deux mille seize
23 (2016). En deux mille seize (2016), les charges
24 augmentent de cent quatre-vingt-douze mille (192
25 000) par rapport à l'année soixante-quatorze

1 (74)... deux mille quatorze (2014).

2 R. Vous m'excuserez. De mon côté, je suis plus perdu
3 que tout le reste, là. Je ne retrouve pas vos
4 chiffres. Donc, pouvez-vous juste me repréciser? 6,
5 Doc. 1? Oui? Ah, dans les salaires, O.K. Je... Ah,
6 j'arrive avec vous. C'est beau.

7 Q. [180] Vous l'avez, là? O.K.

8 R. J'étais à la ligne 4 au lieu d'être à la ligne 2.
9 Je ne vous suivais pas. O.K. Oui, je suis avec
10 vous.

11 Q. [181] Ensuite, à la référence 2, c'est GI-34, Doc.
12 1, ainsi que la décision D2014-204, page 24,
13 tableau 2 où on y retrouve la provision pour
14 charges réglementaires comptabilisée par
15 l'entremise par l'entremise du CFR s'élève à quatre
16 cent cinquante mille (450 000) en deux mille seize
17 (2016), soit le même montant qu'en deux mille
18 quinze (2015), selon le tableau 2 de la décision
19 2014-204, page 24.

20 R. O.K. Là, je veux juste être certain. Là, vous me
21 parlez du compte de charges réglementaires, puis
22 tantôt, vous me parliez des autres charges
23 réglementaires.

24 Q. [182] À l'extérieur du CFR.

25 R. O.K. C'est beau. O.K.

- 1 Q. [183] Et enfin, un dernier élément de référence
2 pour les fins des questions, pièce GI-41, Doc. 1,
3 page 56, où on demande...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. [184] Oui, effectivement, à la dernière pièce, là,
6 à laquelle je vous réfèrais, on demandait de
7 répondre, d'élaborer sur la nature exacte des frais
8 de cent quatre-vingt-douze mille (192 000) auquel
9 il était référé dans la première référence.
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [185] Et vous donnez le... en lien avec le
12 renouvellement du mécanisme incitatif et vous
13 ventilez de la façon suivante, en réponse formule
14 de mécanisme incitatif 150. « Étude comparative
15 Internal cost 18, étude complémentaire Stock pour
16 un total de 192 ».
- 17 R. Oui.
- 18 Q. [186] Maintenant, pour les charges réglementaires
19 propres à l'année de base, deux mille quinze
20 (2015), s'élèvent à sept cent deux mille quatre
21 cents (702 400), en excluant les comptes d'écarts
22 deux mille dix (2010) et deux mille treize (2013).
23 Vous êtes d'accord?
- 24 R. J'ouvre ça jusqu'au bout, là.
- 25 Q. [187] O.K.

1 R. Le reste, on verra si je suis capable de me
2 débrouiller après.

3 Q. [188] Le montant prévu pour deux mille seize (2016)
4 est comparable, soit sept cent vingt-deux mille
5 (722 000), excluant le compte d'écarts deux mille
6 quatorze (2014). Alors en considérant les données
7 réelles à ce jour et les prévisions à venir pour
8 les derniers mois de deux mille quinze (2015),
9 Gazifère prévoit-elle dépenser ou engager la
10 totalité des budgets prévus en deux mille quinze
11 (2015) de trois cent deux mille quatre cents
12 (302 400 \$) et de quatre mille cinq cents... quatre
13 cent cinquante mille (450 000 \$) plutôt, excusez-
14 moi; ces deux montants-là, c'est le montant de sept
15 cent deux mille (702 000 \$) auquel je vous réfèrais
16 plus tôt, là, tu sais, la combinaison...

17 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

18 R. Donc, ce que vous me parlez, c'est les autres
19 charges au niveau, dont le trois cent deux mille
20 (302 000 \$) au niveau réglementation pour deux
21 mille quinze (2015)?

22 Q. [189] C'est ça.

23 R. Et donc, et l'autre, c'est le compte charges
24 réglementaires que vous demandez. Dans le cas du
25 compte Charges réglementaires, je n'ai pas en tête

1 où j'en suis aujourd'hui; dans le cas du compte
2 Autres charges réglementaires, je suis inférieur à
3 trois cent deux point quatre (302,4).

4 Q. [190] Est-ce que vous pourriez donner un aperçu,
5 vous dites que c'est inférieur, de quel ordre? Ça
6 serait le montant...

7 R. Oui, c'est soixante-quinze (75 000 \$) ou cent mille
8 (100 000 \$), là, quelque chose comme ça. Ordre de
9 grandeur, là. Je pense que c'est soixante-quinze
10 (75), là, si je ne me trompe pas, « of forecast »,
11 mais là, c'est « forecast 4-8 »... Juste un ordre
12 de grandeur, c'est à peu près ça, là, mais si vous
13 voulez avoir un chiffre précis, je vais prendre le
14 chiffre précis.

15 Q. [191] Si c'est une chose que vous pouvez vérifier
16 assez facilement...

17 R. Je peux voir où on en est précisément, là, oui.

18 Q. [192] C'est ça, puis revenir demain dans le cadre
19 des engagements?

20 R. Donc ce que vous voulez, c'est les deux comptes, en
21 réalité?

22 Q. [193] C'est ça.

23 R. En mode réel aujourd'hui, à ce jour?

24 Q. [194] C'est ça, puis les montants prévus...

25 R. Avec prévus d'ici la fin d'année?

1 Me PIERRE RONDEAU :

2 C'est ça, exact. Engagement 9, c'est d'indiquer
3 quel est le montant prévu de surplus pour la
4 totalité des budgets prévus de 302 400 \$ et de
5 quatre cent cinquante mille (450 000 \$) reliés aux
6 charges réglementaires pour deux mille quinze
7 (2015).

8

9 E-9 (GI) : Indiquer le montant prévu de surplus
10 pour la totalité des budgets prévus de
11 302 400 \$ et de 450 000 \$ reliés aux
12 charges réglementaires pour 2015
13 (demandé par la Régie)

14

15 Q. [195] Je vous réfère maintenant à la réponse que
16 vous donniez à 12.6 concernant les autres charges
17 comptabilisées à l'extérieur, Gazifère prévoit
18 notamment des montants, des études complémentaires
19 in Total Cost Allocation, AI, et Stock Option,
20 alors est-ce que vous pourriez nous indiquer quels
21 sont les objectifs de ces études?

22 R. Vous retrouverez ces objectifs dans le rapport
23 soumis dans le cadre de la phase 4, dans le
24 document... dans l'étude de MMP, là...

25 Q. [196] Est-ce qu'on parle de sommes engagées en deux

1 mille quinze (2015) présentement...

2 R. Absolument pas.

3 Q. [197] ... ou en deux mille seize (2016)?

4 R. Absolument pas. Mais je peux vous le dire de vive
5 voix, si vous voulez, c'est juste de vous référer,
6 c'est que le document a été déposé en phase 2 mais
7 a été repoussé en phase 4 et je ne l'ai pas dans
8 mon cartable, c'est pour ça que je ne le retrouve
9 pas.

10 Donc dans l'étude de MMP, il y avait, c'est
11 l'analyse des activités, l'analyse d'allocation des
12 coûts entre les charges d'Enbridge Inc. et
13 Gazifère, et dans cette analyse-là, dans ce
14 document-là, on exprime qu'il y a deux éléments qui
15 pourraient être poussés plus avant, si c'était
16 désiré, et il y avait un montant de vingt mille
17 (20 000 \$) et de dix-huit mille (18 000 \$), qui
18 étaient intégrés.

19 On se souviendra que la phase 2 avait été
20 déposée à l'époque avant la phase 3, avec un
21 objectif que la décision arrive et que donc on
22 aurait su ce qui arrive, mais là, on ne sait pas ce
23 qui arrive mais les montants étaient intégrés. Donc
24 les montants sont toujours à la pièce. Il y a comme
25 une option d'en faire davantage dans cette preuve,

1 dans ce mémoire-là, si vous y retournez, là.

2 Q. [198] J'imagine qu'au document, on retrouve
3 également les conclusions recherchées par Gazifère
4 à l'égard de ces...

5 R. Tout à fait et les montants sont même indiqués dans
6 le rapport.

7 Q. [199] D'accord, merci.

8 R. C'est vers la fin du rapport. Si je l'avais, la
9 phase 2, elle est ici, je pourrais vous pointer
10 directement...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Non mais c'est correct, on va le regarder s'il est
13 déposé. C'est juste parce qu'on ne retrouvait pas
14 le lien, là, avec l'étude. Alors on va les
15 rechercher, je vous remercie.

16 R. Il n'y a pas de quoi.

17 (13 h 40)

18 Q. [200] Et dernier élément, à votre réponse 12.6,
19 vous vous aviez un montant de cent cinquante mille
20 dollars (150 000 \$) pour une étude reliée au
21 renouvellement du mécanisme incitatif de cent
22 cinquante mille dollars (150 000 \$). Ce matin, on
23 indiquait que vous étiez disposé à reporter le
24 tout. Alors, comment ça devrait se répercuter?

25 R. À la baisse.

1 Q. [201] Ah! Oui.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [202] Oui, mais est-ce qu'on enlève le cent
4 cinquante mille (150 000) au complet ou est-ce que
5 vous voulez qu'on en garde...

6 R. On en a discuté ce midi, on comprenait bien que
7 c'était pour revenir. Écoutez, lorsqu'on a établi
8 le montant c'était vraiment pour un objectif
9 d'étude complète. On n'a vraiment pas travaillé en
10 mode séquentiel. On pense qu'on peut au moins
11 couper la poire en deux (2), je pense qu'à
12 soixante-quinze mille (75 000), on serait dans
13 quelque chose où on est capables de faire le
14 travail sans... sans trop de difficulté. Si je
15 commence à aller en bas de soixante-quinze mille
16 (75 000), bien, là je ne sais pas où je vais me
17 retrouver exactement. C'est quand même un travail
18 assez lourd qui est à faire, il faut revenir sur
19 une longue période, donc je pense que soixante-
20 quinze mille (75 000), là, c'est... vite fait, là,
21 c'est ce à quoi j'arrivais ce matin. Ça fait la
22 poire en deux (2)... tu sais, j'essaie de jauger
23 parce que, d'un côté, j'ai des études
24 additionnelles au niveau du TFP productivité, qui
25 sont quand même très dispendieuses du côté de la

1 phase 2, appelons-la comme ça. Puis, de l'autre
2 côté, il y a beaucoup plus de travail, pour eux, de
3 comprendre ce qui s'est passé chez nous pendant une
4 longue période. Ça fait que là, est-ce que ça
5 s'équilibre cette affaire-là, là? On peut au moins,
6 tu sais, diviser en deux (2) mais zéro, là, c'est
7 sûr que je n'ai pas grand-chose à vous offrir
8 l'année prochaine.

9 Q. [203] Merci.

10 R. Peut-être à cet égard, là, on parlait tantôt d'une
11 réduction de peut-être soixante-quinze mille
12 (75 000), là, mais c'est... par rapport aux
13 différents budgets mais c'était notamment en
14 attente des décisions de la Régie sur le taux
15 rendement, c'était sur, également, le mode de
16 partage. Donc, l'écart de coûts qu'on retrouve à
17 cet aspect-là découle notamment des décisions qui
18 ont été rendues entre-temps et qui ont eu... qui
19 ont modifié les travaux qu'on devait encourir en
20 deux mille quinze (2015). Mais dont certaines
21 autres ont pris plus de place, comme les US GAP,
22 par exemple, ou des travaux de cette nature-là ont
23 remplacé en partie mais pas en totalité les charges
24 qui étaient prévues initialement. Juste pour
25 contextualiser la baisse qu'on retrouve en deux

1 mille quinze (2015).

2 Q. [204] D'accord. Je vous remercie. Maintenant on va
3 passer à un autre sujet qu'on a traité en partie ce
4 matin, soit l'entente avec la Ville de Gatineau.
5 Vous nous indiquez que le taux de deux pour cent
6 (2 %) sur les montants d'investissements deux mille
7 seize (2016) seraient versés... capitalisés,
8 excusez-moi, capitalisés et versés dans un CFR.
9 Alors, vous aviez un montant de prévu ce matin pour
10 ce... j'essaie juste de me...

11 R. Je n'avais pas de montant prévu mais le montant du
12 deux pour cent (2 %) tourne autour, à peu près, de
13 cent mille dollars (100 000 \$), si je ne me trompe
14 pas. Cent deux mille huit cents (102 800), je ne
15 sais pas, mais c'est un ordre de grandeur, à peu
16 près, de cent mille dollars (100 000 \$). Il y a
17 deux (2) éléments dans l'entente, je ne sais pas
18 si, pour la Régie, c'était les deux (2) éléments
19 qui étaient intégrés?

20 Q. [205] Bien, c'était la question qui suivait. Il y a
21 deux éléments dans l'entente, alors est-ce qu'il y
22 a d'autres montants qui devraient être inclus dans
23 le CFR...

24 R. C'est ce qu'on...

25 Q. [206] ... outre la capitalisation?

1 R. Non, ce n'est que la capitalisation.

2 Q. [207] Que la capitalisation, oui.

3 R. Mais il y a deux (2) types de...

4 Q. [208] C'est ça. L'autre type de capitalisation.

5 R. Il y a deux (2) types de capitalisations. Donc, une
6 qui est comme l'équivalent des permis et l'autre
7 qui est les demandes de déplacements de conduites
8 faites à la demande de la Ville. Jusqu'à maintenant
9 ça va bien. Je n'ai pas négocié l'entente. Je dois
10 m'assurer que je ne dis pas des bêtises. Et ce
11 montant-là, de déplacement, est beaucoup plus
12 lourd, là. Je pense que c'est trois cent soixante-
13 quinze mille (375 000), si je ne me trompe pas, là,
14 qui est dans le montant. Mais, c'est ça, donc ce
15 sont ces deux (2) montants-là. Lorsque je vous
16 parlais du CFR deux mille seize (2016), moi, je
17 comprenais que c'était tout ce qui était relié à
18 l'entente et c'était les deux (2) qu'on aurait
19 retiré, qu'on aurait mis dans un compte CFR hors
20 base, type investissement, comme je disais ce
21 matin, et qui seraient traités en temps et lieu
22 suite aux décisions à venir.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. [209] Juste mon arithmétique est bonne, donc ici,
25 on parle un premier cent mille (100 000) puis là

- 1 vous venez de nous dire c'est trois cents... ça
2 tournerait donc, aux alentours du demi-million
3 (1/2 M), si on ajoute le cent (100) plus le quatre
4 (400)... plus ou moins quatre cents (400)...
- 5 R. Ordre de grandeur, là, on est dedans.
- 6 Q. [210] Ordre de grandeur.
- 7 R. Oui. C'est capitalisé sur les... donc, ce n'est pas
8 un impact direct, hein. C'est capitalisé, c'est
9 capitalisé sur des longues durées, donc il y aurait
10 des réductions de frais d'intérêts et une certaine
11 réduction d'amortissement, là, mais ce n'est pas le
12 montant total qui part, bien entendu.
- 13 M. LAURENT PILOTTO :
- 14 Q. [211] Laurent Pilotto, pour la formation. Excusez-
15 moi, Maître Rondeau. Je veux juste bien comprendre,
16 à l'heure actuelle, dans le budget deux mille seize
17 (2016), le quatre cent mille (400 000) environ, il
18 apparaissait où, dans les sept (7), huit millions
19 (8 M) de travaux prévus, de projets inférieurs à
20 quatre cent cinquante mille (450 000), là?
- 21 R. Oui.
- 22 Q. [212] O.K., c'était intégré là-dedans...
- 23 R. Tout à fait.
- 24 Q. [213] ... en quelque part comme étant un item des
25 investissements prévus

1 (13 h 45)

2 R. Tout à fait.

3 Q. [214] Et le... et le deux pour cent (2 %) qu'on
4 pourrait associer à des frais de permis, là, lui
5 aussi il était capitalisé à la même place.

6 R. Tout à fait.

7 Q. [215] O.K.

8 R. Donc, dans le sept millions cinq cent trente-neuf
9 mille cent quinze (7 539 115 \$) qu'on va retrouver
10 à la GI-24, Document 1 de mon témoignage, là, si on
11 enlevait ça on serait à peu près à sept millions
12 (7 M\$), là, disons simplement.

13 Q. [216] Oui, mais on l'enlèverait, en fait ce vous
14 proposez, si j'ai bien compris ce que vous
15 proposiez ce matin c'est... c'est de l'enlever de
16 là, le remettre, le mettre dans un autre
17 véhicule...

18 R. Un compte de frais reportés. Entre temps on va le
19 payer pareil.

20 Q. [217] C'est ça, c'est à la même place.

21 R. L'entente est là, puis on va... tant qu'elle...
22 tant qu'elle est en vigueur on va continuer à
23 payer, donc c'est des charges qu'on va payer, on va
24 les payer, mais... Dans la mesure où elles vont en
25 CFR elles ne tombent plus dans les CFR hors base,

1 donc je comprends à ce moment-là que qu'elles ne
2 seront pas amorties. Elles traîneraient là en
3 attendant.

4 Q. [218] Hum, hum.

5 R. Donc conséquemment, cette année ce que je ferais
6 c'est que je réduirais le montant de cinq cent
7 mille dollars (500 000 \$) ici, en capitaux. Qui
8 serait mis, en réalité, ce cinq cent mille (500 000
9 \$)-là dans le compte de frais reportés sur le côté.

10 Q. [219] Hum, hum.

11 R. Et qu'on disposerait le temps venu lorsque les
12 décisions seront prises.

13 Q. [220] O.K. Donc l'impact net sur le coût de service
14 serait plus par rapport à la charge
15 d'amortissement, parce que le coût de financement
16 serait à peu près le même, là.

17 R. Bien c'est ça. Puis l'amortissement sur vingt (20)
18 ans, là, ça fait cinq cent mille (500 000 \$) sur...
19 divisé par vingt (20), là, ça ne fait pas beaucoup,
20 là.

21 Q. [221] C'est bon.

22 Me PIERRE RONDEAU :

23 Q. [222] Alors en suivi de la première question il y a
24 deux scénarios possibles. La Régie refuse ou la
25 Régie accepte l'entente, l'approuve, la trouve

1 raisonnable suivant je pense les termes, alors dans
2 l'éventualité où la Régie devait refuser l'entente,
3 quel serait l'impact sur le budget de deux mille
4 seize (2016)?

5 R. Bien l'impact pour le budget de deux mille seize
6 (2016)... encore là ça dépend si c'est des
7 allocations complètes, partielles.
8 Fondamentalement, dans le contrat de l'entente il y
9 a aussi des clauses avec la Ville sur la base de...
10 s'il y a rejet à ce moment-là il y a d'autres
11 procédures à prendre et dont notamment ultimement
12 venir à la Régie faire autoriser les critères. Donc
13 je vous dirais probablement de lourds frais... de
14 lourds frais d'avocat, premièrement. Beaucoup de
15 charges additionnelles de ce côté-là, ça a été une
16 longue entente qui a été difficile à négocier, qui
17 a été compliquée à négocier. Donc, c'est sûr que de
18 retourner à la négociation représente des charges
19 importantes. Ça, ça va avoir un impact dès là parce
20 que dès qu'on l'enlève ultimement il faut quand
21 même s'entendre avec la Ville le plus rapidement
22 possible et on ne peut pas attendre deux mille dix-
23 sept (2017) pour le faire. Donc, dans la mesure où
24 c'est retiré il y a véritablement une
25 problématique. Après ça, je tombe dans des éléments

1 où... bon, ça sort un petit peu de mes compétences.

2 Q. [223] Oui, bien c'est en règlement.

3 R. Il y a un peu de juridique puis qu'est-ce qui
4 arrive après? On se chicane-tu? On ne se chicane-tu
5 pas? Puis il y a des bouts où j'en perds un peu mon
6 latin, là, mais...

7 Q. [224] Vous avez raison, il y a le... un des impacts
8 serait l'état des poursuites pour lesquelles on se
9 donne main levée présentement si tout est approuvé
10 et si ça ne l'est pas, bien c'est autre chose.

11 R. Bien les poursuites il n'y a pas juste ça aussi.
12 C'est l'entente qui n'est plus là, toute la
13 relation de permis n'est plus là, donc il faut
14 reprendre les négociations avec la Ville ou déposer
15 un dossier ici puis tout... tout recommence.

16 Me LOUISE TREMBLAY :

17 Avec votre permission, Madame la Présidente, là je
18 pense qu'on rentre dans une zone, là, qui est plus
19 juridique qu'autre chose. Effectivement cette
20 entente-là elle... elle existe. Il y a des clauses,
21 il y a des choses qui ont déjà été réglées, là, on
22 ne peut pas retourner en arrière sur certaines
23 choses. Ça fait que je préférerais, là, qu'on...
24 qu'on... en fait je ne pense pas que monsieur
25 Trahan peut continuer de répondre à ce... à toutes

1 ces questions-là.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 C'est sûr que ce sujet-là va être mieux débattu en
4 phase 4, quand on se sera préparé.

5 Me LOUISE TREMBLAY :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ce qu'on essaie de voir tout simplement c'est
9 l'impact pour deux mille seize (2016) au niveau
10 tarifaire, voir ce que ça peut vouloir dire pour
11 Gazifère bien sûr, pour ses consommateurs. On
12 essaie juste d'estimer avant de prendre une
13 décision pour les tarifs, essayer de prendre la
14 meilleure décision possible en connaissant le mieux
15 possible les impacts. Alors je comprends les
16 limites dans lesquelles monsieur Trahan travaille,
17 là. Ça a été fait dans la perspective où il y avait
18 une entente avec la ville de Gatineau. Toute la
19 demande tarifaire deux mille seize (2016).

20 Me LOUISE TREMBLAY :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 J'avoue que quand on l'a vue en réponse à une
24 demande de renseignements ça nous a surpris comme
25 entente, on voudrait l'étudier un petit peu plus.

1 Je comprends la situation dans laquelle vous êtes,
2 on essaie tout simplement d'estimer les impacts
3 tarifaires de cette... de cette question-là.

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 Oui, pour voir qu'est-ce que... alors je pense que
6 ce que vous recherchez avant tout c'est le plus
7 possible d'être capable d'isoler cet impact-là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Absolument.

10 Me LOUISE TREMBLAY :

11 Dans le meilleur véhicule possible pour s'assurer
12 de pouvoir le traiter convenablement à ce moment-
13 là. C'est ce que vous recherchez, puis entre vous
14 et moi ma cliente a le même intérêt également, là,
15 de s'assurer que ça fonctionne bien. Mais ce que je
16 veux dire c'est que quand on rentre sur les
17 détails, là, de... les mécanismes des clauses puis
18 tout ça, là c'est...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ah non, c'est...

21 Me LOUISE TREMBLAY :

22 Là, on rentre dans un autre domaine.

23 (13 h 51)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Dans le scénario du pire ou si la Régie devait

1 dire : non, l'entente n'est pas conforme ou enfin,
2 ne serait pas autorisé, mais on discutera, à ce
3 moment-là, des impacts, mais il faut, pour
4 commencer, isoler les coûts qui sont liés à cet
5 impact-là.

6 R. Oui.

7 Q. [225] Je comprends que c'est ça le but qui est
8 recherché.

9 R. Je vous remercie.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Maître Rondeau?

12 Me PIERRE RONDEAU :

13 Q. [226] On va changer de rame de métro. On va passer
14 aux charges d'exploitation maintenant.

15 Me JEAN-BENOÎT TRAHAN :

16 R. On n'y était pas?

17 Q. [227] Aux opérations et entretien. Essentiellement,
18 vous avez fait une présentation ce matin qu'on
19 retrouve à la page... à la diapositive 14 où on
20 indique sous le directeur, dans la portion des
21 services des opérations, on retrouve un
22 gestionnaire de chantier ainsi qu'un inspecteur de
23 qualité. J'aimerais que vous précisiez exactement
24 la différence entre les postes. Il y en a un qui
25 est le patron de l'autre, mais dans la répartition

1 des tâches, de quelle façon est-ce qu'on peut voir
2 les différences? Parce que si je me réfère à ce qui
3 a été mis en preuve, notamment la GI-41, Doc. 1,
4 page 23, ainsi que GI-41, Doc. 1, page 26, vous
5 indiquez que le... quant au poste des normes de
6 performance, c'est-à-dire l'inspecteur de qualité :
7 Gazifère souhaite augmenter le niveau
8 de surveillance et de contrôle de la
9 qualité du travail effectué en son nom
10 ainsi que le contrôle des dépenses.

11 Et également :

12 Gazifère compte identifier un besoin
13 d'augmenter le niveau de surveillance
14 auprès des intervenants. Alors une
15 tâche est attribuée, donc, à ce titre
16 au gestionnaire des opérations de
17 chantier, qui est d'améliorer la
18 qualité du service aux clients et les
19 coûts reliés à la gestion.

20 Est-ce que vous pourriez juste élaborer un petit
21 peu sur les deux postes pour les distinguer?

22 R. Premièrement, comme je vous disais ce matin, là, de
23 bien lire notre titre, là, qui était portion du
24 service des opérations, il y a d'autres personnes
25 qui se rapportent au gestionnaire de chantier.

1 Donc, ce n'est pas un poste qui... ça ne se limite
2 pas seulement à gérer cet aspect-là. L'inspecteur
3 en qualité, son objectif, c'est vraiment... bien,
4 il y a comme trois éléments, là, mais le premier
5 élément, c'est d'aller vérifier les travaux qui
6 sont effectués par nos entrepreneurs. On parle de
7 vérification, c'est aller avoir les chantiers,
8 aller voir les procédés, aller voir si... parce
9 qu'ils ont creusé, s'ils ont creusé suffisamment
10 creux, c'est vraiment, là, d'aller faire une
11 surveillance pour s'assurer que les travaux sont
12 faits correctement et adéquatement. Donc, c'est
13 vraiment une situation où on... plus on vérifie
14 puis on s'assure que.

15 Et également, une certaine part de
16 relations dans tout ce qui est les dommages,
17 relations avec les entreprises, avec les pompiers,
18 avec la police, et caetera. Donc, il y a toute une
19 paperasse à faire après, mais aussi pendant. Et
20 actuellement, il y a juste une... bien, il y a
21 plusieurs personnes qui font toutes sortes de
22 choses, mais une personne dédiée, si on veut, aux
23 dommages, là, et à certains moments, bien il y a
24 des besoins additionnels. Donc, c'est du travail,
25 en partie terrain, grande partie vérification.

1 Dans le cas du gestionnaire de chantier,
2 c'est un travail qui fait du « upstream » je vais
3 essayer de le dire en français, qui fait du... en
4 amont et en aval. Alors, dans ce poste-là, donc
5 c'est vraiment un poste plus de gestionnaire. Quand
6 on parle de travaux qui vont vers en haut, c'est
7 d'accompagner le directeur. Donc, quand on parlait,
8 par exemple, de toutes les règles qui sont édictées
9 par Enbridge Gas, être en relation avec les groupes
10 de travail internes chez Enbridge Gas, déterminer
11 les travaux qui doivent être accomplis dans la
12 franchise, là, Gazifère pour faire respecter les
13 normes, déterminer la nature des travaux pour la
14 sécurité, par exemple, qui doivent être encourus
15 sur les installations déjà en place. Donc, il y a
16 vraiment un élément de gestion du réseau, si on
17 veut, là. Donc, une connaissance du réseau, une
18 gestion du réseau et des employés qui y sont... qui
19 y travaillent. Alors que de l'autre côté, c'est
20 plus d'aller évaluer... parce que ces travaux-là
21 sont donnés à faire, c'est plus d'aller évaluer si
22 ces travaux-là s'appliquent correctement, s'ils
23 sont faits correctement. Donc, il y aura une
24 question de gestion, une question de vérification,
25 là, j'essaie de vulgariser le plus que je peux, là,

1 mais c'est un peu la séparation qu'il y a entre les
2 deux groupes. Et au niveau de l'amont, bien toute
3 la supervision des opérations. Puis comme je vous
4 dis, il n'y a pas juste... il y a un groupe là,
5 mais il y a un autre groupe de supervision des
6 opérations, donc il va sur le terrain, s'assure que
7 les gens sont là, faire respecter les normes aussi,
8 c'est santé, sécurité, et caetera, bref, travail de
9 gestionnaire.

10 (13 h 57)

11 Q. [228] Merci. Maintenant, je vous réfère, toujours
12 au titre « Opérations et entretien », à la pièce
13 GI-39, Document 3, à la réponse à la question 2.3,
14 page 8.

15 R. Réponse 2.3, vous avez dit?

16 Q. [229] La réponse, oui, 2.3. Où vous avez au
17 troisième point :

18 Des coûts additionnels sont encourus
19 en 2015 via nos entrepreneurs pour
20 répondre à une croissance du travail
21 ainsi qu'au fait d'avoir une ressource
22 (technicien) en moins, pour 78 800 \$.
23 Ces coûts sont récurrents.

24 Vous n'avez pas la référence, vous n'avez pas la
25 bonne référence?

- 1 R. Non. On est perdu actuellement. Pouvez-vous juste
2 répéter? Peut-être que c'est nous qui n'avons pas
3 pris le bon.
- 4 Q. [230] GI-39.
- 5 R. Document?
- 6 Q. [231] Doc. 3, page 8.
- 7 R. Ah, c'est là notre erreur.
- 8 Q. [232] GI-39, Doc. 3, page 8.
- 9 R. C'est beau, j'arrive avec vous.
- 10 Q. [233] O.K.
- 11 R. Je peux vous suivre.
- 12 Q. [234] Alors, il y a des coûts additionnels encourus
13 deux mille quinze (2015) pour soixante-dix-huit
14 mille (78 000 \$)...
- 15 R. Oui.
- 16 Q. [235] ... en raison du travail, croissance de
17 travail d'une part, de l'autre côté la perte d'une
18 ressource en moins. Et la deuxième référence serait
19 GI-39, Doc. 3, page 5, où on fait état des ETC
20 cadres et non-cadres au service des opérations.
- 21 R. Oui.
- 22 Q. [236] On constate à la lecture du tableau qu'en
23 deux mille seize (2016), les ETC non-cadres sont
24 plus élevés qu'en deux mille quinze (2015). Alors,
25 le montant récurrent des coûts additionnels des

1 entrepreneurs, soixante-dix-huit mille (78 000 \$),
2 ne devraient-ils pas baisser par conséquent, en
3 correspondance à l'augmentation des ETC?

4 R. Là, vous parlez du point (,13)?

5 Q. [237] Je parle... Quand vous regardez au « service
6 des opérations », les ETC pour... la cause deux
7 mille seize (2016).

8 R. Je suis à la même place que vous.

9 Q. [238] C'est sept point soixante-sept (7,67) versus
10 sept cinquante-quatre (7,54).

11 R. Ça fait point treize (,13).

12 Q. [239] Ah! Excusez-moi! Oui, le point treize (,13).

13 R. Oui, oui, oui.

14 Q. [240] Est-ce que ça ne devrait pas correspondre à
15 une diminution du montant récurrent de soixante-
16 dix-huit mille (78 000 \$) que vous introduisez?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [241] Monsieur Trahan, si je peux vous aider.

19 R. La réponse est non. Mais, oui, allez-y!

20 Q. [242] Est-ce que votre inspecteur en qualité, c'est
21 un cadre ou un non-cadre?

22 R. C'est un cadre.

23 Q. [243] C'est un cadre aussi?

24 R. Oui.

25 Q. [244] C'est parce que je vois que le soixante-dix-

1 huit mille (78 000 \$) reste dans les deux cas.

2 R. Oui.

3 Q. [245] Il a remplacé un technicien 2.

4 R. Oui.

5 Q. [246] Mais ce qu'on voit, c'est qu'il y a un non-
6 cadre qui a été... il y a plus de non-cadres
7 qu'avant, mais vous avez toujours le même montant
8 de soixante-dix-huit mille (78 000 \$). Il est où
9 votre non-cadre?

10 R. Le point treize (,13) de plus.

11 Q. [247] Est-ce que c'est simplement des heures de
12 plus? Est-ce que vous avez ajouté quelqu'un?

13 R. J'aimerais vous dire oui. On n'a pas ajouté
14 quelqu'un. Je ne pense pas. Il va falloir vérifier
15 pour être certain. C'est un calcul, lorsque ça
16 s'est fait, qui était quand même un peu compliqué.
17 En tout cas, on va le vérifier, O.K., juste pour
18 être certain. On aura pris... C'est un quatre huit
19 (4,8). Il y a peut-être eu un petit délai avec un
20 employé saisonnier. Il y a peut-être quelque chose
21 qui vient jouer. C'est sûrement une petite chose,
22 mais il n'y a pas de personne qui s'ajoute. C'est
23 un point treize (,13).

24 Q. [248] O.K.

25 R. Mais la petite chose, là, je ne me souviens pas.

1 Mais ça n'a pas d'effet sur le besoin de
2 l'entrepreneur ou l'impartition, appelons-le comme
3 on veut.

4 Me PIERRE RONDEAU :

5 Q. [249] Alors, on parlait d'un technicien qui n'avait
6 pas été remplacé dans notre... Alors, est-ce que
7 vous pourriez préciser le type de travail qui était
8 effectué par ce technicien?

9 R. C'est la maintenance et l'entretien du réseau.
10 Donc, un technicien ou l'impartition de
11 l'entrepreneur, c'est vraiment celui qui a des
12 bottes de travail puis des outils dans les poches.
13 Donc, lorsqu'on parle d'entretien et de maintenance
14 du réseau, c'est les tuyaux qui sont déjà en place,
15 d'aller réparer des bris ou des choses qu'on sait
16 qui sont dues, d'aller remplacer des tuyaux qui
17 sont en fin de vie utile ou aller remplacer des
18 compteurs qui sont défectueux. C'est ce type de
19 travail là.

20 (14 h 2)

21 Q. [250] Merci.

22 R. Ça inclut l'entretien des services également, donc
23 tout ce qui est... ça peut être de passer, s'il y a
24 des arrières-lots, ramener des tuyaux en avant-lot,
25 enfin, toutes ces espèces de trucs-là.

1 Q. [251] Je vous réfère maintenant à GI-40, Doc. 1,
2 page 22, la réponse à la question 19.1.

3 R. Oui.

4 Q. [252] Vous indiquez que le poste de technicien
5 additionnel représente un salaire de soixante et un
6 mille dollars (61 000 \$) sous cette rubrique, la
7 hausse salariale pour l'ensemble de l'équipe des
8 opérations, trente-quatre mille (34 000 \$), puis le
9 reste provient d'une augmentation de la charge de
10 temps supplémentaire pour environ seize mille
11 dollars (16 000 \$).

12 Et je vous réfère également à GI-40, Doc.
13 1, page 22, la réponse à 19.3 cette fois-ci, où
14 vous indiquez :

15 Le salaire de l'inspecteur en qualité
16 est prévu à 81 500 \$. Un technicien
17 touche un salaire variant entre
18 60 000 \$ et 79 000 \$, le tout en
19 relation avec la nature des
20 qualifications et de l'expérience de
21 ce dernier.

22 R. Oui, tout à fait.

23 Q. [253] Alors dans la première référence, on faisait,
24 on demandait de ventiler l'augmentation de cent
25 quatorze mille point sept (114,7), alors pourquoi,

1 dans l'augmentation de cent quatorze mille point
2 sept (114,7), hausse entre deux mille seize (2016)
3 et deux mille quinze (2015), Gazifère a inclus un
4 salaire de soixante et un mille dollars (61 000 \$)
5 pour le poste de technicien quand ce poste sera
6 remplacé par un ingénieur ayant un salaire de
7 quatre-vingt-un mille cinq cents (81 500 \$)?

8 R. La différence est qu'il y a soixante-quinze pour
9 cent (75 %) du poste qui est en dépenses
10 d'opérations et un vingt-cinq pour cent (25 %) qui
11 est en capitalisation.

12 Q. [254] Par ailleurs, est-ce que vous pourriez
13 commenter la hausse de seize mille dollars
14 (16 000 \$) en temps supplémentaire étant donné que
15 Gazifère a rajouté deux postes additionnels à temps
16 plein en deux ans, de plus, un montant de soixante-
17 dix-huit mille huit cents (78 000 \$) récurrent est
18 ajouté pour les coûts additionnels d'entrepreneurs,
19 dû à la croissance du travail étant donné le manque
20 d'un technicien en deux mille seize (2016)?

21 R. Bien, là-dessus, je vous référerai à l'acétate 20
22 qu'on a présenté ce matin, qui démontre clairement
23 que le besoin en temps supplémentaire est en ligne
24 avec la réalité de nos coûts en deux mille quinze
25 (2015) lorsqu'on prend en compte la situation

1 jusqu'au trente (30) septembre et l'ajout de trois
2 mois en deux mille quatorze (2014), réel. Donc
3 pourquoi l'ensemble de ces primes? L'augmentation
4 est en lien, comme je vous ai expliqué, en partie
5 parce que, en partie parce qu'il y a une hausse de
6 l'inflation.

7 (14 h 06)

8 Mais une partie, parce qu'il y a tout
9 simplement plus de temps supplémentaire. Je reviens
10 également sur l'explication que j'a donnée ce
11 matin. On ne planifie pas le temps supplémentaire.
12 Le temps supplémentaire arrive lorsqu'il se crée,
13 c'est-à-dire, par exemple, lorsqu'on commence à
14 faire un travail puis, pour des raisons de
15 sécurité, on se doit de le compléter avant de
16 quitter les lieux du chantier.

17 Donc, on ne planifie pas, on ne peut pas
18 aller chercher un employé additionnel pour ne pas
19 faire de temps supplémentaire. On ne le sait pas
20 quand on en fait du temps supplémentaire. Donc,
21 c'est dans cette optique-là où la relation entre
22 l'ajout de postes n'est pas en lien du tout avec la
23 nature du temps supplémentaire qui est effectué.
24 C'est des choses qui ne s'additionnent pas.

25 Q. [255] D'accord. Merci.

1 R. Si on était dans une situation où on applique du
2 temps supplémentaire pour empêcher d'engager
3 quelqu'un de plus, on pourrait peut-être discuter,
4 mais ce n'est pas le cas.

5 Q. [256] Pour la prochaine question, je vais déposer
6 un document dont copie sera remise à tous les
7 participants. On pourra... Alors, c'est un document
8 coté sous A-42, je crois, on est rendu là,
9 concernant les charges d'exploitation, opération et
10 entretien : autres charges

11

12 A-042 : Charges d'exploitation - opération et
13 entretien : autres charges

14

15 Alors, vous avez bien le document. Voulez-vous
16 prendre quelques minutes pour...

17 R. Je l'ai devant moi.

18 Q. [257] ... en prendre connaissance?

19 R. Je vais vous suivre.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Peut-être juste donner la référence ou les chiffres
22 du document.

23 Me PIERRE RONDEAU :

24 Oui, je vais les donner. C'est juste pour qu'il se
25 familiarise un petit peu avec la présentation.

1 Après ça, on pourra...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Merci.

4 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

5 R. Peut-être juste une question. La colonne qui se
6 trouve à être sous « 2014 », c'est des coûts de
7 deux mille quatorze (2014)? Est-ce que je comprends
8 bien, pour la présentation?

9 Me PIERRE RONDEAU :

10 Q. [258] Oui, c'est ça, ce sont des charges
11 récurrentes et non récurrentes. C'est pour ça que
12 vous avez une colonne... Alors, je regarde, les
13 références d'abord, pour répondre à la
14 préoccupation de madame la présidente, « total
15 autres charges », vous retrouvez ça à GI-28, Doc.
16 2. Et vous avez également référence à GI-39, Doc.
17 3, pages 8 et 9, la réponse à la question 2,3.

18 R. Excusez! GI-39, Doc. 9, c'est ça?

19 Q. [259] Doc. 3. GI-39, Doc. 3.

20 R. Oui, oui.

21 Q. [260] Page 8 et 9, réponse à 2,3.

22 R. J'y arrive. Oui. Allez-y!

23 Q. [261] Alors, vous retrouvez dans le total des
24 autres charges, en bleu, la ligne supérieure, sous
25 chacune des années, un montant de mille cent

1 quatre-vingt-seize (1196) pour deux mille quatorze
2 (2014), mille six cent quarante-six et neuf
3 (1646,09) pour deux mille quinze (2015) et mille
4 sept cent deux point quatre (1702,04) pour deux
5 mille seize (2016). D'accord?

6 R. Oui.

7 Q. [262] Ce sont les montants qu'on retrouve à la
8 pièce?

9 R. Oui.

10 Q. [263] Maintenant, pour répondre à votre question,
11 dans la colonne de deux mille quatorze (2014), on a
12 toutes les charges, mais avec une classification
13 récurrente ou non récurrente, ou les deux à la
14 fois.

15 R. O.K. Je vous suis maintenant. Ça va.

16 Q. [264] Alors, lorsque les montants sont non
17 récurrents, vous la trouvez dans la deuxième
18 colonne du bas qui commence avec la prime de
19 relocalisation moins quatre-vingt-cinq (-85).

20 R. Oui.

21 Q. [265] O.K. Et ainsi de suite, chacun des montants
22 négatifs correspond à des charges qui sont non
23 récurrentes ou en partie seulement non récurrentes.
24 Ce qui donne à la première colonne un chiffre de
25 quatre cent quarante-cinq et neuf (445,09). Et dans

1 la deuxième, un montant de moins vingt-trois point
2 un (-123,1).

3 R. Oui.

4 (14 h 11)

5 Q. [266] Ce qu'on tente d'établir essentiellement,
6 c'est de refaire le tableau pour voir s'il n'y a
7 pas eu une inversion de chiffres. Parce que,
8 normalement, vous devriez, en deux mille quinze
9 (2015), avoir un montant de mille six cent
10 quarante-six point neuf (1 646,9), moins les cent
11 vingt-trois mille (123 000) qui sont non
12 récurrents, ce qui donnerait un montant, en deux
13 mille seize (2016), de mille cinq cent vingt-trois
14 et huit (1 523,8), plus le cinquante-cinq (55) qui
15 constitue l'écart, là, parce qu'il y avait un
16 montant, un différentiel de cent soixante-dix-huit
17 six (178,6), composé de cinquante-cinq point cinq
18 (55,5) et de cent vingt-trois (123), qui est la
19 diminution. Alors le chiffre final devrait être de
20 mille cinq cent soixante-dix-neuf et trois
21 (1 579,3) pour l'année deux mille seize (2016).

22 R. Ma réponse est non, là, mais je veux juste calculer
23 quelque chose pour être certain de ce que je vais
24 vous dire...

25

1 Me PIERRE RONDEAU :

2 Madame la Présidente...

3 R. Dans ma tête, ce qui ne fonctionne pas, là, c'est
4 le plus cinquante-cinq (+ 55), là. J'essaie juste
5 de... à la page... à la page... j'y étais...

6 Q. [267] Alors le cinquante-cinq (55), c'est l'écart,
7 vous avez, en deux mille seize (2016), vous avez le
8 premier chiffre, mille sept cent deux (1 702),
9 moins mille cinq cent vingt-trois et huit
10 (1 523,8).

11 R. Ça, c'est ce cinquante-cinq point cinq (55,5) là,
12 oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Le cinquante-cinq point cinq (55,5), c'est l'écart
15 entre le seize cent quarante-six virgule neuf
16 (1 646,9) et le dix-sept cent deux virgule quatre
17 (1 702,4).

18 Me PIERRE RONDEAU :

19 C'est ça.

20 R. Ça me va, le chiffre va là, correct.

21 Q. [268] Puis après ça, l'autre est en moins.

22 R. Mais le moins, j'ai des éléments qui s'en vont mais
23 je n'ai aucun ajout dans votre truc, là. Je veux
24 dire, j'ai... j'enlève le non récurrent puis je
25 n'ai pas de hausse en deux mille quinze (2015),

1 c'est ça que je comprends, là, dans le tableau;

2 c'est ça que j'essaie de saisir, là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais c'est ce qu'on essaie de déterminer. Ce qu'on
5 constate entre deux mille quinze (2015) et deux
6 mille seize (2016), c'est qu'il y a une
7 augmentation de cinquante-cinq (55), mais quand on
8 enlève les montants qui ne sont pas récurrents, ou
9 qui sont récurrents partiellement, là, comme on
10 peut le voir pour la Jacques-Cartier, là, où c'est
11 partiellement récurrent, on enlève un vingt-quatre
12 mille (24 000), on devrait enlever moins cent
13 vingt-trois (- 123).

14 R. C'est ça, j'ai une réponse à ça en quelque part...

15 M. GILLES BOULIANNE :

16 3.3.

17 R. Vous dites 3.8?

18 M. GILLES BOULIANNE :

19 3.3.

20 Me PIERRE RONDEAU :

21 Madame la Présidente, peut-être permettre une pause
22 pour, prendre une petite pause puis ça va permettre
23 peut-être de réconcilier tout ça.

24 R. Ça serait gentil parce que je sais que j'ai quelque
25 chose en quelque part là-dessus.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui? Pas de problème. C'est parce qu'on se
3 demandait si c'était tout simplement une erreur de,
4 où, encore une fois, le positif a été mis en
5 négatif, ou l'inverse, le négatif a été mis en
6 positif, si vous n'aviez pas additionné le cent
7 vingt-trois (123) plutôt que de le soustraire. Et
8 c'est la question que l'on se pose, là, avec le
9 tableau.

10 R. O.K.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Quand on regarde les récurrents et les non
13 récurrents.

14 R. Si vous me laissez deux minutes pour me concentrer,
15 j'apprécierais.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Absolument. Je peux vous laisser deux minutes, je
18 peux vous laisser une pause, vous voulez prendre un
19 engagement, c'est comme vous voulez?

20 R. Bien, je prendrais la pause pour, je pense que je
21 vais être capable de me démêler, là, je veux juste
22 m'essayer.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. Bien, on peut prendre, combien de temps vous
25 voulez de pause?

1 R. On peut-tu prendre quinze minutes, comme une pause
2 d'après-midi habituelle?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Absolument.

5 R. Après, est-ce que je comprends qu'il y a d'autres
6 questions?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui.

9 R. O.K.

10 Me PIERRE RONDEAU :

11 Mais moins.

12 R. Mais moins.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 C'est probablement une des plus compliquées.

15 R. O.K., je vais prendre un quinze minutes.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On prend une pause de quinze minutes.

18 Me LOUISE TREMBLAY :

19 Merci de nous le préciser.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 On va revenir à quatorze heures trente-cinq

22 (14 h 35).

23 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors rebonjour. Juste pour vous dire, on va
3 terminer la journée d'aujourd'hui vers trois heures
4 et quart (3 h 15), il est fort possible qu'on n'ait
5 pas terminé l'ensemble des questions, juste pour
6 être sûre, on va vous laisser répondre à la
7 question sur laquelle on vous avait laissé mais
8 ensuite, on pensait poser, monsieur Kirk va peut-
9 être y répondre à ce moment-là.

10 Me LOUISE TREMBLAY :

11 Madame la Présidente, Louise Tremblay, pour
12 Gazifère. C'est certain que, effectivement, on
13 aimerait ça que ces deux messieurs-là puissent si
14 possible, là, s'en aller...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce qu'il y a une heure...

17 Me LOUISE TREMBLAY :

18 Q. [269] What time is your plane, Matthew?

19 Mr. MATHEW KIRK :

20 A. Seven P.M.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 So if we finish by three fifteen (3:15), are you
23 okay?

24 A. Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 So we will finish by three fifteen (3:15), and we
3 will ask one question and, just to make sure.

4 Me LOUISE TREMBLAY :

5 And we will continue tomorrow.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 And then, we will continue tomorrow. Monsieur
8 Trahan?

9 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

10 R. Donc...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Monsieur Kacicnik va venir nous rejoindre,
13 j'imagine, éventuellement. Il n'est pas parti,
14 bien, de toute façon, monsieur Kirk est là,
15 probablement qu'il va pouvoir... non, O.K.,
16 excusez, excusez, c'est sa question.

17 (14 h 37)

18 R. O.K., écoutez je vous amène à la GI-39, document 3,
19 page 14. On avait expliqué exactement la
20 gymnastique que vous avez accomplie, dans laquelle
21 on arrivait à vous expliquer la hausse de coût, de
22 deux mille quinze (2015) à deux mille seize (2016),
23 de cent soixante-dix-huit mille six cents dollars
24 (178 600 \$) lorsqu'on excluait les montants non
25 récurrents de cent vingt-trois mille six cents

1 dollars (123 600 \$).

2 Me PIERRE RONDEAU :

3 Q. [270] Si je peux vous interrompre. Pourriez-vous
4 répéter la référence?

5 R. Eh! que ça me fait plaisir.

6 Q. [271] GI-39...

7 R. GI-39, document 3, page 14, à la question 3.3.

8 Q. [272] Merci.

9 R. Donc, vous avez le détail et c'est la question à
10 laquelle on avait un engagement également, pour le
11 neuf mille dollars (9000 \$) ce matin.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [273] Je veux juste vérifier parce que là...

14 R. Donc, ce qu'on dit, si je peux...

15 Q. [274] Oui, allez-y, allez-y.

16 R. On part de deux mille quinze (2015), on a des
17 charges non récurrentes de cent vingt-trois mille
18 cent (123 100). On se souviendra, à une question
19 précédente... à la question 2.10, page 11, on
20 exprimait le fait qu'il y avait le quatre-vingt-
21 cinq mille six cents (85 600), le treize mille cinq
22 cents (13 500) et un montant, appelons-le, non
23 récurrent, temporairement, de vingt-quatre mille
24 dollars (24 000 \$) pour le tronçon Jacques-Cartier.

25 Q. [275] Oui.

1 R. Qui faisaient cent vingt-trois mille cent dollars
2 (123 100 \$). Dans la réponse 3.3, on demandait
3 d'expliquer un montant d'écart de trente-six mille
4 dollars (36 000 \$), dont vingt-six mille (26 000)
5 était déjà expliqué et qu'il restait seize mille
6 six cents (16 600). On revient dans ce document-là,
7 on vous dit : « Vous nous demandez d'expliquer un
8 solde de seize mille six cents (16 600), si on veut
9 vraiment vous expliquer le tout, il faut considérer
10 qu'on a cent vingt-trois mille cent dollars
11 (123 100 \$) de dollars non récurrents, donc qui
12 étaient prévus en deux mille quinze (2015), qu'on
13 n'a pas... qu'on a retirés, en plus des cinquante-
14 cinq mille cinq cents (55 500) qu'on voit entre
15 deux mille quinze (2015), deux mille seize (2016),
16 global. On retrouve donc un montant de cent
17 soixante-dix-huit mille six cents dollars
18 (178 600 \$) que Gazifère doit expliquer. Et par la
19 suite l'explication de l'écart de cent soixante-
20 dix-huit mille six cents (178 600) est détaillé
21 dans les « bullets point » qui suivent.

22 Q. [276] O.K.

23 R. Donc, il n'y a pas d'erreur de signe.

24 M. GILLES BOULIANNE :

25 Q. [277] Bien, vous savez, moi, j'avais vu votre 3.3,

1 je vous ai fait signe : la réponse est 3.3.

2 R. Oui. Je n'ai pas assez vite pour l'attraper au bon
3 moment.

4 Q. [278] Moi, je n'ai peut-être pas été assez vite
5 pour la comprendre. Parce que, quand je regarde...
6 puis j'aime ça ce tableau-là, que la Régie a
7 déposé, là, ça m'apparaît très clair. On voit, là,
8 deux mille quatorze (2014)... il ne faut pas que je
9 me trompe... un million cent quatre-vingt-seize
10 mille (1 196 000); deux mille quinze (2015), un
11 million six cent quarante-six virgule neuf
12 (1 646,9 M), donc c'est une augmentation pour des
13 nouvelles charges de quatre cent quarante-cinq
14 virgule neuf (445,9)... là il ne faut pas que je me
15 trompe, mille, million, je suis un petit peu...
16 c'est des milles dollars. Et puis donc, ce qu'on se
17 disait ou ce qu'on... je pensais que le cent vingt-
18 trois virgule un (123,1) était déjà inclus là-
19 dedans. Vos augmentations que vous expliquez, là...

20 R. Oui, c'est qu'entre deux mille quatorze (2014),
21 deux mille quinze (2015), vous avez raison... O.K.
22 En deux mille quatorze (2014), j'ai... oui, je
23 pense qu'on peut... Attendez un instant. O.K., je
24 me replace, là. Donc, entre deux mille quatorze
25 (2014) et deux mille quinze (2015), donc les

1 charges qu'on voit, non récurrentes, c'est des
2 charges de deux mille quinze (2015)... de deux
3 mille... C'est ça, des charges de deux mille quinze
4 (2015) qui ne sont plus récurrentes en deux mille
5 seize (2016). Donc, on retire les charges en deux
6 mille quinze (2015) pour rebaser notre deux mille
7 quinze (2015) sur la base de deux mille quinze
8 (2015) sans récurrence, si on veut. Ça fait que
9 C'est un peu comme si... moi, j'étais en deux mille
10 quatorze (2014), j'étais à mille cent quatre-vingt-
11 seize (1196) je passe à mille six cent quarante-six
12 (1646), avant de bouger je dois enlever cent vingt-
13 trois un (123,1). Donc, mille six cent quarante-six
14 (1646) moins cent vingt-trois... oups! Excusez, là.
15 Ça me donne mille cinq cent vingt-trois point huit
16 (1523.8). Donc, mon coût récurrent de deux mille
17 quinze (2015) est de mille cinq cent vingt-trois
18 point huit (1523.8). Donc, à partir de là, de mille
19 cinq cent vingt-trois point huit (1523.8), pour
20 devenir mille sept cent deux (1702), j'ai un écart
21 de cent soixante-dix-huit point six (178.6), qu'on
22 vous explique à la 3.3.

23 (14 h 43)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [279] Donc, il faudrait ajouter des lignes dans

1 notre tableau, il faudrait ajouter des lignes,
2 amortissement des dépenses, quatre-vingt-onze mille
3 (91 000), et c'est là où on verrait la différence?

4 R. Exactement.

5 Q. [280] Bien, les lignes pour chacune des puces, là,
6 qui, évidemment...

7 R. Oui, il y a des puces, là, il y avait une portion
8 qui était déjà expliquée avant, là, si vous le
9 faites, il va vous manquer un petit morceau, dans
10 la réponse précédente, là, il y a un petit montant
11 qui est là.

12 Q. [281] O.K., excellent. Je vous remercie beaucoup.

13 R. C'est bon.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je pense qu'on va passer tout de suite à la
16 question de monsieur Pilotto. Maître Rondeau, je
17 m'excuse. La série de questions.

18 M. LAURENT PILOTTO :

19 Q. [282] Alors je vais éventuellement m'adresser à
20 monsieur Kacicnik qui, je comprends, est votre
21 expert en tarification, ce que je pourrais
22 qualifier du gardien de la machine à saucisse
23 lorsque vient le temps de faire les ratios
24 revenus/coûts et la répartition du revenu requis
25 entre les tarifs, c'est bien le rôle que monsieur

1 Kacicnik joue.

2 Mais vous, Monsieur Trahan, et vous, Madame
3 Meloche, est-ce que, en bout de ligne, en fonction
4 de la décision qui est rendue par la Régie, c'est
5 vous qui êtes les gardiens de la stratégie
6 tarifaire à l'endroit de la clientèle de Gazifère?

7 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

8 R. Oui, toujours en discussion avec messieurs lorsque
9 nécessaire mais fondamentalement, vous savez, c'est
10 nous qui connaissons davantage notre marché, la
11 situation compétitive entre nos différents clients,
12 et cetera. Donc c'est... c'est Gazifère qui fait la
13 portion stratégique, si on veut, là, aidée au
14 besoin. Et ensuite de ça, après l'aide, on peut
15 parler de la machine à saucisse.

16 Q. [283] Donc je comprends qu'il pourrait y avoir des
17 débats internes entre Gazifère et les experts qui
18 vous assistent d'Enbridge quant à la meilleure
19 stratégie à adopter dans la stratégie tarifaire et
20 il pourrait y avoir, enfin, éventuellement, puis
21 j'imagine que c'est les débats que vous avez pu
22 avoir lorsque vous avez préparé votre preuve :
23 « Ah! tiens, donc, on fait face à une baisse
24 tarifaire importante, ça serait peut-être un bon
25 timing d'en profiter pour corriger les ratios

1 revenus/coûts », ce qui a peut-être conduit à la
2 proposition qu'on a devant nous?

3 R. Je vais dire oui, sauf une correction : vous parlez
4 de débats, je dirais plus de discussions, on
5 travaille plus en mode équipe.

6 Q. [284] Oui, oui, je ne voulais pas dire débats dans
7 le sens d'opposition, mais plus...

8 R. Oui.

9 Q. [285] ... c'est ça, un débat ouvert entre...

10 R. Tout à fait, pour expliquer ce qui se passe puis
11 qu'est-ce qu'on retrouve dans la situation, puis,
12 et cetera, donc tout à fait.

13 Q. [286] Donc tantôt, à une question qui a été posée
14 par maître Rondeau, monsieur Kacicnik a répondu
15 qu'il n'aurait pas d'objection à répartir, de façon
16 uniforme sur tous les tarifs, une éventuelle baisse
17 additionnelle. Donc on comprend que lui, en tant
18 qu'expert en répartition de coûts et structure
19 tarifaire, il n'aurait pas de problème à, admettons
20 que la décision de la Régie conduirait à une baisse
21 additionnelle, de ne pas corriger plus avant les
22 ratios revenus/coûts, mais plutôt de répartir cette
23 baisse-là de façon uniforme. Est-ce que je vous ai
24 bien compris, Monsieur Kacicnik?

25

1 Mr. ANTON KACICNIK :

2 A. Yes, you have understood me correctly. I would just
3 clarify one thing -- if there is an additional
4 revenue sufficiency on top of what we already have,
5 we may or may not be able to spread that uniformly,
6 because we do it on a rate base, and Rate 2 being
7 the largest rate class that Gazifère has, if you
8 show additional sufficiency, they may get most of
9 that additional sufficiency. Does that make sense?
10 For example, just let me give you an example.

11 Q. [287] Okay.

12 A. If you perhaps increase revenue sufficiency by ten
13 thousand dollars (\$10,000), just as an example --
14 Rate 2 may get seven thousand (\$7,000) out of that
15 ten thousand (\$10,000), and other classes would get
16 their own proportion based on rate base allocated
17 that we have.

18 Q. [288] O.K., merci. Donc, et si, par... puis là, on
19 fait de l'anticipation, mais si la décision de la
20 Régie conduisait, par le jeu des plus et des moins,
21 à un gel tarifaire, une hausse tarifaire de zéro
22 pour cent (0 %), est-ce que la stratégie tarifaire
23 envisagée par Gazifère serait de laisser les tarifs
24 comme ça ou, encore une fois, de profiter de
25 l'occasion pour corriger les ratios revenus/coûts?

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Comme, par exemple, tantôt, dans l'exemple du CFR
3 francisation, si on devait, je vais dire ça comme
4 ça, liquider certaines charges tout de suite,
5 prendre cette baisse tarifaire-là, liquider
6 certaines charges immédiatement, il n'y aurait plus
7 de baisse tarifaire à offrir à la clientèle,
8 comment Gazifère, à ce moment-là, répartirait-elle,
9 est-ce qu'elle ferait, est-ce qu'elle essaierait
10 tout de même de faire une correction entre les
11 tarifs?

12 (14 h 48)

13 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

14 R. Ce n'est pas un scénario que j'ai réfléchi, là. Ce
15 que je peux vous dire, c'est que, à la base, et
16 vous le retrouvez, là, une réponse de monsieur
17 Kacicnik, si je ne me trompe pas, l'a affirmé,
18 c'est que s'il y avait d'autres demandes, on
19 continuerait à corriger sur l'interfinancement.
20 Donc, pour l'instant, l'entreprise vise un ratio de
21 un; idéalement, c'est ce qu'on vise. À l'ampleur de
22 l'entreprise qu'on a, avec les coûts qui sont de
23 plus en plus élevés dans le domaine résidentiel,
24 avec la difficulté de rentabilité, je pense qu'il
25 est tout à fait loisible, là, de tenter de corriger

1 le plus possible l'interfinancement.

2 La question qui suit, c'est est-ce qu'on
3 irait plus loin, dans une situation où il y aurait
4 gel tarifaire au niveau de la distribution, pour
5 corriger l'interfinancement. L'année dernière...
6 est-ce que je me trompe... l'année... maybe you
7 can...

8 Mr. ANTON KACICNIK :

9 A. Well, in that kind of an example, we could perhaps
10 still try and correct the cross-subsidy that Rate 2
11 enjoys versus other customer classes, but it would
12 be a small correction. For example, last year, we
13 had the revenue to cost ratio for Rate 2,
14 residential class, of zero point eight six (0.86),
15 perhaps we could go to zero point eight seven
16 (0.87) while giving Rate 2 customers an increase of
17 one percent (1%) -- I am just illustrating.

18 Like we use this opportunity this year to
19 make a big jump from zero point eight six (0.86) to
20 zero point nine one (0.91) while keeping rates for
21 Rate 2 frozen, and we felt this is still a good
22 customer value proposition for Rate 2 customers,
23 because they haven't received an increase last year
24 and this year; so two years in a row, the rates
25 remain frozen, so we felt that is a good value

1 proposition while correcting the cost subsidy issue
2 that we have here at Gazifère.

3 So just to summarize it, it is a lot more
4 difficult to correct the cross-subsidy when you are
5 looking at rate increases versus when you have
6 sufficiency and you are looking at rate decreases,
7 or frozen rates.

8 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

9 R. Et dans la mesure où on s'enlignait pour une
10 augmentation du revenu de distribution de zéro (0),
11 cette année, on a quand même une diminution du coût
12 global pour le client avec une réduction au niveau
13 du coût du gaz naturel et du transport. Donc on
14 aura encore l'occasion, là, sans que le client en
15 subisse une hausse véritable, là, de continuer la
16 correction. Donc on favoriserait, idéalement,
17 d'aller, de continuer la correction.

18 M. LAURENT PILOTTO :

19 Q. [289] Un dernier commentaire autour de ça, c'est
20 parce que vous avez évoqué tantôt comme, bien oui,
21 c'est une... puis je reconnais qu'elles sont rares,
22 les opportunités où on peut faire des corrections
23 importantes au ratio revenus/coûts dans la vie
24 d'une utilité publique, là, ça n'arrive pas
25 fréquemment qu'on puisse faire des corrections

1 aussi importantes.

2 Je comprends qu'on puisse vouloir sauter
3 sur l'occasion mais, en même temps, ce n'est pas un
4 dogme, ça, l'atteinte du ratio revenus/coûts, de
5 un, là, parce qu'il y a plusieurs considérants là-
6 dedans. Je sais bien que la théorie nous dit :
7 chaque classe tarifaire devrait payer cent pour
8 cent (100 %) de ses coûts, là, la réalité est toute
9 autre, en fait, des utilités qui ont des ratios de
10 un, à ma connaissance, ça n'existe pas, là, ou à
11 peu près pas.

12 Donc, oui, c'est quelque chose vers lequel
13 on peut tendre mais avant d'en faire une politique
14 pure et dure, à laquelle on doit tenir mordicus, je
15 préférerais qu'on ait de sérieuses discussions
16 devant la Régie si c'était ça l'objectif.

17 R. Ce que je peux dire, c'est que, idéalement, pas
18 idéalement, mais depuis quelques années, on tend
19 vers, là, c'est, on commence à l'approcher, donc il
20 commence à y avoir un petit peu plus de
21 discussions, mais je suis d'accord avec vous, il
22 faut prendre d'autres éléments en considération,
23 l'élément de la compétition, l'élément des coûts
24 pour la nouvelle construction également, il faut la
25 prendre en considération, à un moment donné, si nos

1 tarifs ne sont pas capables de suivre, nos tarifs
2 moyens ne sont pas capables de suivre les coûts
3 marginaux, parce que c'est la situation, nos coûts
4 marginaux augmentent à une vitesse qui n'est pas
5 nécessairement représentative des coûts passés.

6 Les économies d'échelle qu'on fait sur
7 notre réseau, c'est très bien, on en profite, mais
8 il arrive un temps où ça devient plus difficile à
9 ce moment-là de fonctionner selon les règles
10 actuelles. Donc, c'est un ensemble d'éléments qu'il
11 faut prendre en considération.

12 À l'heure actuelle, mon analyse me
13 démontre, moi, je n'ai pas passé huit ans à faire
14 mon analyse, là, mais quand je regarde notre
15 situation, on est dans une situation où la
16 correction est encore de bonne augure étant donné
17 la situation dans laquelle on vit actuellement.
18 Donc la problématique de, avec les faibles prix du
19 gaz, avec la situation où les clients sont capables
20 d'accepter ces tarifs-là, et cetera, donc on n'est
21 pas dans une situation où on a de la difficulté de
22 ce côté-là.

23 Il y a toujours, bon, le NFR qu'il faut
24 prendre en considération mais, c'est très diffus,
25 hein, point zéro un pour cent (0,01 %) sur une

1 facture, là, ça fait très petit; et de l'autre
2 côté, bien, c'est la capacité de l'entreprise de
3 pouvoir se développer. On parlait tantôt d'une
4 situation de rentabilité, lorsque mon client, il
5 est la deuxième, la troisième maison du coin de la
6 rue puis, comme on disait, la montagne est très
7 proche, là, bien, quand la montagne se rapproche,
8 il faut se questionner également sur nos tarifs,
9 est-ce que nos tarifs sont adéquatement faits.

10 Donc là, on tombe dans toute une réflexion
11 tarifaire beaucoup plus large, je ne sais pas
12 jusqu'où vous êtes prêt à aller, là, mais c'est
13 quelque chose qui nécessite quand même des études
14 assez... et du temps, je dirais du temps qui... qui
15 peut être assez important.

16 (14 h 55)

17 Q. [290] Bien effectivement, on pourrait en discuter
18 longtemps puis je suis pas prêt à aller bien loin
19 aujourd'hui, mais ma connaissance de la réalité de
20 Gazifère c'est que les clients industriels sont peu
21 nombreux, ils ont de très gros volumes et lorsque
22 vous en perdez un ou deux c'est déjà arrivé dans le
23 passé, la swing c'est qui, qui la mange? C'est les
24 autres clients captifs. Puis les autres clients
25 captifs c'est les petits clients, c'est les clients

1 résidentiels.

2 Alors oui, bien sûr, la plupart du temps
3 ils ne payent pas la totalité de leurs coûts, par
4 contre ils sont un méchant gardien de la Sécurité
5 du revenu pour le Distributeur. Et ça, ça doit être
6 pris en compte aussi. C'est pour ça que je dis
7 c'est pas un dogme le ratio revenus/coûts, de un,
8 là, quand on considère le fait que cette clientèle-
9 là elle sert aussi de garde-fou pour assurer la
10 pérennité de la franchise. Donc, je tiens à ce
11 qu'on mette ça dans le portrait et qu'on n'en fasse
12 pas une recherche à tout prix du ratio
13 revenus/coûts, de un, qui, selon moi, est un... une
14 belle utopie, là, mais peu rencontrée en général
15 dans les utilités publiques. C'était mon seul
16 commentaire.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [291] Je vais juste en rajouter un petit. Peut-être
19 juste un élément de réflexion, c'est de voir
20 qu'est-ce que Gazifère préfère ou souhaite
21 commenter sur... Évidemment on peut faire une
22 baisse en ce moment et il y a aussi la possibilité
23 de se débarrasser de certaines charges. Je dis
24 « débarrasser », là, mais on s'entend, là, c'est de
25 le acquitter immédiatement.

1 Alors ça, c'est une vision plus moyen-long
2 terme sur la stabilité des tarifs lorsqu'on se...
3 on acquitte nos charges immédiatement, à savoir
4 c'est quoi la préférence de Gazifère vu l'état de
5 son marché, c'est... vous connaissez mieux votre
6 marché que moi. Dire c'est quoi qui est préférable
7 en ce moment entre acquitter ses charges et assurer
8 une plus grande stabilité tarifaire à ce titre-là
9 ou profiter d'une baisse tarifaire pour certains
10 clients.

11 R. Notre connaissance de notre marché nous indique
12 qu'avec notre proposition dans laquelle le tarif
13 résidentiel ne baisse pas, notre objectif c'est que
14 le tarif résidentiel ne baisse pas. C'est vraiment
15 l'objectif, là, dans... dans le processus
16 actuellement c'est vraiment ça. Pour le reste,
17 entre avoir une baisse tarifaire commerciale
18 industrielle - parce que c'est ça en réalité, c'est
19 ce qui se passe cette année - ou passer des charges
20 à la dépense, sincèrement on n'a aucun problème, le
21 marché va très bien prendre le passage à la
22 dépense, là, sans aucun problème.

23 Q. [292] Maître Rondeau, on est de retour à vous.
24 Et... et à ce moment... Bien à la fin de la journée
25 ou je peux le faire tout de suite, mais pour

1 monsieur Kacicnik et monsieur Kirk pourront être
2 libérés, là, à la fin de la journée.

3 Me PIERRE RONDEAU :

4 Q. [293] Merci, Madame la Présidente. Je vous réfère à
5 la pièce GI-28, Doc. 2.1. Pardon. Qui porte sur le
6 « Sommaire des charges d'exploitation, analyse des
7 écarts opération et entretien ». Et plus
8 particulièrement à la rubrique « autres charges »
9 au point 2 où il est fait état de « frais
10 professionnels associés à la francisation » de
11 vingt mille dollars (20 000 \$). Alors pour deux
12 mille quinze (2015) les frais professionnels en
13 francisation s'élèvent à vingt mille dollars
14 (20 000 \$). Est-ce que vous pourriez comparer les
15 besoins de francisation en termes de ressources et
16 en nombre d'heures en deux mille quatorze (2014),
17 deux mille quinze (2015) et deux mille seize
18 (2016)?

19 R. Pour les frais professionnels, là, en nombre
20 d'heures?

21 Q. [294] C'est ça, oui.

22 R. Non, je ne suis pas capable.

23 Q. [295] En termes de ressources?

24 R. Bien c'est... Non. Je... Dire ressources, heures.
25 Ça me paraît être la même question, là, mais...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [296] Enfin avez-vous besoin d'embaucher quelqu'un
3 d'additionnel? Ça, c'est des frais professionnels,
4 ça va à l'externe; vous avez dit tantôt pour des
5 traductions vous avez besoin d'aller à l'externe
6 des fois parce que la personne à l'interne
7 n'arrivait pas à... à fournir tout ce qu'elle avait
8 à fournir. Est-ce qu'on peut s'attendre à... on
9 cherchait juste à voir les besoins en francisation
10 qui s'en venaient, là.

11 Me PIERRE RONDEAU :

12 Q. [297] Ou autrement posé, si je peux me permettre,
13 Madame la Présidente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Allez-y.

16 Me PIERRE RONDEAU :

17 Q. [298] De quelle façon l'avez-vous construit ce
18 montant-là de vingt mille dollars (20 000 \$)? Ça
19 sort d'où, là? L'évolution de deux mille quatorze
20 (2014), deux mille seize (2016), c'est peut-être
21 plus facile... de quelle façon vous l'avez établi?
22 Qu'est-ce que vous avez... les intrants que vous
23 avez considérés?

24 (15 h 01)

25 R. Je vais... je vais vous revenir demain, c'est...

1 Bon, avec le temps que nous possédons, là, je vous
2 dirais que la francisation, ce n'est pas le domaine
3 que je maîtrise le plus. Je pense que vous l'avez
4 remarqué depuis le début de la journée, là.
5 Cependant, il y a un élément qui est un peu
6 compliqué, c'est le phénomène que la francisation
7 ne se retrouve pas uniquement genre aux opérations.
8 Il y a des petits bouts qui se retrouvent un petit
9 peu partout. Ça fait que dans le dossier, on... ça
10 fait que ça m'amène à être un peu mêlé dans mes
11 histoires, là. Donc, de manière à vous répondre
12 adéquatement, là, je préférerais vous revenir
13 demain matin pour tenter de vous brosser un topo un
14 peu plus précis du montant de vingt mille dollars
15 (20 000 \$).

16 Q. [299] Alors c'est l'engagement 10 qui concerne les
17 besoins de francisation en termes de ressources ou
18 d'heures ou de... ou autrement dit, de quelle façon
19 le montant de vingt mille dollars (20 000 \$) a-t-il
20 été établi et comment ça se répartit sur les trois
21 années.

22
23 E-10 (GI) En ce qui concerne les besoins de
24 francisation en termes de ressources,
25 préciser de quelle façon le montant de

1 20 000 \$ a été établi et comment il se
2 répartit sur les trois années (demandé
3 par la Régie)

4

5 Ma prochaine question va porter sur le Réseau de
6 pipeline Jacques-Cartier-Fournier-Montclair.

7 R. Oui.

8 Q. [300] Je vous réfère à GI-40, Doc. 1, page 19, la
9 réponse à la question 17.1.

10 R. Oui.

11 Q. [301] Et comme deuxième référence, je référerais au
12 mémoire de la FCEI, C0025, à la page 5.

13 R. Oui.

14 Q. [302] Alors, vous faites état, dans la première
15 référence que ça s'explique par le fait qu'un
16 projet majeur a été entrepris par la Ville de
17 Gatineau sur la rue Jacques-Cartier. Alors, est-ce
18 que vous pourriez détailler à quoi correspond le
19 projet majeur entrepris par la Ville? Est-ce que
20 vous pourriez nous expliquer un peu en quoi ça
21 consiste? En quoi c'est qualifié de projet majeur?

22 Mme LISE MELOCHE :

23 R. Le projet de la Ville de Gatineau?

24 Q. [303] C'est ça, sur la rue Jacques-Cartier, oui.

25 R. Oui. C'est un projet aussi conjointement avec la

1 Commission de la capitale nationale puis c'était
2 dans le but de... c'est un projet d'amélioration,
3 si vous voulez, de ce secteur-là qui longe la
4 rivière des Outaouais. Donc, c'était un secteur qui
5 est quand même... la portion de Jacques... cette
6 portion de Jacques-Cartier là, elle est très
7 privilégiée en fait de site, parce qu'elle... de
8 l'autre côté de la rivière, on aperçoit la colline
9 du Parlement, et caetera. Donc... puis c'était un
10 secteur qui était assez négligé. Donc,
11 conjointement avec la Commission de la capitale
12 nationale et la Ville de Gatineau, ils ont
13 entrepris d'embellir la rue Jacques-Cartier à ce
14 point-là. C'est un projet d'embellissement,
15 d'urbanisme.

16 Q. [304] Est-ce que je dois comprendre qu'il y a un
17 partage de coûts entre les trois partenaires,
18 Gazifère, la Ville et la capitale nationale?

19 R. Il n'y avait aucun partage de coûts avec Gazifère à
20 ce niveau-là. C'était que la Ville entreprenait des
21 travaux, en même temps, de remplacement d'égouts.
22 Donc, notre rôle, dans tout ça, c'était d'assurer
23 la protection de nos équipements, de nos
24 installations gazières.

25

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Q. [305] Si vous permettez, Maître Rondeau, je veux
3 juste bien comprendre. Donc, votre objectif c'était
4 que votre tuyau ne soit pas touché puis que rien ne
5 soit dérangé, là?

6 R. Effectivement. L'objectif de Gazifère, dans ce
7 projet-là, c'était de s'assurer de la protection de
8 notre réseau de distribution qui a été identifié
9 comme un réseau vital, donc parce qu'il dessert
10 près de cinquante pour cent (50 %) de la clientèle
11 de Gazifère à ce point-là. Donc, on voulait
12 s'assurer que les entrepreneurs embauchés par la
13 Ville de Gatineau travaillaient de façon
14 sécuritaire à proximité de notre réseau de
15 distribution.

16 Q. [306] Merci.

17 Me PIERRE RONDEAU :

18 Q. [307] Je me permets de vous référer maintenant à
19 GI-39, Doc. 3, page 9, la réponse à la question
20 2.5, d'une part, où vous traitez des raisons pour
21 lesquelles Gazifère ne peut surveiller ce réseau et
22 doit en confier la surveillance à l'un de ses
23 entrepreneurs.

24 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

25 R. Oui.

1 Q. [308] Alors, votre réponse :

2 Gazifère n'a pas de ressources
3 internes disponibles pour effectuer ce
4 travail.

5 Maintenant, je...

6 R. Oui.

7 Q. [309] D'accord? Ça va?

8 R. Oui, oui. Oui, jusqu'à maintenant, ça va.

9 (15 h 07)

10 Q. [310] Deuxième référence, GI-41, Doc. 1, page 31,
11 réponse à la question 8.6, et je lis :

12 Conséquemment, un suivi rigoureux des
13 activités réalisées à proximité de ce
14 gazoduc en utilisant des ressources
15 internes et externes permet à Gazifère
16 de gérer les risques potentiels de
17 manière adéquate [...]

18 J'aimerais juste que vous m'expliquiez ce qui me
19 semble être un petit peu une contradiction
20 apparente entre les deux réponses. Dans la
21 première, vous dites que vous n'aviez pas de
22 ressource interne disponible et, à la deuxième,
23 vous faites état d'utilisation de ressources
24 internes et externes. J'essaie juste de...

25 R. La ressource qui a été utilisée c'est... par

1 l'entrepreneur, c'est d'être sur place, de faire le
2 travail. Ultimement, il y a quand même de la
3 gestion, il y a de l'évaluation. Même, je parlais
4 avec monsieur Chebaro puis il m'expliquait qu'une
5 fois de temps en temps, il y a un avion qui passe
6 également avec Enbridge Gas pour aller s'assurer
7 qu'il n'y a pas des gens qui travaillent sur le
8 tuyau mais qu'on n'est pas au courant. Donc, il y a
9 un certain nombre de gestions, si on veut, de la
10 situation qui se font. Et il y a quand même...
11 donc, il y a toute cette portion-là et il y a une
12 portion qui est effectuée plus... plus terre à
13 terre par les gens.

14 Cela étant dit, en cours d'année, s'il y a
15 des moments où est-ce qu'on a des techniciens qui
16 ont du temps libre et qu'on est capables d'aller
17 faire un certain niveau de travail, on va le faire,
18 là. Mais ce n'est pas... si vraiment on avait le
19 besoin d'une présence en continue pendant une
20 longue période, on ne pouvait pas dégager un
21 technicien pour être sur place en continue. C'est
22 un peu comme si on avait une localisation sur
23 place, comme s'il y avait eu quelqu'un qui appelait
24 tout le temps. C'est un peu la situation qu'on
25 avait. Donc, on n'avait pas là la ressource sur

1 place pour aller vérifier.

2 Q. [311] Vous n'aviez pas... Je m'excuse. Continuez.

3 R. On n'avait pas la ressource qui ne faisait rien,
4 là, pour dire : « Bien, va-t-en là puis fais de la
5 localisation », elle travaillait à autre chose,
6 cette ressource-là, donc...

7 Q. [312] Est-ce que je dois comprendre de votre
8 réponse c'est qu'il y avait une ressource externe
9 pour assurer la surveillance, pour effectuer le
10 travail, et à l'occasion vous aviez des ressources
11 internes, et ça c'était tout simplement au niveau
12 de la gestion? J'essaie juste de réconcilier.

13 R. Oui. On n'avait pas de ressource interne pour y
14 aller et là, après ça, on passe à l'étape où on est
15 à trente-quatre mille (34 000), il y a moins de
16 travaux, il y a moins de surveillance. Qu'est-ce
17 qui va arriver dans le futur? Bien, il est possible
18 qu'à un moment donné, on puisse en faire en partie
19 mais on ne peut pas engager quelqu'un qui va être
20 sur place tout le temps pour, peut-être, des fois,
21 être là à mi-année puis, après ça, être là quart-
22 année puis après ça... On fait quoi avec la
23 personne après? Donc, c'est comme ça on a imparti,
24 ça permet d'aller chercher vraiment le besoin dont
25 on a besoin selon la différente année. Ça explique

1 pourquoi on a un montant de soixante mille (60 000)
2 en deux mille quinze (2015) mais qui diminue à
3 trente-quatre mille (34 000) en deux mille quatorze
4 (2014)... en deux mille seize (2016), plutôt, parce
5 qu'on a moins de besoins dans cette période-là, il
6 y a une grosse partie des travaux qui a été
7 effectuée. Encore un mode prévisionnel, là, c'est
8 ce qu'on pense qui va arriver sur le tronçon, là,
9 mais...

10 Il faut voir aussi qu'il y a un changement,
11 là, c'est véritable, là. En deux mille quatorze
12 (2014), ça a été établi comme étant un lien
13 crucial, ce qu'on n'avait pas fait auparavant. Est-
14 ce que ça fait en sorte que... Dans le futur, on va
15 le surveiller davantage mais là il y a des gros,
16 gros travaux qui se font. Bien, temporairement. On
17 imagine qu'après on va pouvoir vivre sur ces
18 travaux-là pendant une bonne période et qu'on va
19 avoir un peu moins de frais. C'est ce qu'on voit,
20 là, à partir de deux mille seize (2016), mais sait-
21 on jamais pour le futur là-dessus, là.

22 Q. [313] Merci. Je vous réfère maintenant à GI-28, doc
23 2.1, page 1, qui porte sur les prévisions deux
24 mille quinze (2015) versus réel deux mille quatorze
25 (2014), où il est fait état de l'année deux mille

1 quinze (2015), « autres charges », « autres », dix
2 mille cinq cents dollars (10 500 \$). Est-ce que
3 vous pourriez ventiler ou qualifier ces autres
4 coûts de dix mille cinq cents dollars (10 500 \$),
5 en quoi ça consiste?

6 R. Vous avez bien dit, GI-28, document 2.1?

7 Q. [314] Oui, page 1.

8 R. Le dix mille cinq cents dollars (10 500 \$), là,
9 je... c'est bien dix mille cinq cents dollars
10 (10 500 \$) que vous avez dit?

11 Q. [315] Oui, c'est « autres » puis, au bout de la
12 ligne, vous avez dix point cinq (10.5).

13 R. Ah! Le « autres », non, je ne suis pas capable. Le
14 « autres », dix point cinq (10.5)?

15 Q. [316] Vous n'êtes pas capable de...

16 R. Non.

17 Q. [317] ... m'indiquer...

18 R. Je ne suis pas capable. Je peux tenter de faire
19 sortir l'information mais c'est tous des petits
20 montants, on est rendus dans des choses où il y a
21 une multitude de petits éléments, là. C'est
22 plusieurs, plusieurs petits éléments, là, mais...
23 Si c'est requis, on va le faire, là, mais c'est
24 beaucoup de travail, pour le dix mille cinq cents
25 dollars (10 500 \$), c'est sûr.

1 (15 h 13)

2 Q. [318] On passe à une... on va passer à une deuxième
3 question. À la référence 2, c'est-à-dire GI-28,
4 Doc. 2.1, page 1 encore une fois, vous avez un
5 montant additionnel de vingt-six mille dollars (26
6 000 \$) qui proviendra quant à lui du processus de
7 réponse d'urgence à la clientèle, « House Heating
8 Emergency Response ».

9 M. JEAN-BENOÎT TRAHAN :

10 R. Oui.

11 Q. [319] Est-ce que vous pourriez nous fournir plus de
12 détails par rapport à ce processus, qu'est-ce que
13 c'est? Ce processus de « response », de réponse.

14 R. O.K. Je vais m'essayer. Je le comprends...

15 Q. [320] O.K.

16 R. Général, mais je vais vous donner...

17 Q. [321] Oui, puis par la même occasion en traitant de
18 la chose, pourquoi vous avez une augmentation des
19 besoins de vérification?

20 R. C'est les normes qui... qui sont établies par AGD,
21 qui fait en sorte qu'on doit appliquer des normes
22 additionnelles chez nous. C'est vraiment d'aller
23 vérifier des éléments à l'intérieur des maisons,
24 des... Bon, les problématiques précises je ne les
25 connais pas, là, je ne veux pas dire une bêtise,

1 là, mais que ce soit des régulateurs à l'intérieur
2 de l'édifice ou enfin peu importe, c'est d'aller
3 faire des vérifications. Puis prenez pas comme quoi
4 que c'est des régulateurs à l'intérieur de
5 l'édifice, là, c'est juste donner un exemple, c'est
6 vraiment d'aller faire des vérifications sur des
7 normes édictées par AGD, donc on applique les
8 normes à cet égard-là.

9 Q. [322] O.K.

10 R. Donc c'est vraiment une norme additionnelle, là,
11 qui... qui évolue bien entendu, là, puis qu'on...
12 qu'on applique à cet égard.

13 Q. [323] D'accord. Et ce sont des entrepreneurs qui
14 effectuent ce travail-là et non des employés de
15 Gazifère?

16 R. Oui, encore une fois, là, comme on vous disait il y
17 a une grosse, grosse partie qui est impartie. Donc
18 ça fait partie de l'impartition, oui.

19 Q. [324] D'accord. Je vais passer maintenant au sujet
20 « ventes et communications ». Je vous réfère à GI-
21 28, Doc. 3.1, page 1, cause deux mille seize (2016)
22 versus prévision deux mille quinze (2015), où vous
23 indiquez, où on retrouve un montant de cent
24 quarante point neuf (140,9) mille dollars réel
25 deux mille douze (2012). D'accord?

1 R. Oui.

2 Q. [325] O.K. Attendez-moi une minute. Alors je
3 comprends de... de la pièce que la variation des
4 charges salariales s'exprime... non, excusez-moi,
5 dans d'autres charges, augmentation des budgets et
6 promotion de manière à revenir à un budget
7 similaire de... au budget deux mille douze (2012).
8 Mais en deux mille douze (2012) le montant était
9 quand même relativement supérieur aux autres
10 années, il y avait des explications, il y avait des
11 circonstances spéciales à ce moment-là, si je
12 comprends bien?

13 R. Vous avez tout à fait raison.

14 Q. [326] Bon. Et vous demandez pour deux mille seize
15 (2016) cent cinquante mille dollars (150 000 \$).

16 R. Oui.

17 Q. [327] Est-ce que vous pourriez détailler ce montant
18 de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) alloué
19 à ce poste en deux mille seize (2016), en
20 présentant succinctement les différentes
21 stratégies? Ça, c'est au titre des promotions et
22 relations publiques.

23 (15 h 19)

24 M. SYLVAIN GROULX :

25 R. Donc il s'agit principalement des... des efforts

1 qui seraient faits au niveau des campagnes
2 publicitaires et promotionnelles. On parle d'une
3 série d'éléments ou en fait de campagnes, on a
4 une... une série de... de médias qui sont utilisés
5 pour faire ce type de campagne-là. J'en ai fait
6 allusion un peu plus tôt aujourd'hui, différentes
7 méthodes qu'on aurait et qu'on pourrait utiliser.
8 On pense, entre autres, aux campagnes médiatiques
9 dans les médias plus traditionnels qui sont la
10 radio et un peu dans les médias imprimés, quoiqu'on
11 favorise moins cette avenue-là d'ordre général. Il
12 y aurait également différentes campagnes, bon,
13 médias sociaux et autres. Mais c'est pour
14 différentes thématiques.

15 Donc, là où on va pour regarder cette ligne
16 de dépenses-là ou, en fait, ces investissements-là,
17 on parle principalement des campagnes
18 promotionnelles qui sont liées d'abord à la
19 sécurité sur le réseau. Donc, la question d'appeler
20 avant de creuser, les services 24/7, toute la
21 question autour des détecteurs de monoxyde de
22 carbone, la promotion des avantages du gaz naturel,
23 la position concurrentielle, parler de l'image
24 corporative, réduction de papier par la facture en
25 ligne, et caetera, la promotion de tous les

1 revenir demain, trouver la réponse puis, demain, on
2 pourrait peut-être poursuivre rapidement, compléter
3 ce thème-là puis passer à autre chose?

4 R. C'est une question de temps. Oui, ça conviendrait
5 mieux de le faire.

6 Q. [329] D'accord.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, à ce moment-là, je pense qu'on va arrêter
9 pour la journée. Il est trois heures... quinze
10 heures vingt-cinq (15 h 25). On va libérer monsieur
11 Kirk et monsieur Kacicnik et les remercier de leur
12 présence. Et puis vous allez pouvoir retourner dans
13 vos demeures.

14 Par contre, on va inciter madame Meloche,
15 monsieur Trahan et monsieur Groulx de rester, de
16 revenir avec nous demain matin. Et puis on va
17 pouvoir continuer à ce moment-là le contre-
18 interrogatoire. Ce sera suivi de la preuve des
19 intervenants et puis des plaidoiries. On va essayer
20 de condenser ça dans la journée. Si ça ne marche
21 pas, bien, on fera les plaidoiries jeudi à ce
22 moment-là. D'accord. Je vous remercie. On reprend
23 demain matin à neuf heures (9 h). Merci.

24 AJOURNEMENT

25

1

2

3

4

5 SERMENT D'OFFICE :

6 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
7 certifie sous mon serment d'office, que les pages
8 qui précèdent sont et contiennent la transcription
9 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
10 moyen du sténomasque, le tout conformément à la
11 Loi.

12

13 ET J'AI SIGNÉ:

14

15

16 Sténographe officiel. 200569-7

17